



CONSEIL MUNICIPAL



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2005

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 31 MARS 2005

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31 MARS 2005

ORDRE DU JOUR

- 1° - Budget Primitif 2005.
- 2° - Convention de Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU) 2005 – 2007 – Acte de candidature
- 3° - Réalisation de divers aménagements de voiries et de sécurité routière.
- 4° - Gros entretien de la voirie – Programme 2005.
- 5° - Programme d'éclairage public 2005.
- 6° - Restauration des ouvrages d'art, murs de quais et remparts médiévaux – Programme 2005.
- 7° - Equipement des aires de jeux et acquisition de mobilier de jardin.
- 8° - Travaux d'aménagements et de rénovation dans les espaces verts.
- 9° - Immeubles municipaux - Travaux d'Investissement 2005.
- 10° - Acceptation d'indemnités de sinistres (2 cas).
- 11° - Programme 2005 des travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service, cours d'écoles.
- 12° - Attribution de subventions à des associations culturelles.
- 13° - Réalisation de travaux dans les édifices cultuels et culturels ainsi que travaux de strict entretien des Monuments Historiques – Programme 2005.
- 14° - Organisation de la Foire de Mai 2005.
- 15° - Programme d'Investissement 2005.
- 16° - Attribution de subventions à diverses associations conventionnées.
- 17° - Attribution de subventions à diverses associations sportives.
- 18° - Programme d'Investissement 2005 – Travaux neufs et d'entretien sur les équipements sportifs et socio-éducatifs.
- 19° - Maintenance de divers licences et matériels informatiques.
- 20° - Autorisation de signature de marchés publics.

- 21° - Révision des formules d'indexation de tarifs des contrats de Délégation de Service Public suite à la disparition de certains indices.
- 22° - Communication concernant les Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.
- 23° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.
- 24° - Questions orales.

Etaient présents :

M. Jean-Marie RAUSCH, Maire

Les Adjointes :

- M. NAZEYROLLAS (sort de 19 H 47 au point 3 à 19 H 51 au point 3)
- M. JACQUAT
- M. KHALIFÉ
- M. THIL (sort de 20 H 39 au point 16 à 20 H 44 au point 16)
- Mme GENET
- M. KASTENDEUCH (sort de 19 H 47 au point 3 à 19 H 51 au point 3)
- Mme THULL (sort de 20 H 45 au point 16 à 20 H 51 au point 18)
- M. TRITSCHLER (sort de 20 H 37 au point 16 à 20 H 40 au point 16)
- Mme STEMART (sort de 20 H 47 au point 17 à 21 H 05 au point 20)
- M. GREGOIRE (arrive à 18 H 08 au point 1) (sort de 19 H 11 au point 1 à 19 H 13 au point 1 et de 20 H 13 au point 11 à 20 H 17 au point 11)
- M. DAMIEN (sort de 19 H 59 au point 6 à 20 H 05 au point 6)
- Mme APAYDIN-SAPCI
- M. MULLER (quitte à 20 H 09 au point 8)

Les Conseillers Municipaux :

- M. ALIN (sort de 20 H 46 au point 17 à 20 H 50 au point 18)

- M. APELLE (arrive à 18 H 19 au point 1) (sort de 19 H 40 au point 2 à 19 H 43 au point 2 et de 20 H 36 au point 16 à 20 H 50 au point 18)
- Mme BECKER
- M. BERTINOTTI
- Mme BORI
- Mme COLIN-OESTERLE (sort de 19 H 36 au point 1 à 19 H 43 au point 2)
- M. DAP
- M. DARBOIS (sort de 18 H 52 au point 1 à 18 H 54 au point 1 et de 20 H 14 au point 11 à 20 H 17 au point 11)
- M. FOUCAULT (sort de 19 H 57 au point 5 à 20 H 01 au point 6)
- Mme FROHMAN (excusée pour le début de la séance) (arrive à 18 H 31 au point 1) (sort de 20 H 35 au point 15 à 20 H 46 au point 17)
- M. GRETHEN
- M. GROS (sort de 19 H 15 au point 1 à 19 H 17 au point 1)
- Mme HELLENBRAND-GIRARD (arrive à 18 H 04 au point 1) (sort de 19 H 58 au point 5 à 20 H 04 au point 6)
- Mme ISLER-BEGUIN
- Mme JACOB (sort de 19 H 48 au point 3 à 19 H 53 au point 5)
- M. LAFRAD (sort de 20 H 54 au point 18 à 21 H 07 au point 21)
- Mme LUX
- Mme MARTIN
- M. MASIUS (excusé pour le début de la séance) (arrive à 18 H 59 au point 1)
- Mme MASSON-FRANZIL (sort de 19 H 56 au point 5 à 20 H 03 au point 6)
- Mme OLESINSKI
- Mme PAULY (sort de 19 H 40 au point 2 à 19 H 46 au point 3 et de 20 H 46 au point 17 à 20 H 49 au point 17)
- M. PLANCHETTE
- M. SAPAC
- M. SCHWARTZ
- Mme SPAGGIARI-MAHOU
- Mme THILL (sort de 20 H 47 au point 17 à 21 H 04 au point 20)
- M. TIERCELIN (excusé pour le début de la séance) (arrive à 19 H 36 au point 1)
- Mme VERT (sort de 19 H 53 au point 5 à 20 H 04 au point 6)
- M. VETTER (sort de 20 H 34 au point 14 à 20 H 39 au point 16)
- Mme VIALLAT (sort de 19 H 48 au point 3 à 19 H 55 au point 5)
- Mme WOLFF

Mme WORMS (sort de 19 H 45 au point 3 à 19 H 55 au point 5)

Etaient excusés :

Les Adjoints :

M. SCHAEFER (procuration à Mme GENET)

M. MARTIN (procuration à M. MULLER)

Les Conseillers Municipaux :

M. JEAN (procuration à Mme COLIN-OESTERLE)

Mme LEMOINE (procuration à Mme SPAGGIARI-MAHOU)

Mme RAFFIN (procuration à M. THIL)

Mme ROEDERER-THEIS (procuration à M. BERTINOTTI)

Mme WAGNER-PETITDEMANGE (procuration à M. TRITSCHLER)

Y assistaient également :

M. JOUAVILLE, Directeur Général des Services

Mme METZINGER-NICOLAY, Directeur de Cabinet

M. CHARTE, Directeur Général Adjoint

M. KIEFFER, Directeur Général Adjoint

Mme EBLINGER, Directeur Général Adjoint

Madame COTORNINI, Directeur Général Adjoint

Monsieur GENDRON, Directeur des Services Opérationnels

Monsieur ERASME, Directeur de l'Urbanisme

Mlle CHEVALIER, Chef du Service Protocole

M. RITT, Chef du Service des Finances

Etait excusé :

M. STAEHLER, Chef de Service de l'Administration Générale

La séance est ouverte à 18 Heures 04 sous la présidence de Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire, qui, après avoir présenté les excuses, s'adresse à l'assemblée en ces termes :

M. le Maire - La séance est ouverte.

- M. le Maire présente les excuses –

POINT 1 – Budget Primitif 2005.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire – Alors le point numéro 1 concerne le Budget Primitif 2005.

Il s'inscrit dans le cadre des orientations arrêtées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 27 Janvier 2005, tant en ce qui concerne le contexte législatif et intercommunal que les réalisations programmées dans le Plan Quinquennal 2002-2006, dont découle le Programme Biennal d'Investissement 2005-2006.

Le contexte législatif et intercommunal.

En 2005, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales est de + 1,8 %, ce qui correspond au taux d'inflation prévisionnel sur lequel est fondée la Loi de Finances 2005.

Par ailleurs, la Loi de Finances a réformé les dotations de l'Etat et il en résulte, pour les cinq prochaines années, une évolution moins favorable de ces dotations qu'avant la réforme.

En particulier, en 2005, la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 1 %, soit environ 280 000 euros, ce qui est un niveau plus bas que l'inflation.

En raison d'une forte diminution de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle, qui est considérée comme une variable d'ajustement, ainsi que d'une diminution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle et d'une stagnation des diverses autres compensations, le total des compensations fiscales et impôts locaux ne progresse que de + 0,25 %, soit environ 120 000 euros.

En dépit de ce contexte national, les taux des taxes locales sur les ménages resteront inchangés.

Par ailleurs, l'année 2005 ne faisant l'objet d'aucun transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole, le montant de l'attribution de compensation est identique à celui versé l'année dernière, soit 29,7 millions d'euros. Par contre, la Dotation de Solidarité Communautaire, représentative de la redistribution des fruits de la croissance de la taxe professionnelle, de l'intéressement des communes au développement économique et de la solidarité entre les communes, selon des modalités de calculs définies par le Conseil Communautaire, augmente de + 13,7 % ; pour l'année 2005, cette dotation est évaluée à environ 2,9 millions d'euros.

Les réalisations programmées.

Comme chaque année, le Budget Primitif traduit les grandes orientations fixées par le Plan Quinquennal, voté en 2002 et ajusté en 2004, qui vise à mettre en œuvre les projets permettant de réaliser les investissements nécessaires au développement économique, social et urbain de la ville, avec le souci constant de tenir les grands équilibres financiers.

Une attractivité renforcée.

L'aménagement du quartier de l'Amphithéâtre, principal vecteur de l'accroissement de l'attractivité de Metz, mobilisera, en 2005, 4,1 millions d'euros afin d'engager les premiers aménagements structurants de cette opération, (fouilles, parking souterrain, parvis, etc. ...), dans la perspective de l'ouverture du Centre Pompidou – Metz et de l'arrivée du TGV en 2007, et des étapes futures de mise en œuvre de ce projet d'ensemble.

A ce projet majeur, s'ajoutent la deuxième tranche de la réalisation de la salle de musique, pour 2,95 millions d'euros ainsi que la préparation d'importants chantiers structurants, tels l'extension de la Médiathèque de Metz-Borny ou encore le réaménagement complet de la Place de la République.

Un développement solidaire des quartiers.

Le Grand Projet de Ville de Metz-Borny, élaboré dans un cadre pluriannuel (2001-2006), mobilise en 2005 une nouvelle tranche de 4,5 millions d'euros, en cofinancement avec l'Etat et la Région Lorraine, ceci afin d'aboutir à une transformation radicale et rapide du quartier.

Les autres quartiers font également l'objet de travaux ou d'études, dont notamment :

- l'aménagement qualitatif des zones industrielles, Actipôle et ZAC Cassin
- l'urbanisation des zones Chemin des Vignerons et Plantières-Queuleu
- le traitement des friches urbaines et militaires
- l'accompagnement de l'Opération de Rénovation Urbaine sur les quartiers de Metz Nord / Woippy.

Comme chaque année, sont reconduits les crédits nécessaires à l'entretien du patrimoine, qu'il s'agisse :

- des travaux de voirie, du tapis routier et de l'éclairage public
- des grosses réparations et rénovations des écoles
- de la restructuration de centres socio-éducatifs

- des travaux de restauration des églises et des monuments historiques
- de l'entretien des gymnases et des équipements sportifs couverts.

Enfin, des concours sont apportés, notamment au C.C.A.S., pour 8,6 millions d'euros, afin de soutenir l'action sociale en faveur des personnes défavorisées et des personnes âgées.

En conclusion, les dépenses du Budget Primitif 2005 s'établiront à un total général de 171 millions d'euros,

- dont 51,4 millions d'euros d'investissement
- et 119,6 millions d'euros de fonctionnement.

Les taux des impôts ménages sont, comme je vous l'ai dit, stabilisés, à savoir :

- 17,06 % pour la Taxe d'Habitation
- 15,62 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

En conséquence, le produit attendu des impôts directs, à savoir les trois taxes ménages, taxe d'habitation et taxes foncières, est de 40,5 millions d'euros. Le point fiscal représente 405 000 euros.

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient connaître une progression de + 1,8 %, correspondant au taux de l'inflation.

Mais surtout, les clés de la stratégie financière demeurent la maîtrise des charges de fonctionnement, le désendettement et le maintien de l'épargne :

- une augmentation des frais de personnel de 1,58 % par rapport à l'année 2004 témoigne d'une réelle maîtrise de ce poste
- la progression moyenne des participations au fonctionnement courant des organismes intervenant dans le domaine social, culturel, sportif ou économique a été portée à un taux de 1,5%, hors actions nouvelles ou exceptionnelles

- la Ville se désendette, le ratio d'endettement par habitant s'élevant à 271 euros en 2005, contre 333 euros en 2004 et 407 euros en 2003

Dans le même temps, la Ville poursuit une politique de financement mixte des investissements, en conjuguant les ressources propres disponibles et l'emprunt.

Les emprunts représentent 12,5 millions d'euros, soit un tiers des dépenses d'équipement propres.

Ces dernières sont donc largement financées par les ressources propres disponibles.

L'épargne de gestion est de 17,1 millions d'euros et l'autofinancement net de 12 millions d'euros en 2005.

Les divers documents budgétaires, qui vous ont été communiqués, présentent ces éléments dans le détail et les motions sont en conséquence.

Alors, ce Budget Primitif contient donc une première motion qui fixe, comme je vous l'ai dit, la Section d'Investissement à 53 884 783 €. La Section de Fonctionnement à 140 121 366 €, soit un total général de 194 006 149 €.

Et alors, nous décidons, si vous l'adoptez, de fixer les 3 impôts locaux aux taux que je vous ai annoncés tout à l'heure, ce qui représente un produit global de 40 515 743 €.

Et nous décidons l'amortissement sur 5 années maximum des frais d'études non suivis de travaux, sur 10 années maximum, des frais d'études d'élaboration de modification et de révision des documents d'urbanisme.

Alors, ça, c'est pour les recettes.

Motion 1 - Recettes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M 14,
Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,
Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 Janvier 2005,

Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2005,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2005 en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	34 344 945
. Mouvements d'ordre	17 906 334

. Mouvements budgétaires	52 251 279
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	39 000
. Mouvements d'ordre	1 399 743

. Mouvements budgétaires	1 438 743
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	
. Mouvements d'ordre	7 083

. Mouvements budgétaires	7 083
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	187 678
. Mouvements d'ordre	

. Mouvements budgétaires	187 678
TOTAL	53 884 783

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	136 619 771
. Mouvements d'ordre	854 828

. Mouvements budgétaires	137 474 599
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 780 643
. Mouvements d'ordre	5 100

. Mouvements budgétaires	1 785 743
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	129 929
. Mouvements d'ordre	

. Mouvements budgétaires	129 929
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	

. Mouvements réels	731 095
. Mouvements d'ordre	

. Mouvements budgétaires	731 095
TOTAL	140 121 366
TOTAL GENERAL	194 006 149

DECIDE pour 2005 de fixer les taux des 3 impôts locaux, soit :

- 17,06 % pour la Taxe d'Habitation
 - 15,62 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties
 - 70,35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties
- représentant un produit global de 40.515.743 Euros.

DECIDE l'amortissement

- sur 5 années maximum des frais d'études non suivis de travaux
- sur 10 années maximum des frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme

M. le Maire - Pour les dépenses.

La Section d'Investissement fait au total 53 884 783 €, les frais de Fonctionnement 140 121 366 €, 140 millions €, et le total général 194 millions €, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, 194 006 149 €.

Et nous décidons donc, exactement, la même chose que ce que je vous ai lu dans le chapitre recettes.

Voilà.

Motion 2 - Dépenses

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu l'instruction comptable M 14,
 Vu sa délibération du 29 Novembre 1996 décidant le vote par nature et les durées d'amortissement,
 Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 27 Janvier 2005,
 Vu le projet de budget présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2005,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

DECIDE de voter le budget par chapitre conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE le montant du Budget Primitif 2005 en dépenses comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	51 396 451
. Mouvements d'ordre	854 828

. Mouvements budgétaires	52 251 279
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	1 433 643
. Mouvements d'ordre	5 100

. Mouvements budgétaires	1 438 743
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	7 083
. Mouvements d'ordre	

. Mouvements budgétaires	7 083
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	187 678
. Mouvements d'ordre	

. Mouvements budgétaires	187 678
TOTAL	53 884 783

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- <u>Budget Principal</u>	
. Mouvements réels	119 568 265
. Mouvements d'ordre	17 906 334

. Mouvements budgétaires	137 474 599
- <u>Budget Annexe des Eaux</u>	
. Mouvements réels	386 000
. Mouvements d'ordre	1 399 743

. Mouvements budgétaires	1 785 743
- <u>Budget Annexe du Camping</u>	
. Mouvements réels	122 846
. Mouvements d'ordre	7 083

. Mouvements budgétaires	129 929
- <u>Budget Annexe des Zones</u>	
. Mouvements réels	731 095
. Mouvements d'ordre	

. Mouvements budgétaires	731 095

TOTAL	140 121 366
TOTAL GENERAL	194 006 149

DECIDE l'amortissement

- sur 5 années maximum des frais d'études non suivis de travaux
- sur 10 années maximum des frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme

M. le Maire – Alors, maintenant, je note les noms.

Monsieur KASTENDEUCH... Oh, là, là ! Là, il faut me donner les noms ! Oh, là, là !

M. le Maire – Madame COLIN-OESTERLE.

M. le Maire - Monsieur GROS.

M. le Maire – Le Colonel PLANCHETTE.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. le Maire – Madame BORI.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. le Maire – Madame ISLER-BEGUIN.

M. le Maire – Pardon ?

Monsieur... qui ?

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

Et ensuite ?

M. le Maire – Madame GENET, Madame THULL.

M. le Maire – Madame VIALLAT.

M. le Maire – Madame... oh ! Il y en a pas mal ce soir, cela va être bien !

M. le Maire – Madame MASSON-FRANZIL.

M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS.

M. le Maire – Monsieur Patrick THIL.

M. le Maire – Et Monsieur Fernand DAMIEN, en dernier, comme il est l'Adjoint au Budget.

D'accord.

Alors, je répète pour qu'il n'y ait pas de loupé.

Monsieur KASTENDEUCH, Madame COLIN-OESTERLE, Monsieur GROS, Monsieur PLANCHETTE, Monsieur BERTINOTTI, Madame BORI, Monsieur DARBOIS, Madame ISLER-BEGUIN, Monsieur FOUCAULT, Madame GENET, Madame THULL, Madame VIALLAT, Madame MASSON-FRANZIL, Monsieur NAZEYROLLAS, Monsieur THIL et Monsieur DAMIEN.

Pas d'autre demande d'inscription ?

Les inscriptions sont closes.

Alors, on démarre avec Monsieur KASTENDEUCH.

M. KASTENDEUCH – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je souhaite intervenir aujourd'hui, pour approuver, sans réserve, les lignes directrices du Budget 2005, et au-delà de l'engagement municipal, pour que Metz reste la locomotive de l'Agglomération et de la région toute entière en renforçant son attractivité économique.

Mais je souhaite également, apporter un éclairage particulier au domaine qui m'est délégué, la Jeunesse et les Sports, pour souligner ma satisfaction sur le Budget 2005 qui

m'est alloué, et sur les études engagées en vue de compléter, encore, les moyens de Metz en équipements structurants au bénéfice de tous et dans tous les quartiers.

Je veux, en effet, relever plus spécifiquement le travail que nous menant au quotidien avec les diverses associations qu'elles soient sportives ou socio-éducatives. Elles ont grandement besoin de ce travail de proximité pour engager de vraies réflexions partenariales à l'heure où toutes paient les effets dévastateurs de la fin du dispositif Emploi-Jeunes.

Cette véritable bombe à retardement laissée par le Gouvernement JOSPIN, doublée des difficultés inhérentes aux 35 heures, nous les assumons tous !

Monsieur le Maire, je n'ai pas demandé d'argent supplémentaire dans mon Budget pour ne pas seulement réduire le rôle de la commune à celui des sapeurs-pompiers !

Au contraire, depuis 4 ans, nous avons réussi :

1) à travailler préventivement, en bonne intelligence, avec un grand nombre d'associations ;

2) à accompagner celles qui, fort heureusement, ne se sont pas engagées aveuglement dans de tels dispositifs et peuvent, aujourd'hui, regarder l'avenir avec sérénité et rigueur ;

3) à alerter celles qui font preuve de légèreté et qui sont face à des difficultés très sérieuses et des choix dramatiques, mais inévitables ! Parmi elles, certaines, guidées fermement par la Ville, se sont déjà engagées sur ce chemin salutaire pour leur pérennité !

Car la Ville, précisément, n'a failli à aucun de ses engagements !

Ce n'est – hélas ! – pas le cas de tous les partenaires !

Citons, à nouveau, le désengagement de l'Etat, mais, aussi, la précarité du partenariat de la CAF, tant dans la durée que par rapport à son niveau !

Et je n'oublie pas les engagements du Conseil Général sur le financement, par exemple, des postes de Directeurs des 4 MJC de la Ville !

Sur ce point, d'ailleurs, il n'est pas venu jusqu'à moi, qu'un soutien déclaré soit venu des rangs de nos Conseillers Départementaux siégeant au Conseil Municipal !

Malgré tout, Monsieur le Maire, je crois que nous pouvons affirmer que la Ville ne se dérobe pas dans ce contexte.

Valorisons les résultats encourageants que connaissent les associations qui sont engagées sur les bons rails !

Valorisons, encore, l'évolution remarquable que connaissent les associations sportives dans leur rôle de formation et d'éducation des jeunes !

Et puis, valorisons fièrement, l'impact impressionnant que rencontre, déjà, le redéploiement des Ecoles de Sports sous Régie Municipale, et que progressivement, nous allons développer !

J'aurais pu, encore, vous parler des évènements sportifs, de plus en plus nombreux, montés avec le concours actif de nos associations messines, qui se déroulent dans notre belle ville, en particulier aux Arènes, avec pour l'anecdote, Monsieur le Maire, mes félicitations pour le choix, décrié en son temps, de l'affermage de la gestion au profit de la Société VEGA.

C'est au quotidien, sans relâche, avec modestie et sans démagogie que nous assumons, nous, les responsabilités que les électeurs nous ont confiées !

Nous allons probablement tout entendre, ce soir, et son contraire ! Mais nous continuerons inlassablement ce travail dans le sens de l'intérêt général !

Merci pour votre attention, et merci, Monsieur le Maire, pour votre confiance.

M. le Maire – Merci, Monsieur KASTENDEUCH, Monsieur l'Adjoint.

La parole est à Madame COLIN-OESTERLE.

Mme COLIN-OESTERLE – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Je tenais à vous faire part de ma satisfaction quant au contenu de ce Budget Primitif.

Je voterai donc ce Budget qui est ambitieux, notamment en termes d'investissements, puisque la Ville, compte tenu des différents transferts opérés à la CA2M – et comme vous l'expliquez parfaitement dans ce document – consacre davantage de moyens à l'investissement qu'en 2004, ce dont on ne peut que se réjouir, l'attractivité de la Ville n'en étant que renforcée !

Cependant, suite aux différents articles de presse parus récemment, je tenais à vous faire part de l'inquiétude de beaucoup de Messins concernant la faisabilité du Centre Pompidou, et au-delà le Budget de Fonctionnement de cet équipement culturel d'intérêt international !

Je crois qu'il est, aujourd'hui, nécessaire, Monsieur le Maire, de rassurer les Messins à ce sujet, de les convaincre de la plus-value énorme induite par un tel projet, mais également de sa parfaite maîtrise budgétaire !

Sur ce point, je suis convaincue que les décisions que vous prendrez seront les bonnes !

Je vous remercie.

M. le Maire – Merci, Madame.

Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Ce budget pourrait sembler de routine tant sont nombreuses les lignes qui sont reportées d'une année sur l'autre, et l'on pourrait se contenter de signaler cette absence de dynamique et de perspective pour en faire la critique.

Je dis bien la critique, car c'est le travail de l'Opposition de le faire !

Non pas dans le but de critiquer pour le plaisir, mais afin de faire ressortir les insuffisances et d'esquisser l'alternative avec pour objectif l'alternance qui est la loi normale de la Démocratie.

La Ville de Metz, comme tout espace politique a besoin d'une opposition forte, et ici, à Metz, plus qu'ailleurs dans le contexte particulier, de l'histoire politique de la ville de ces 30 dernières années !

Vos vociférations et vos allusions récentes envers l'un d'entre nous, lundi dernier, à la CA2M n'y changeront rien !

L'Opposition fait et continuera de faire son travail devant les Messins et même avec leur approbation si l'on considère les succès électoraux remportés par la Gauche à Metz aux Cantonales et aux Régionales l'année dernière !

Pour limiter mon propos, je m'en tiendrai à analyser le Budget à travers deux prismes qui nous tiennent particulièrement à cœur, je veux parler de la solidarité et de la vie démocratique.

La situation sociale et économique ne cesse de se dégrader en France.

Les Messins n'échappent pas à cette réalité.

Les associations caritatives sont prises d'assaut et crient misère.

Jamais les Restaurants du Cœur, qui viennent de terminer leur saison, n'ont été autant sollicités.

La cohésion sociale recule devant les inégalités qui s'accroissent.

La politique nationale, que vous soutenez, à des aspects désastreux, économiquement et socialement, à Metz, autant qu'ailleurs.

Or, que trouve-t-on dans ce Budget, sur ces deux thèmes essentiels ?

Pour le social, rien de nouveau, y compris dans le domaine du périscolaire.

Nos concitoyens ont depuis longtemps compris que la Ville de Metz n'était pas le lieu naturel de l'expression de la solidarité, et cela à double titre, car c'est un domaine où l'attention aux autres et la présence sur le terrain comptent autant que les moyens mis en œuvre.

S'agissant de la vie démocratique, le désert est total.

On voit mourir, à petit feu, les unes après les autres, les associations socioculturelles, privées qu'elles sont des moyens de l'Etat aux emplois aidés, dont elles disposaient du temps du gouvernement Jospin, sans que le relais n'ait été pris.

Or, ces structures sont le terrain naturel de la formation des citoyens à la vie démocratique.

Quant au résultat des Conseils de Quartiers, réduits aux quatre cantons de Metz, ils sont minuscules, et ont surtout fait naître des frustrations sur ce que pourrait être une vraie démocratie participative, comme on le voit dans d'autres villes où l'on met en place des budgets participatifs dédiés aux quartiers.

Je vais terminer sur ce thème, avec votre détestable politique de mise à disposition de salles municipales.

Après seulement trois trimestres de fonctionnement, vous et votre majorité avez supprimé à l'opposition de gauche les trois quarts des salles dont elle pouvait disposer pour exercer sa mission auprès de la population.

C'est une nouvelle mauvaise action contre la démocratie.

Maintenant, pour le référendum du traité constitutionnel européen vous limitez l'accès gratuit aux salles municipales à une seule fois par parti politique, pendant toute la durée de la campagne, et cela pour toute la Ville de Metz et ses 15 quartiers.

Pour tenir une seconde réunion publique il faudra payer, alors que la moindre petite commune de la Moselle, je peux en attester, se fait un point d'honneur à offrir sa salle communale pour permettre l'expression du débat.

Non, décidément, votre politique n'est pas la nôtre.

Vos choix ne sont pas les nôtres.

Vos priorités ne sont pas les nôtres.

Et c'est avec le vote du Budget que nous pouvons le faire savoir, et de la façon la plus claire.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur le Colonel PLANCHETTE !

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, Chers Collègues, étant donné le nombre d'intervenants, je vais réduire mon propos, et je vais me cantonner à une observation d'ordre général, et puis à un point qui me tient particulièrement à cœur, qui me préoccupe beaucoup d'ailleurs depuis longtemps, vous aurez facilement deviné de quoi il s'agit.

Ce budget est un budget de prestige, un budget d'image, mais je ne pense pas que ce soit tout à fait un budget de confort pour les citoyens.

Quand une ville est belle, quand une ville est dynamique, quand une ville est riche et peu endettée, comme vous le dites - et ce qui est vrai d'ailleurs - moi je pense qu'on pourrait améliorer le tableau en créant de meilleures conditions de vie pour les citoyens.

Or, quand je regarde dans le budget de fonctionnement, 13 % en gros à la fois pour le social et pour le culturel, eh bien je m'aperçois que le social n'y trouve pas son compte.

Et il y a là-dedans un déficit de solidarité, et un déficit d'aide.

Et ceci est particulièrement sensible, pour moi, dans le domaine du périscolaire.

Un périscolaire à Metz, malgré quelques petits efforts qui sont faits ça et là, malgré quelques saupoudrages de subventions, le périscolaire à Metz me semble très, très insuffisant.

Alors je vais revenir une nouvelle fois à la charge parce que je me suis aperçu, que quand on est dans l'opposition, il n'y a pas d'autres façons de se faire entendre que de revenir à la charge, de temps en temps, et le plus souvent possible.

Et d'ailleurs, je crois que les événements passés ont montré que cette méthode a parfois quelques chances d'aboutir. Sur d'autres sujets, ça a parfois abouti à quelque chose.

Peut-être serai-je entendu pour le Budget 2006 ?

Alors ma question va être la suivante, et ce n'est pas la première fois que je la pose ici, mais je vais la poser à nouveau.

Quand va-t-on, enfin, envisager sérieusement des pourparlers de négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales, en vue d'aboutir à la signature d'un Contrat Temps Libre, comme le font la quasi totalité des grandes villes françaises, comme l'ont déjà fait plus de 120 communes en Moselle ?

Et certaines, même, le renouvèlent. Je vois Thionville. Thionville a fait ça il y a 3 ans, eh bien Thionville renouvelle, ça prouve que ça ne doit pas être mauvais cette affaire-là.

Donc voilà, ma question est la suivante : peut-être un jour envisagerez-vous cette affaire-là ?

Ça me ferait plaisir, au moins, que vous nous donniez quelques informations là-dessus, parce que je crois quand même que l'avenir de nos enfants, dans une cité comme Metz, est vraiment un domaine prioritaire.

Donc, il faut absolument sortir de là.

Quand on prétend ne pas pouvoir financer le périscolaire parce que les ressources n'existent pas, comment peut-on se priver d'une subvention qui est de l'ordre de 60 % sur des projets nouveaux ?

Voilà. Ma question est la suivante : envisagez-vous de faire quelque chose dans ce domaine-là ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI !

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, Chers Collègues, en avant-propos, je voulais remercier les services pour la qualité des informations complémentaires qu'ils ont mis à disposition, et pour leur disponibilité.

Je tiens à le souligner parce que, comme ça, ça participe un peu à l'amélioration de la vie démocratique dans notre ville.

Alors, l'élaboration du Budget est un acte majeur, on le sait bien, dans la vie d'une collectivité publique.

C'est là que prennent forme les orientations politiques, et c'est là que se concrétisent les actions.

Alors, pour apprécier un projet de Budget, on peut se poser plusieurs questions.

Est-il bien géré sur le plan comptable et financier ?

Est-il conforme aux promesses électorales ?

Mais il y a une question qui me semble plus importante, c'est, le projet de Budget prépare-t-il bien l'avenir ?

Pour ma part, s'agissant de celui que vous nous soumettez, Monsieur le Maire, je ne le pense pas, car je ne partage pas, Monsieur le Maire, votre conception de la ville.

Vous vous préoccupez davantage du bâti que des conditions de vie de nos concitoyens.

Aujourd'hui, le développement d'une ville passe, certes, par des équipements structurants, mais de plus en plus par un ensemble de services rendant la ville attractive.

Il faut donc mettre la ville au service de ses habitants.

Que constatons-nous ?

Un seul chiffre.

Une faible croissance de nos recettes fiscales propres, c'est-à-dire les impôts ménages, la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Depuis 2002, leur croissance annuelle moyenne est de l'ordre de 2,7 %.

On comprend qu'avec une inflation qui est de l'ordre de 2 %, la croissance de richesses réelles, de recettes fiscales réelles supplémentaires, est faible, inférieure à 1 %.

Et même si on est plus précis, si on parle de la taxe d'habitation - ça intéresse toujours nos concitoyens - en dehors de la revalorisation des bases, on s'aperçoit qu'elle n'a progressé que de 0,2 %, le produit de la taxe d'habitation n'a progressé que de 0,2 % en 2004, avec une prévision de 0,5 en 2005.

Alors, qu'est-ce que ça veut dire ?

Eh bien ça veut dire qu'il est difficile de construire des logements, qu'il est difficile d'attirer des habitants supplémentaires, et que la concurrence est rude entre les villes.

Le développement des services aux habitants, dans ce contexte, constitue un atout majeur dans la compétition.

Or, le projet de Budget, Monsieur le Maire, que vous nous soumettez, ne prend pas suffisamment en compte cette dimension.

Je prendrai deux exemples, rapidement, l'animation culturelle, et le périscolaire, ça vient d'être développé par mon collègue.

Notre ville, en matière d'animation culturelle, notre ville manque globalement d'animations. Elle souffre d'un manque global d'animations.

Bien sûr, Monsieur KASTENDEUCH l'a répété, il y a quelques grands événements culturels, ou sportifs, mais cela n'irrigue pas les quartiers.

Or, le Budget 2005, par exemple, supprime définitivement l'expérience "Metz en Fête".

Le périscolaire, c'est vrai qu'on intervient souvent dessus, mais enfin regardez le chiffre, 23 000 euros, c'est 1 000 euros de plus que l'année précédente ; une augmentation inférieure à 5 %.

Vous le savez bien, Monsieur le Maire, ce n'est pas à la hauteur des besoins.

Aujourd'hui, plus de 80 % des enfants et des adolescents ont leurs deux parents qui travaillent. Donc, la garde des enfants, en début de matinée, et en fin de journée, est un problème pour l'ensemble des familles.

Cette évolution de la société doit nous conduire à organiser un véritable service municipal, en charge du temps libre des enfants en l'absence de leurs parents.

Et comme l'a rappelé mon collègue Daniel PLANCHETTE, les partenaires et les financements existent, encore faut-il les solliciter !

Enfin, je prendrai un dernier indicateur pour montrer que ce projet de Budget ne prépare pas suffisamment l'avenir ; c'est le produit des amendes de police qui revient à la Ville.

Autour d'un million et demi, 1,6 million d'euros entre 2001 et 2003, le chiffre a bondi à 2,2 millions d'euros en 2004, + 38 %. Il s'élève à 2,5 millions d'euros en prévisionnel pour 2005, c'est-à-dire une augmentation de 14 %.

En d'autres termes, votre politique, Monsieur le Maire, de verbalisation à outrance, se poursuit sans que nos concitoyens aient à leur disposition des moyens alternatifs de transport.

L'image de la ville se dégrade, le commerce messin en souffre, pour la plus grande joie des zones commerciales périphériques.

Les lieux d'animation et de restauration sont également pénalisés.

On le sait, la sanction n'est efficace que si l'usager a le choix, sinon, c'est une incitation à éviter notre ville.

Alors la réponse à cette demande croissante de stationnement réside dans la mise au point d'une politique ambitieuse de transports en commun.

Mais comme on l'a encore vu mardi dernier, à la CA2M, cette politique ambitieuse tarde à venir.

En conclusion, ce projet de budget que vous nous présentez, Monsieur le Maire, ne tient pas suffisamment compte des Messins, de l'évolution de leur niveau de vie, et n'anticipe pas sur leurs besoins futurs.

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame BORI !

Mme BORI – Monsieur le Maire, Chers Collègues, je commencerai par dire que ce Budget manque terriblement d'humanité.

Vous déclarez Metz toujours plus soucieuse du bien-être de ses habitants.

A la lecture de ce document, on se demande bien où sont ces habitants, et quelle place ils occupent à vos yeux.

Vous continuez à penser que les grands projets de restructuration urbaine sont les garants du développement, de l'attractivité, de la cohésion urbaine et sociale de la cité.

Et vous continuez à penser que la question sociale, celle qui fait la vie quotidienne des gens, est secondaire.

En tout cas, vous n'en faites pas un moteur du développement.

Pensez-vous vraiment qu'il suffise qu'une ville soit belle pour que l'on s'y sente bien ?

En d'autre temps, on pratiquait les grands travaux pendant que le peuple mourait de faim.

Aujourd'hui, certains dégagent d'énormes profits pendant que d'autres peinent à vivre.

Vous-même, d'ailleurs, vous avouez que la situation économique est morose.

Et, pour une fois, je suis d'accord avec vous !

M. le Maire – Merci !

Mme BORI – Comment pourrait-il en être autrement au regard des choix politiques de ce gouvernement ?

D'ailleurs, comme lui, vous pensez que l'investissement, c'est super, et que le fonctionnement, c'est mauvais, que l'impôt, c'est la malédiction, et que les charges, sans parler de la dépense sociale, sont à bannir.

Or, que constatons-nous depuis 3 ans maintenant ?

Que cette politique est un fiasco total.

En effet, le chômage augmente et passe la barre des 10 %, la précarité s'accroît avec son lot de misère, et les bénéficiaires, comme l'a dit mon collègue Dominique GROS, les bénéficiaires du Resto du Cœur sont chaque année plus nombreux.

Le nombre de RMIstes, aussi. Plus 9 % au niveau national. Plus 10 % dans le seul quartier de Metz-Borny.

Allez-vous dire, là, ou alors allez-vous vous vanter aussi que nous sommes meilleurs que la moyenne nationale ? Sans compter les familles qui se trouvent à la rue, et les millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté.

Monsieur le Maire, si ce climat économique vous inquiète pour l'avenir des rentrées financières, il ne semble pas vous inquiéter pour l'avenir de certains de nos concitoyens, pas plus que pour les conséquences dramatiques qu'ils subissent.

Vous faites comme si cette réalité n'existait pas, à Metz.

Comme si tout le monde était riche et bien portant.

Vous maintenez le cap que vous vous étiez fixé, et tant pis pour ceux qui sont pauvres et malades !

Tant pis pour ceux qui ont des enfants et qui ne voient rien venir en matière de périscolaire !

Tant pis pour ceux qui, en matière culturelle, n'aiment pas que la musique classique et la danse !

Tant pis pour les jeunes qui souhaitent une salle de concert et de répétition pour les musiques actuelles !

Tant pis pour ceux qui ne peuvent accéder à l'Arsenal, à l'Opéra-Théâtre, non seulement pour des moyens financiers, mais aussi par l'absence d'accompagnement !

Tant pis pour ceux qui ne réussissent pas à se loger par manque de logements, du certainement à la décohabitation, mais également au coût élevé des loyers !

Tant pis pour ceux qui ne fréquentent pas la cantine scolaire, et souvent les plus modestes, car le tarif unique les pénalise !

Tant pis pour ceux qui aimeraient faire vivre la démocratie, mais qui ne pourront bénéficier des salles municipales que 4 fois dans l'année, et très difficilement des panneaux d'expression libre !

Tant pis pour les associations qui n'auront qu'un et demi pour cent d'augmentation et qui, je le crains, pour beaucoup, mettront la clé sous la porte !

Tant pis, tant pis, tant pis pour tous les autres !

La gestion rigoureuse dont vous vous vantez, m'apparaît plutôt comme un signe de rigidité.

Comme vous le dites, quoi qu'il arrive, je maintiens le cap.

De toute évidence, nous divergeons sur notre conception de la bonne gestion.

Il y a moyen de faire d'autres choix.

Pour moi, la politique n'a de chance que si elle est au service du progrès social et de la réponse aux besoins.

Et dans ce budget, ça ne semble pas être le cas.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS !

M. DARBOIS – Merci Monsieur le Maire, Chers Collègues, le Budget peut être aussi l'occasion de féliciter, et de remercier les services pour le travail accompli tout au long de l'année au service, donc, des Messins.

Le rapport de présentation, et je prends pour exemple le rapport de présentation, est un travail qui est bien fait, ce qui ne veut bien sûr pas dire que le contenu nous convient.

Et puis, Monsieur le Maire, les documents arrivent à l'heure, par voie postale, comme par voie électronique, même lorsque la Commission des Finances se réunit le jour même.

Et je trouve ça tout à fait bien.

Cela étant dit, allons au Budget, et je vais tenter de ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

Nous aurions aimé, Monsieur le Maire, que dans ce budget, l'écologie urbaine soit bien plus présente.

Le bruit, par exemple, qui ne cesse d'augmenter, essentiellement à cause de l'augmentation des flux automobiles, et je pense notamment à la traversée de l'A 31, aux milliers de véhicules qui continuent de traverser Metz, et pour lesquels on ne fait rien.

Je pense aux habitants qui habitent à côté et qui ne sont pas protégés de ce bruit-là.

C'est un vacarme.

Flux automobile aussi, qui est responsable, et vous le savez bien Monsieur le Maire, de la qualité de l'air.

On ne va pas en parler, vous le savez.

Peut-être aussi, imagine-t-on, toujours en ce qui concerne l'écologie, que l'écologie urbaine se limite à la plantation de quelques arbres, à l'aménagement de quelques mètres de promenades, alors que nous aimerions que cette municipalité fasse des choix plus structurants, comme une organisation permettant d'abaisser considérablement les flux automobiles, de combattre le vacarme, de parler de haute qualité environnementale, etc. ..., etc. ...

Rien n'est dit dans ce budget parce que rien n'est fait sur les économies d'énergie, par exemple.

Dans cette ville, où il faut parfois ouvrir les fenêtres, parce qu'il fait trop chaud, alors que les radiateurs sont à fond, on parle encore d'écologie urbaine.

Je pense qu'on a un retard, un retard dans nos mentalités.

Je prends des gants, Monsieur le Maire, pour vous le dire, par crainte de vos colères.

Mais je vous le dis quand même.

Heureusement, nous avons l'Institut Européen d'Ecologie, et les excellentes émissions de Jean-Marie PELT. Et ça dure depuis des années.

Ça ne suffit évidemment pas pour se targuer d'être la capitale de l'écologie urbaine.

Action scolaire, Daniel PLANCHETTE en a parlé.

On ne voit toujours pas apparaître de périscolaire.

Tant pis pour les parents qui ne sont pas à la retraite à 30 ans, et qui continuent à vouloir travailler, et donc, comme vous le dites, ne pas vouloir s'occuper de leurs enfants.

Un mot encore sur le cadre urbain, et notamment sur deux quartiers, en construction.

Le quartier de l'Amphithéâtre qui va être en construction et les Hauts de Queuleu en voie d'achèvement.

Hauts de Queuleu, chacun peut apprécier, à sa juste valeur d'ailleurs, l'urbanisation, la densité d'urbanisation, les équipements urbains présents ou absents, les choix architecturaux, la convivialité, qui est, pour une part, le résultat des choix urbanistiques et architecturaux du quartier des Hauts de Queuleu.

Nous avons, là, un terrain immense, très proche du centre-ville.

Un terrain de jeux pour les urbanistes, exceptionnel.

Qu'en avez-vous fait, Monsieur le Maire ?

Bien ? Mal ? Je vous laisse, Mesdames et Messieurs, juges du résultat.

En tous les cas, moi - je suis peut-être le seul - je n'aurais pas envie d'y habiter.

Deux mots encore pour évoquer votre dernier éditorial, qui est dans le climat du Budget.

Votre conclusion montre, qu'en vous relisant, vous vous êtes rendu compte de votre excès, peut-être.

Vous avez peut-être voulu susciter un débat ?

Je ne sais pas si les gens vous ont écrit, mais sachez que dans la rue, les gens nous en parlent !

En 2 mots, je vais m'en faire un tout petit peu le porte-parole, très rapidement ! Très, très rapidement !

Ils prennent comme une insulte, comme une insulte, la manière dont le Premier Magistrat les juge !

Je connais bien le monde de l'industrie !

J'en reviens, j'en suis, et pour moi, tout va bien !

Personnellement, tout va bien !

Je ne connais plus de pénibilité ! Je suis bien payé !

Mon salaire est très correct !

Je suis plutôt moyenne haute !

Tout va bien!

Mais, de grâce, ne jugez pas à travers vous-même !

Il y a des fonctions, la vôtre en l'occurrence, que l'on peut, évidemment, occuper au-delà de 60 ans !

D'ailleurs, nous y sommes prêts mes amis et moi-même !

Mais il y a en d'autres ! Beaucoup d'autres ! Moins valorisantes, physiquement et mentalement pénibles ! C'est-à-dire, avec un impact sur la santé et la durée de vie nettement moins bien payées aussi, et qui ne peuvent pas être assumées au-delà de 60 ans !

Je vous le garantis ! Vous êtes hors des clous-là !

En fait, vous voudriez permettre à celles et ceux qui ont un travail non pénible et souvent mieux rémunéré – on va dire la classe supérieure, la nôtre en fait ! – de travailler plus pour gagner encore plus !

Quelle drôle de justice sociale, Monsieur le Maire !

De grâce, jugez globalement et pas par vous-même !

Je vous remercie !

M. le Maire – Madame ISLER-BEGUIN.

Mme ISLER-BEGUIN – Oui, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je voulais vous dire, tout à fait personnellement, qu'effectivement, moi aussi, j'ai été choquée de lire dans la presse vos propos par rapport à

mon Cher Collègue, Monsieur René DARBOIS, et je ne comprends pas ces propos toujours très agressifs, alors qu'au contraire, je trouve que ses réflexions sont toujours vérifiables, de bon sens, et plutôt intelligemment conçues !

Non, mais c'est vrai que c'est assez pénible de lire et de relire et c'est toujours les mêmes ! Alors, on se demande si ce n'est pas le seul qui gênerait ou qui vous gênerait et en cela moi, je suis vraiment peinée par cela, parce que c'est une attitude politique qu'il a ! Et ce n'est pas une attitude agressive envers qui que ce soit !

Alors, comme on se suit... évidemment, nous sommes "Verts" tous les 2, donc cela va être, peut-être, la pédagogie de la répétition, mais c'est une pédagogie qui fonctionne. A force, on réussit à enfoncer des clous.

Par contre, ma Collègue l'a déjà dit, la situation est morose au niveau économique, elle est morose au niveau social. Elle est morose à tous les niveaux. Mais, je crois que pour la planète, elle est encore plus morose !

Alors, je suppose que vous avez tous lu la presse aujourd'hui ?

La planète n'a plus les moyens, et justement, est-ce que nous avons encore les moyens de nous lancer dans des opérations qui sont peut-être hasardeuses ? Parce que, je n'en sais rien... vous misez sur une pièce centrale de votre objectif avec le Centre Pompidou sans d'ailleurs donner de date pour l'ouverture. Et cela montre, ou vous avez montré votre courroux par voie de presse sur le retard qui est engagé. On ne s'était pas montré opposé, mais c'est vrai qu'on demande, une fois de plus, des garanties que ce bâtiment, ce chef d'œuvre soit vraiment mis en place avec les meilleures garanties environnementales !

Il y a d'autres personnes illustres, dont un Président qui a voulu rester, laisser son nom dans l'histoire, et aujourd'hui, on voit les Colonnes de Buren qui coûtent 2 fois plus cher...

M. le Maire – C'est Monsieur Jack LANG !

Mme ISLER-BEGUIN - ...à la restauration et les plaques de marbre de l'Opéra Bastille qui tombent. Que ce soit l'un ou l'autre, ce sont des choix pharaoniques qui n'ont pas été...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

Mme ISLER-BEGUIN - ...des prestiges, des dépenses pharaoniques de prestige...

M. le Maire – Laissez parler Madame, elle est intéressante !

Mme ISLER-BEGUIN - ...et qui coûtent cher aux citoyens ! Parce que, que cela soit de Droite ou de Gauche, c'est quand même toujours la collectivité in fine qui paie !

Alors, effectivement, on se répète, mais une fois de plus - je vous ai ramené le Budget Primitif 2004 - celui de 2005 ressemble, étrangement, à celui de 2004, et même pour partie – je crois – qu'on peut même le reprendre avec une petite augmentation du coût de la vie. Mais cela fait partie aussi de la vie d'une ville et du budget traditionnel de la ville !

Mais, quand même !

Et je voudrais reprendre les propos de mon ami "Vert" : "ce n'est pas un Budget qui est dirigé vers l'avenir, vers un développement écologiquement durable !"

Je suis désolée, aujourd'hui, les pollutions augmentent, dues à des transports routiers !

Je sais que nous roulons tous, nous sommes tous conscients, mais, lorsque vous mettez dans le Budget, par exemple, 40 000 € pour sensibiliser les citoyens, les habitants messins à l'environnement, je crois que ça ne suffit pas !

Cela ne suffit, absolument, pas, parce qu'aujourd'hui, effectivement, il faut faire de la pédagogie pour que l'on puisse comprendre !

Effectivement, par exemple, ce que "économie d'énergie" signifie ?

Je crois que j'ai déjà développé à plusieurs reprises. Cela représenterait un investissement différent !

Et je crois qu'aujourd'hui, mais ce n'est pas seulement pour vous, Monsieur le Maire, de Metz, je crois qu'il y a très peu de villes, et même très peu de collectivités qui ont compris qu'il fallait, aujourd'hui, penser différemment, prendre en compte d'énormes différences pour faire des calculs différents et pour avoir un projet qui est différent pour l'avenir !

Parce que dans un avenir peut-être pas à long terme, ce sera peut-être même à moyen terme ou à court terme, on intégrera d'énormes différences dans nos calculs économiques !

Et lorsque l'on calculera la non-prise en compte de l'environnement, parce que c'est ça qui va commencer coûter cher, la non-prise en compte de l'environnement - et ça, cela aura un coût financier - et là, on se rendra compte qu'à un moment donné, on n'a pas fait les bons investissements !

Et donc, effectivement, là-dedans, malheureusement, eh bien, une fois de plus, on ne retrouve pas – disons – cet esprit qu'on aurait pu et qu'on espérerait dans la ville où est né l'Institut Européen d'Ecologie. Et encore, quand on voit son budget, alors, on est triste, Monsieur le Maire ! On est vraiment triste ! Parce que l'Institut, il a quoi ? Il a quelques clopinettes - je ne retrouve plus la somme - mais c'est de l'ordre de 79 000 € - si je me rappelle bien ?

Et effectivement, ce n'est pas à la hauteur de ce qu'il faudrait investir pour permettre aux habitants, pour permettre aux commerçants, pour permettre à tout le monde de comprendre les enjeux.

Et ce ne sont pas les enjeux de la planète, ce sont les enjeux de notre quotidien ! De notre organisation, de notre manière de vivre ! De notre manière de consommer, de notre manière d'investir !

Je parle de cancer et je regarde Monsieur le Docteur KHALIFE. On sait, aujourd'hui, pertinemment, que les cancers sont en augmentation malgré l'évolution considérable de la médecine !

On a fait un bon formidable au niveau médical et malgré cela, les cancers augmentent !

Les cancers des hommes, par exemple, de 50 à 60 ans, les cancers du cerveau sont en augmentation en flèche !

On ne sait pas l'expliquer aujourd'hui !

Donc, on s'aperçoit, aujourd'hui que l'environnement, la santé environnementale, eh bien, c'est ça, sans doute qui a une répercution !

Donc, si vous voulez, si lorsque vous, qui êtes gestionnaire de la cité, si vous ne prenez pas en considération cette donnée-là, lorsqu'on achète bêtement des peintures... bon, on rigole, d'accord - mais, lorsqu'on achète des peintures, et que dans ces peintures-là, vous avez des polluants, eh bien, c'est polluants-là, à un moment donné vous pouvez les retrouver dans votre corps !

Donc, si on peut les éviter, et surtout, on doit essayer de pousser nos entreprises à changer, également, leurs produits ! Donc, si vous voulez, c'est aussi à nous les collectivités de les amener à cette autre chose !

Et donc, c'est pour ça, Monsieur le Maire, je suis, comme mon Collègue, déçue, parce que, moi, je pensais que vous auriez cette audace-là, de lancer plus loin au niveau de la prise en compte de l'environnement, mais pour la santé, pour le bien des habitants !

Alors, que dire de plus ?

Je m'arrêterai là.

Mais, quand même, en conclusion, je voudrais dire que ce n'est pas parce que la dette est très basse par habitant que nos habitants se portent mieux !

Je vous remercie !

M. le Maire – Monsieur FOUCAULT.

M. FOUCAULT – Monsieur le Maire, mes Chers Collègues.

Vous le soulignez dès le début du rapport de présentation, le climat économique est morose, et il est dominé par les incertitudes, voire les inquiétudes légitimement ressenties !

C'est à travers cette réflexion que je commenterai ce Budget Primitif, puisqu'à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du début de l'année, j'avais évoqué l'essentiel de mes souhaits et commentaires.

Tout d'abord, l'essentiel du Budget sera consacré à 2 enjeux majeurs : le Centre Pompidou Metz et le Grand Projet de Ville de Borny.

Comme je l'ai déjà souligné, le premier est le symbole du rayonnement de la ville sur le plan international et même mondial, à l'entendre !

L'autre, symbole d'un échec, à reconstruire différemment !

Mais le même dénominateur commun : plus de 4 millions d'euros affectés pour chaque réalisation !

Si je souscris à la reconstruction de Borny, il faudra laisser du temps au temps, et des énergies pour cela, je reste plus mesuré s'agissant du Centre Pompidou.

D'ailleurs, Monsieur le Maire, je vous ai entendu, dernièrement, aux matinales du Plaza et vous disiez avec détermination que vous fixiez un seuil à 37,7 millions d'euros.

Là, Monsieur le Maire, une question : en préservant la nature des prestations demandées aux architectes ; si le montant que vous avez annoncé ne devait pas être respecté, quelle sera votre attitude ?

Dans d'autres domaines, les efforts financiers cités ne sont pas à la hauteur de mes espérances ; par exemple, le parking souterrain d'environ 500 places dans le Quartier de l'Amphithéâtre. Je l'avais espéré à 1 000 places, compte tenu de l'évolution de ce quartier dans les années à venir !

Dans le domaine de la propreté, je constate qu'une nouvelle fois des milliers d'euros vont être consacrés à la campagne de propreté canine.

Monsieur le Maire, une fois passé la sensibilisation et les différents moyens mis en œuvre pour tenter d'obtenir des résultats, il ne reste, malheureusement, plus que la sanction !

Or, la quinzaine de procès-verbaux mis en 2003, comparée aux 140 000 procès-verbaux pour des stationnements payants est en déphasage avec les attentes de nos concitoyens.

Et puis, Monsieur le Maire, une réflexion souvent entendue à travers les entretiens avec les parents d'élèves de maternelle et de primaire : la gratuité scolaire !

Savez-vous, Monsieur le Maire, que chaque année, dans notre ville prestigieuse, les parents d'élèves sont sollicités en début d'année pour compléter les besoins indispensables, comme de la papeterie, diverses fournitures scolaires, des produits d'hygiène, etc., destinés aux enfants, en plus des cotisations destinées aux coopératives, à discrétion mais fortement conseillée !

Cette enveloppe relative à la gratuité scolaire en 2005 sera d'un montant de 330 000 € !

Pour mémoire, les sommes accordées à l'Arsenal approcheront, également, les 3 millions d'euros !

Plus loin, des sommes de plus de 4 millions d'euros évoquées pour chacune des 2 grosses opérations liées à l'urbanisme et à la beauté architecturale de la ville !

En matière d'accueil périscolaire, comme le disaient mes Collègues, aujourd'hui, les parents doivent faire preuve d'une organisation extraordinaire pour pouvoir faire assurer la garde de leurs enfants avant ou après la classe !

Vous dites, souvent, Monsieur le Maire : "le monde évolue" ! Dans ce domaine, particulièrement, ces besoins aussi !

Mais, les besoins ne suivent pas ! Pardon ! Les moyens ne suivent pas !

Alors, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, évidemment, je n'ai relevé que les points qui me paraissaient significatifs et dans la logique de mes choix qui, certes, ne seront peut-être pas les vôtres.

Néanmoins dans le rapport de présentation de ce soir, on peut y lire : "Metz, toujours plus soucieux de ses habitants". Cette phrase n'est pas le reflet de ce Budget qui nous est présenté, ce soir, et son approbation, mes Chers Collègues devra tenir compte de tous ces aspects !

Merci pour votre attention.

M. le Maire –Madame GENET.

Mme GENET – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

On va changer un petit peu de refrain, puisque moi, je voudrais adresser toutes mes félicitations pour ce Budget Primitif 2005 qui démontre, une fois encore, qu'on peut avoir des objectifs, des projets sans hausse des taux d'imposition.

Sans reprendre le Rapport de Présentation, un exemple de bonne gestion qui place Metz en tête des sondages à chaque fois.

Alors, je voudrais intervenir sur 2 points, en particulier, je suis très satisfaite, et chacun le comprendra, de voir inscrits des projets qui concernent plus particulièrement le développement du Nord de Metz.

J'évoquerai très rapidement le développement de Devant-les-Ponts, les traitements des friches urbaines militaires, des petites choses comme le contrôle d'accès au Pontiffroy, etc.. Tout cela, pour noter que pour moi, c'est très satisfaisant et d'autant plus important que ces points, ces projets ont été débattus, évoqués, réfléchis, souhaités lors de nos différents Conseils de Quartier !

Et que je suis très satisfaite que ces lieux soient devenus des lieux riches d'échanges et de propositions et qu'ils soient maintenant des partenaires entiers et qu'ils ont vraiment toute leur place dans la ville !

Alors, une toute petite chose pour améliorer encore.

Aujourd'hui, on a pu concrétiser ces idées de nos concitoyens, et je souhaiterais aller un petit peu plus loin, et je voudrais que chaque fois que c'est possible, on puisse afficher en mairie de quartier le plan et l'échéancier des travaux qui seraient réalisés dans les quartiers

afin qu'ils puissent être consultés par les habitants qui sont demandeurs et qui ont besoin toujours d'être au courant de ce qui se passe dans leur quartier.

On l'a vu, aussi, avec la forte affluence lors des réunions de concertation du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Je voudrais, aussi, par contre, avoir un petit regret très léger, parce que depuis j'ai appris que cela allait aboutir.

Certes l'ORU n'a rien de comparable avec le GPV, mais je pense que cette opération aurait peut-être mérité quelques lignes dans le Rapport de Présentation, parce qu'on va le constater tout au long du Conseil, plusieurs projets ou actions vont être votés - enfin je l'espère - au niveau des écoles, de la Patrotte, au niveau du Chemin de la Moselle, au niveau de Metz-Nord, de la rue Pierre et Marie Curie. Et je trouve un petit peu dommage que cela ne soit pas plus valorisé dans un document unique qui pourrait aussi prendre la forme d'un programme pluriannuel, parce que je pense que même s'il n'a pas l'ambition du GPV, il mérite quand même un affichage auprès des habitants.

Voilà, ce que je voulais dire ce soir.

Moi, je me félicite qu'il y ait pas mal d'actions concernant le développement des quartiers et le bien-être des habitants qui participent grandement à la vie de la cité !

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame THULL.

Mme THULL – Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, je pense que ce Budget correspond tout à fait aux attentes des Messins.

Je voudrais féliciter les services qui l'ont réalisé car il est d'une clarté, absolument intéressante, et on retrouve, ici, toutes les compétences d'une ville.

Il répond aux attentes des Messins, et en même temps, il est ambitieux, ce qui me semble essentiel dans la forte concurrence, dans la forte compétition que nous allons connaître dans les années toutes proches !

Il correspond aux attentes des Messins par sa gestion très rigoureuse, on l'a dit, par le travail quotidien de ses équipes, par un désendettement remarquable, par un taux d'investissement important, et également, par un taux de fiscalité qu'on nous envie, sans augmentation depuis plusieurs années.

Et il est ambitieux !

Et je pense que c'est important pour attirer chez nous, car nous savons bien, malheureusement, que dans notre pays, nous vivons une démographie faible, nous vivons une démographie en repli et il nous faudra être attractif, de plus en plus, dans les années qui viennent.

Alors, nous avons ces grands projets qui sont décriés par certains.

Ces grands projets qui nous font connaître aux yeux de l'Europe, aux yeux des différents pays qui nous entourent, mais aussi plus loin. Je crois que ces projets, que ce soit l'Amphithéâtre, que ce soit le Centre Pompidou Metz, vont porter loin l'image de notre ville, et vont attirer chez nous des investisseurs et des entrepreneurs.

On a parlé de l'environnement, tout à l'heure.

Je suis étonnée, car dans ces projets, l'environnement est partout présent.

Je pense au quartier de l'Amphithéâtre où la qualité, la très haute qualité environnementale est tout à fait originale et exceptionnelle.

Nous avons ici un exemple de ce que l'on peut faire en matière de développement durable.

Nous avons ici un exemple d'une prise en compte de tous nos problèmes qui affectent notre planète.

D'autres grands projets, je ne parlerai pas du G.P.V. car mon collègue Denis JACQUAT, je pense, en parlera mieux que moi, mais quand même, quand même je pense que ce G.P.V., pour le vivre, moi, dans mon domaine, au niveau de l'école, je pense que ce G.P.V. transforme complètement le quartier.

Et quand on va à Borny, aujourd'hui, dans certaines parties de ce quartier, on ne reconnaît plus ce qui était, on ne reconnaît même plus les habitants car ils ont pris acte, et ils ont pris fait et cause pour leur quartier.

On commence partout à voir les effets de cette politique ambitieuse, d'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens, et surtout de leur demande de sécurité, et de leur demande de tranquillité.

Le développement, également, des zones d'emplois qui amènent un avenir, une possibilité, des projets d'avenir pour tous les habitants de ce quartier, est important.

Enfin, dans mon domaine, puisque je voudrais également parler de mon domaine qui concerne les écoles, je voudrais affirmer ma fierté de l'avancement des travaux et de l'avancement de l'action entreprise pour l'amélioration des écoles.

Chaque année, nous travaillons à l'entretien, à la rénovation et à la qualité des bâtiments scolaires, pour offrir aux enfants une meilleure qualité dans leur éducation.

Cette année, vous remarquerez qu'un effort tout particulier est fait pour reprendre les écoles, notamment des années 60 à 70, qui sont des bâtiments qui souffrent, et qui ont particulièrement souffert de l'hiver rigoureux que nous avons connu.

Le patrimoine scolaire, à Metz, est de plus en plus beau.

On peut le dire.

Et je crois qu'il faut que les habitants et que nos concitoyens le sachent, notre patrimoine scolaire va en s'améliorant. Il est de plus en plus beau. Nous pouvons en être fiers.

Les gros chantiers des grosses écoles sont terminés.

Nous avançons, maintenant, dans la restauration des bâtiments années 60-70, comme je le disais tout à l'heure, mais également dans la restauration et la rénovation des restaurants scolaires avec une proposition de restauration innovante et appréciée par tous les parents et par tous les enfants.

Nous intervenons aussi, et là, je suis tout de même étonnée par ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Je crois que certains de mes très éminents collègues, par ailleurs, ne regardent pas toujours très au fond ce qu'ils votent ici, dans cette assemblée.

Nous avons, il y a, je crois 2 mois, voté des crédits pour une étude concernant les besoins en termes de périscolaire, et le Contrat Temps Libre.

C'est vrai que c'est un problème difficile, qui correspond à un changement dans la vie de nos concitoyens, mais c'est vrai que le besoin n'est pas toujours celui que l'on dit.

Nous travaillons, en tout cas, dans cet objectif.

Et nous intervenons, alors, je dois dire, que ce n'est pas la compétence des villes, nous intervenons de plus en plus dans le soft, si vous voulez, des écoles. C'est-à-dire que nous entrons dans la pédagogie. Nos efforts sont immenses dans ce domaine.

On a parlé, là encore, d'environnement.

Nous contribuons à l'apprentissage de l'environnement à travers différentes actions, que ce soit de patrimoine, mais aussi que ce soit d'opérations pédagogiques.

Nous intervenons également dans l'apprentissage, dans les quartiers où les enfants n'ont pas l'occasion de découvrir la Culture, nous intervenons dans l'apprentissage de la musique, dans l'apprentissage du chant choral, dans l'apprentissage du chant lyrique.

Les enfants découvrent le théâtre, les enfants découvrent l'opéra.

Et nous sommes particulièrement fiers de ce travail qui est fait, au jour le jour, par nos services et par nos agents.

Nous intervenons également dans l'art plastique.

Alors je sais bien, tout n'est pas parfait.

Nous ne pouvons pas tout faire, n'en déplaise aux "y a qu'a", et aux "faut que".

Mais nous travaillons, ne l'oublions jamais, avec les deniers de nos concitoyens, et ceci nous oblige.

C'est pourquoi nous sommes au service des habitants.

Monsieur BERTINOTTI, c'est vrai, vous avez raison.

Et nous ne l'oublions pas.

Chaque jour nous y pensons.

Et c'est pourquoi nous travaillons à leur offrir, tous les jours, et ce Budget en est le reflet, une ville toujours plus belle où ils prennent plaisir à vivre, où ils trouvent confort et tranquillité, avec un développement économique, dynamique, qui assure leur avenir, et surtout l'avenir de leurs enfants.

M. le Maire – Merci.

Madame VIALLAT !

Mme VIALLAT – Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord, je voudrais faire part de ma satisfaction quant au projet de Budget Primitif qui est présenté, qui est un budget maîtrisé, pragmatique, mais néanmoins ambitieux pour notre ville.

Je souhaite intervenir sur trois points qui sont au Programme Biennal d'Investissement.

Le premier, c'est l'inscription de la réalisation du mur antibruit de la Grange-aux-Bois.

Bien évidemment, je suis satisfaite de cette inscription, même si je regrette que ce soit la Ville de Metz qui le finance, et non pas l'Etat.

Je voudrais dire aussi que je comprends le mécontentement des riverains quant au différé de réalisation, mais il faut qu'ils sachent que le retard n'est pas dû à la Ville de Metz mais uniquement aux travaux réalisés par l'Etat.

Le deuxième point, c'est l'aire d'accueil des gens du voyage.

Dans ce programme sont budgétées les études première tranche, 100 000 euros pour 2005, et un million d'euros pour 2006.

Donc je souhaitais avoir quelques informations sur ce projet.

Pour ma part, je suis très réservée sur ce type d'aménagement sur le ban communal, même si je sais que c'est une obligation légale, car les gens du voyage semblent plus préoccupés de leur droit que de leur devoir si l'on en juge au fonctionnement de l'aire provisoire actuellement.

Le troisième point concerne le FISAC.

La subvention apparaît en plus et en moins, cela veut-il dire que cette subvention disparaît ?

Je vous remercie.

M. le Maire – Madame MASSON-FRANZIL !

Mme MASSON-FRANZIL – Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je soutiens naturellement, Monsieur le Maire, sans réserve, ce Budget Primitif.

Mon intervention portera sur un point très précis relatif au cadre de vie.

De nombreux quartiers messins, Monsieur le Maire, sont déjà équipés d'un, voire de deux terrains multisports.

On ne peut, évidemment, que s'en réjouir.

Pour Metz-Vallières, un terrain multisports a déjà été implanté à la Corchade.

Le quartier de Vallières est, vous le savez Monsieur le Maire, très étendu, et les jeunes des Hauts de Vallières souhaiteraient également disposer d'un tel équipement.

J'ai relevé, au Budget, avec grande satisfaction, une ligne annuelle de 70 000 euros à cet effet.

Je souhaiterais donc connaître les localisations prévues, et notamment si le quartier des Hauts de Vallières sera doté.

Dans le cas contraire, je souhaiterais que ma demande soit actée, et bien sûr honorée aussi vite que faire se peut.

Et je vous remercie.

M. le Maire – Merci.

Monsieur NAZEYROLLAS, Premier Adjoint !

M. NAZEYROLLAS – Monsieur le Maire, mes chers collègues, par définition, l'élaboration et la présentation du Budget de la Ville n'échappent pas à la complexité de l'alignement impressionnant des chiffres et des lignes budgétaires.

C'est la loi du nombre, Dieu merci, il y a parmi nous quelques spécialistes éminents qui s'y retrouvent parfaitement.

Pour ma part, étant un peu moins spécialiste, je n'ai voulu regarder ce Budget ni comme comptable, ni comme financier, mais d'un point de vue politique, en regardant les grandes masses tout de même, et en m'offrant arbitrairement des questions plus simples, et une perspective plus générale que je vous propose.

Quelle politique traduit-il ?

Quelle stratégie appuie-t-il ?

Les grands axes politiques sont simples, même si la définition, l'organisation et la mise en œuvre des moyens sont évidemment complexes.

Il s'agit d'entretenir, de gérer, d'améliorer l'ensemble du cadre de vie des espaces et des bâtis qui relèvent de notre responsabilité.

Espaces Verts, voirie, éclairage, nettoyage, circulation, environnement, cheminement, pour ne citer que les principaux postes.

Politique importante et nécessaire qui touche pour l'essentiel à l'agrément de la ville.

Le deuxième axe, développer l'action sociale, au sens le plus large, et les actions de solidarité, qui relèvent aussi bien de responsabilité légale que de l'animation de la ville, du développement du tissu associatif, ou d'exigence morale.

L'action scolaire, jeunesse et sports, comme l'a brillamment rappelé tout à l'heure notre collègue Sylvain KASTENDEUCH.

L'aide aux associations, le C.C.A.S., solidarité et action pour l'emploi.

On sent les principaux postes qui figurent en chiffres très clairs dans ce Budget.

Et je rappelle au passage que le seul concours au Centre Communal d'Action Sociale représente près de 9 millions d'euros.

Il n'est pas négligeable.

Troisième axe, contribuer au développement des activités de loisirs, de la communication et de la culture.

Même si des éléments importants du domaine culturel ont été transférés à la Communauté d'Agglomération, il reste des projets et des actions multiples qui doivent être facilités, encouragés et développés.

La nouvelle salle de musique, l'Arsenal, les bibliothèques, le multimédia et médianet, et toutes les manifestations culturelles, entrent dans ce cadre, ainsi que la salle des musiques actuelles qui reste pour nous un sujet de préoccupation important, mais pour lequel il nous faut trouver, vous avouerez que c'est le moindre des soucis, un point de chute qui ne nuise pas à son environnement.

Cette politique est l'un des facteurs essentiels de l'attraction de la ville, de sa vie et de son développement, j'y reviendrai.

Enfin, assurer le renouvellement et le développement économique et urbain.

Cette politique est essentielle, car c'est cette politique qui prépare l'avenir, qui est créatrice d'emplois et de richesses.

Cette politique repose sur des actions et des opérations importantes.

Le Grand Projet de Ville de Metz-Borny, et la zone de l'Amphithéâtre, mais aussi les nouvelles zones d'activités, les opérations de rénovation urbaine des quartiers Nord, les nouvelles zones d'habitat, le développement urbain et l'habitat, représentent globalement 40 % du Budget d'Investissement de cette année.

Je voudrais, au passage, répondre à quelques observations qui ont été faites concernant l'habitat et le logement, ainsi que la ZAC des Hauts de Queuleu.

Sur l'habitat et le logement, je voudrais rappeler que le logement social représente à Metz, et c'est l'un des plus forts pourcentages de l'agglomération, 27 % des logements.

Que toutes les nouvelles opérations respecteront, cela va de soi, dès lors qu'elles seront significatives, la règle, et ce sera le cas sur l'Amphithéâtre, d'un minimum de 20 % de logements sociaux.

Je rappelle aussi que je recense là, les logements qui sont statutairement des logements sociaux, à travers les organismes HLM, qu'il existe aussi des logements à occupation sociale, compensés par la Caisse d'Allocations Familiales, dans le secteur privé, et ils sont nombreux.

La situation actuelle du logement sur Metz n'est pas satisfaisante, dans la mesure où une pression très forte se fait sur ce logement, mais c'est le cas dans quasiment aujourd'hui toutes les agglomérations importantes.

Pour nous, cette pression vient de trois éléments.

Le premier, c'est le phénomène habituel de décohabitation.

Le second, c'est le phénomène d'attraction de la ville qui fait que cette ville attire parce qu'il s'y crée des emplois, et que par conséquent, y viennent de nouvelles populations.

Le troisième élément, c'est un certain décalage - je le reconnais - dans le temps, parce qu'il y a là des phénomènes cycliques entre l'offre foncière qui est indispensable pour mettre des logements sur le marché, et la pression qui se fait sur ce marché.

Je voudrais rappeler simplement, pour bien prendre la mesure de ce problème, qu'au moment où la ZAC des Hauts de Queuleu a été lancée, compte tenu de l'état du marché, les prévisions de commercialisation ont été de plusieurs années, la commercialisation s'est réalisée deux fois plus vite que prévu.

Et pour cette ZAC des Hauts de Queuleu, je voudrais simplement préciser que si on peut bien entendu faire des observations sur l'architecture, je crois que sur l'urbanisme, il n'y a pas grand-chose à en dire, mais sur l'architecture, je crois que le seul constat à faire c'est que son taux de remplissage et son taux d'occupation s'est fait à une rapidité telle que, manifestement, il y en a auquel ce secteur convient parfaitement.

En tout cas, pour répondre à cette nécessaire réalisation de logements, nous avons actuellement plusieurs zones qui sont à l'étude.

La seule observation que je voudrais faire, il y a la rue Georges Ducrocq, il y a des zones qui sont actuellement classées 2NA, il y aura le quartier de l'Amphithéâtre, et il y a sur la zone d'extension du Technopôle une zone d'habitat importante qui sera réservée.

Je voudrais simplement préciser que ces opérations, et cette mise sur le marché de ces zones foncières ne se feront ni dans la précipitation, ni sans préparation, quelle que soit la pression.

Je crois qu'il est fondamental, pour une ville, qu'elle assure la maîtrise du développement foncier, et de l'organisation urbaine de ces opérations, et que cette qualité exige un temps d'étude et un temps de préparation.

Je voudrais enfin, sur la taxe d'habitation, faire une observation.

Son importance n'est pas seulement, j'allais dire, une question de principe, c'est simplement une question de bon sens.

Freiner l'évolution de la taxe d'habitation, la maîtriser dans une ville dont la population compte 50 % de ménages qui ne payent pas l'impôt sur le revenu des personnes physiques, me paraît la moindre des choses.

Pour revenir sur ces actions de développement, sur le développement urbain et l'habitat, je crois que la plus efficace des aides à l'emploi, c'est l'investissement.

Cet investissement qui crée les conditions favorables au développement urbain, social et économique, donc à la création d'emplois.

Sur ce point, je voudrais rappeler un phénomène aujourd'hui extrêmement important dans l'ensemble des villes européennes, et pas seulement en France, mais en France vous pouvez le constater sur des villes comme Nantes, avec l'Ile de Nantes, comme Lyon Confluence, comme d'autres villes.

Sur ce point je voudrais rappeler qu'actuellement, tous les projets de développement et d'attraction des villes se font sur trois composantes essentielles.

La première, c'est la qualité du projet urbain.

La seconde, c'est la qualité architecturale.

Et le troisième élément, c'est le couple culture-loisirs.

Ils sont traités, dans tous les projets, et dans toutes les villes, depuis la Lituanie jusqu'à la France, en passant par la Pologne, de façon concomitante et indissociable, dans tous les projets de développement.

Et ces projets de développement, et ce positionnement de ces projets est considéré aujourd'hui par toutes les villes d'Europe comme le seul, quasiment unique, facteur d'attractivités et de développement, donc de création de richesses et d'emplois.

C'est dans cette perspective que doit, et devra se positionner, et se conforter - tout n'est pas fait, tout n'est pas au point, tout n'est pas réglé - le projet du quartier de l'Amphithéâtre qui constitue pour l'ensemble de l'agglomération une clé de notre développement.

Mais cela, nous l'avons tous compris.

Et je n'oublie pas que le projet du quartier de l'Amphithéâtre a été approuvé à l'unanimité de votre Conseil Municipal.

L'évocation de ce quartier de l'Amphithéâtre m'amène à répondre à une question, en fait, sur le Centre Pompidou, pour dire à ma chère collègue, non, la conduite de l'opération Centre Pompidou n'est pas un long fleuve tranquille.

J'en avais rêvé.

Ce n'est pas le cas.

C'est un projet complexe.

C'est un projet difficile dans lequel nous avons une équipe d'architectes qui sur le plan conceptuel, évidemment, fait la preuve de ses qualités, mais qui sur le plan de la transformation d'un projet virtuel en un projet concret a quelques difficultés.

Dieu merci, ils ont avec eux un des Bureaux d'Etudes qui est le plus important du monde, qui est OVARAP (?). Mais, ils ont quelques difficultés à passer d'un projet qui était celui d'un concours, qui doit évoluer ! Aucun projet de concours n'est réalisé tel qu'il est présenté.

Ces projets évoluent toujours, tout en gardant, bien entendu, l'esprit, l'allure générale de ce projet. Mais ils ont un travail considérable à faire.

Ce travail, ils ont d'énormes difficultés tenant à leur intellect, tenant à leur ego, à le faire.

Nous avons avec eux – je le dis très clairement – pris plusieurs mois de retard sur les temps d'études.

Ceci dit, je n'ai pas le moyen de faire boire à un âne qui n'a pas soif, et par conséquent, nous sommes bien obligés de faire avec.

Simplement, aujourd'hui, nous ne lâchons pas sur l'objectif de prix qui a été fixé. Cet objectif de prix avait fait l'objet d'une révision légitime et fondée par le Conseil de la Communauté d'Agglomération.

Cet objectif de prix, après sa révision, qui avait suivi les débats avec l'équipe de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'un contrat signé... grand ouvert par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Et par conséquent, ils doivent s'insérer dans le cadre de ce budget.

Tout projet a des possibilités d'évolution en en gardant les qualités et l'esprit. Il faut qu'ils rentrent dans cette logique et je tiens à vous le redire, c'est un travail difficile. Ils nous ont rendu l'APD, avec plusieurs mois de retard. C'est un travail qui demande, normalement, plus d'un an, pour un projet de cette nature.

D'ici quelques mois, on devrait passer au dossier de consultation des entreprises, à condition que dans le mois qui vient, ils nous verrouillent, et on verrouille avec eux, ce qui nous amène à faire un travail d'accompagnement assez fort, le projet dans son aspect budgétaire et opérationnel.

En ce qui concerne la Zone de l'Amphithéâtre et l'Environnement, je crois que je ne vais pas revenir dessus. Il y a eu un grand nombre d'éléments qui vont tout à fait dans ce sens-là qui ont été décrits dans le projet qui a été élaboré par NICOLAS-MICHELIN.

Voici, mes Chers Collègues, les politiques et les stratégies que ce Budget me semble parfaitement refléter et que je souhaitais mettre en lumière avec vous, ne fusse que pour mieux les éclairer pour moi-même.

Merci.

M. le Maire – Monsieur Patrick THIL.

M. THIL – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je dirais que ce Budget, s'il était présenté ailleurs, ou à quelques étudiants paraîtrait comme étant la résolution de la quadrature du cercle !

Et je m'étonne que des financiers, des spécialistes sur les bancs de l'Opposition n'arrivent pas à relever cette quadrature du cercle !

En effet, Metz investit !

Metz se modernise !

Metz se dynamise !

Et moyennant quoi, les taux d'imposition restent constants ! Et qui plus est, il y a désendettement !

Je dirai : le désendettement de la Ville, Chers Collègues, pourrait servir de leçon à l'Etat, dont on sait très bien qu'aujourd'hui, la grande difficulté de gestion des affaires de l'Etat est due à la dette qui a été multipliée par 10 au temps de votre gestion et qui pèse tellement sur les citoyens français !

Et là... et je vous prierais de me laisser parler ... et d'autre part le maintien des taux depuis aussi longtemps, et pour toute cette perspective de mandat, devrait servir de leçon à la Région, et notamment à la Région Lorraine.

Parce que, je dois dire que les Régions de France, aujourd'hui gouvernées par vous, ont augmenté entre 20 et 80 % le taux de fiscalité.

Et s'il n'est que de neuf, comme vous dites si bien en Lorraine, c'est largement dû aux réserves qui avaient été faites par la précédente majorité dans cette Région Lorraine.

Donc je dirai que partout ailleurs, ça pourrait être un thème d'étude.

Comment la Ville de Metz peut-être aussi bien gérée ?

Eh bien je crois que l'hommage que l'on doit en rendre c'est à celui qui tient le gouvernail de cette cité depuis très longtemps, et qui arrive à réaliser, en diminuant la dette, et en maintenant les taux.

Et je m'étonne que vous, qui avez une sensibilité sociale, ne mettiez pas en perspective ce maintien des taux.

Et moi, je voudrais rendre attentifs tous les Messines et les Messins en leur disant ; faites bien attention, votre prochaine feuille de taxe d'habitation va forcément augmenter du fait de la Région, et dans une moindre mesure du Département.

Eh bien, qu'ils fassent une bonne lecture, et que si les impôts augmentent pour les Messins, qu'ils s'aperçoivent très vite que ceci n'est pas dû à la gestion de la Ville de Metz, mais qu'elle est due à la Région Lorraine.

Finalement, c'est pour cela que vous vous êtes trouvés un peu contraints dans vos critiques.

Dominique GROS s'en est tenu essentiellement à mettre en cause la vie qui manquerait de démocratie locale.

Le Colonel PLANCHETTE, lui, a préféré dire qu'il souhaitait davantage de social.

Mais je me permettrai de dire, mon Colonel, le social appartient à deux entités, l'Etat d'une part, et le Département.

Et vous le savez bien.

Et malgré cette compétence de l'Etat d'un côté, du Département de l'autre, eh bien Metz fait beaucoup.

Et je voudrais parler de l'action très offensive de nos collègues Marie-Christine GENET dans le domaine social, de Marie-Françoise THULL pour ce qui est du scolaire et qu'elle a développé, d'Elise APAYDIN-SAPCI pour tout ce qui concerne l'accompagnement de ceux qui ont le plus de difficultés en recherche d'emploi, et de Sylvain KASTENDEUCH notamment pour ce qui concerne le socioculturel, et comment ne pas parler en plus de tout ce qui se passe sur Metz-Borny.

Effectivement, Metz avance et Metz se dynamise.

Et si vous vous souvenez bien du Débat d'Orientation Budgétaire, nous avons déjà souligné combien cette marche en avant été faite de manière équilibrée.

Et je ne peux absolument pas partager cette vision qui nous a été donnée d'une ville - et je cite encore le Colonel PLANCHETTE - qui dit que c'est un budget de prestige et d'image.

C'est le prestige et l'image de développer à la fois un nouveau quartier sur l'Amphithéâtre et de développer la redynamisation de Metz-Borny ?

Il y a deux chiffres que vous n'avez pas soulignés, c'est que nous engageons 4,1 millions d'euros d'un côté, c'est-à-dire du côté de l'Amphithéâtre, et 4,5 millions d'euros pour le quartier de Metz-Borny, c'est-à-dire davantage.

Et qu'il s'agit, là, des deux nouveaux poumons de Metz qui doivent gonfler et faire, je dirai, respirer cette ville de manière équilibrée.

Et on a bien, là, l'équilibre.

Enfin, on me permettra tout de même de souligner quelques contrevérités émises ici, ou là.

D'abord, sur l'environnement.

Je partage tout à fait ce qui dit Marie-Anne ISLER-BEGUIN.

D'ailleurs on a été tous les deux étudiants de Jean-Marie PELT.

Moi je veux bien que la Ville de Metz soit exemplaire, et elle l'est, en matière environnementale.

Qu'elle se penche, même, sur le projet du Centre Pompidou, qui est sans doute à cet égard-là un des projets qui présente le plus de caractéristiques en matière de haute qualité environnementale que bien des projets.

Et je dirai qu'à cet égard, sous la pression sans doute des Verts parisiens, apparaît bien timoré le projet de nouvelles halles de la Mairie de Paris.

D'ailleurs tous les critiques architecturaux soulignent, à ce côté, l'indigence de ce projet parisien.

Et on dit que c'est sous la pression des Verts.

Metz ne se dégrade pas du tout.

Metz ne se dégrade pas du tout, et au contraire fait, en ce qui concerne son développement d'environnement, je dirai, la part belle comme elle l'a toujours fait depuis que Jean-Marie PELT est encore un phare dans cette cité.

Comment, non plus, parler de dépenses de prestige lorsqu'il s'agit d'un effort extraordinaire souligné par Marie-Françoise THULL en ce qui concerne les écoles.

C'est bien le quotidien de nos enfants.

Et j'y ajouterai, pour ma part, tout ce que nous faisons sur le patrimoine.

Eh bien voyez-vous, un certain nombre d'idées fausses ont été émises.

Madame BORI parle de salle de répétition et d'enregistrement nécessaire, alors qu'il en existe déjà deux, l'une sur Metz-Borny, l'autre qui a été inaugurée en début de mandat, qui est sur Metz-Nord, et qui remplissent complètement leur vocation.

Elle a confondu, peut-être, avec la salle des musiques actuelles.

Je veux bien lui donner.

Comment Monsieur BERTINOTTI peut-il prétendre que Metz en Fête est supprimé ?

Il n'y a absolument pas de suppression de Metz en Fête.

Et je l'invite, à cet égard, à mieux regarder le Budget ou à mieux poser ses questions au service, qui était tout à fait prêt à y répondre.

Bien sûr que non, Metz en Fête n'est pas supprimé.

Et, bien au contraire, et dans le cadre d'un Budget identique, nous orientons notre action pour que la culture s'externalise au moment de l'été.

Je pense en effet que si, il y a un temps, celui des saisons culturelles, où il est bon que les Messins, les Messines aillent vers les lieux culturels, il y a un temps, celui de l'été, où c'est la culture qui va vers les Messins.

Et donc c'est à la fois de la danse, c'est à la fois des expositions, c'est à la fois du cinéma de plein air, c'est du théâtre de rue, et tout se passera, et le maximum se passera dans la rue, sur les places ou dans les jardins.

Donc on ne peut être pas du tout d'accord avec ce fait affirmé haut et fort qu'il y aurait une faiblesse de l'animation culturelle.

Et pour ne pas entrer trop dans le détail, j'invite simplement Pierre BERTINOTTI à me suivre tous les soirs ; il verra qu'il sera largement pris ...

- exclamations dans la salle -

M. THIL – Et, à cet égard-là, il constatera que la ville est très animée, et qu'il se passe tous les jours quelque chose à Metz.

Alors peut-être que ça le fatiguera un peu, mais je pense que ça ne fera pas de mal à sa pédagogie.

Ainsi, peu de villes en France, présentent l'avantage d'avoir deux quartiers en dynamisation, à la fois le quartier de l'Amphithéâtre avec le Centre Pompidou ô combien emblématique, et qui sera un nouveau phare culturel sur Metz, mais aussi ce quartier de Metz-Borny qui se développe.

En étant une ville toujours plus belle, toujours plus agréable, ce que soulignent les Messins, d'ailleurs, branchée sur les technologies du futur grâce à ce regard qu'a toujours eu le Maire, à sa haute qualité environnementale, eh bien je pense, oui chers amis, que ce n'est pas pour rien que Metz se dynamise.

Qu'il s'agisse de la seule commune - et on peut le regretter - de Lorraine, qui poursuive son développement à la fois économique et démographique, eh bien tout cela est dû grâce à ce Budget que vous critiquez tant. Et je pense qu'entre Paris et Berlin, il y a désormais une grande place pour Metz.

M. le Maire – Allez, dernier orateur, Monsieur DAMIEN !

M. DAMIEN – Monsieur le Maire, chers collègues, après votre propre présentation du cadre budgétaire, et du contexte, toujours plus difficile dans lequel il doit être élaboré, je souhaite

souligner l'audace, la détermination et l'ambition que recouvrent les choix qui nous sont aujourd'hui encore proposés.

Bien sûr, j'ai entendu sur les bancs de l'opposition de nombreuses désapprobations, observations, comme d'habitude, j'oserais dire.

Mais, pour ma part, et pour la première année où je plonge dans la complexité des finances publiques, je découvre le travail permanent que vous exigez pour que la commune garde ses capacités à agir.

Agir non pas en parant au plus pressé, mais pour préparer l'avenir, obstinément et avec conviction.

Qui tient compte, sur les bancs de nos opposants, du formidable désengagement de l'Etat qui, année après année, glisse à travers les lois de finances successives, autant de dispositions, sources de transferts de charges pour les collectivités territoriales ?

Avec une compensation financière pour le moins inadaptée, dans le temps, et dans tous les cas, portant atteinte à notre autonomie et à notre liberté de gestion.

Au-delà, Monsieur le Maire, nous devons tenir compte aussi de notre assiette fiscale, réduite aux taxes sur les ménages, et non à l'évolution de l'attribution de compensation, issue de la création de la taxe professionnelle unique, fixée depuis 2002.

Enfin, que seront les effets indirects de l'acte de la décentralisation, ou encore qu'advient-il du projet de réforme de la taxe professionnelle ?

Eh bien moi, Monsieur le Maire, je soutiens parfaitement, et sans réserve, les grandes orientations que vous avez mises en projection.

Agir sur la dette, pour maintenir nos capacités financières globales à un niveau permettant de rester le moteur économique de l'agglomération, et de consacrer une part grandissante aux investissements productifs.

Investir, précisément, pour renforcer l'attractivité de la ville, et assurer une dynamique de développement local.

En captant il y a 2 à 3 ans pour Metz et son agglomération le premier musée d'art contemporain décentralisé par le Centre Pompidou, vous étiez déjà à demain.

Et je me demande aujourd'hui si chacun a bien compris le sens de l'enjeu de cet équipement pour le nouveau quartier de l'Amphithéâtre, pour la ville et l'agglomération.

Par ailleurs, l'extension du parking Esplanade, qui va démarrer à l'automne pour faire place d'ici à 2 ans à une nouvelle place de la République, ou encore les études menées quartier Mazelle pour construire un parking en structures, et relancer les quartiers Saint Louis, Coislin et Outre Seille, sont autant de grands projets illustrant cette stratégie.

Mobiliser toutes les énergies, et nos moyens, pour le développement local, porteur de richesse et d'emplois et moteur indispensable à un essor harmonieux de la cité.

Monsieur le Maire, c'est avec grand plaisir que j'ai préparé pour la première fois un Budget à vos côtés, et je suis, pour ma part, convaincu de la pertinence des orientations que vous donnez à la politique municipale, pour que Metz garde un temps d'avance au sein des grandes régions qui cherchent reconnaissance et identité au niveau européen.

Je vous remercie.

M. le Maire – Bien.

Je pourrais faire l'économie de ma réponse, parce que ce qui a été dit par mes trois collègues, les trois derniers orateurs, suffit amplement en réponse à ce qui a pu être soulevé.

Mais, si je ne répondais pas, je pense qu'on dirait "il est malade, il n'est pas en forme, il ne pousse pas ses coups de gueule, il n'est pas vigoureux, il va s'arrêter, il en a marre, etc. ..., etc. ..."

Donc, je suis obligé de prendre la parole, alors que tout a été dit et redit.

Alors je voudrais tout d'abord m'adresser à l'Opposition.

Et je voudrais vous dire quelque chose qui ne vous fera pas plaisir.

Pas plaisir du tout, et je le sais !

Je vais vous dire quoi.

J'ai trouvé la pauvreté des débats, au début de cette soirée, extraordinaire !

Mais extraordinaire !

Aucun souffle pour la ville !

Aucune vision d'avenir !

Des critiques, des critiques, des critiques !

Vous me direz, c'est le rôle de l'opposition de critiquer.

Non ! Le rôle de l'opposition, c'est de défendre la progression d'une ville, le dynamisme d'une ville, et une ville.

Or, rien.

Alors je comprends bien que quand on est dans l'opposition, on ne peut évidemment pas évoquer tous les grands projets qui seront en cours, sauf pour éventuellement les démolir.

Alors, un petit coup de griffes sur Pompidou, parce que le Premier Adjoint et le Maire ont l'honnêteté de dire exactement ce qui se passe, mais en même temps leur détermination à conduire ce projet, pas dans les délais, c'est vrai, mais dans les enveloppes financières prévues, ce qui est dans notre pays quelque chose d'extraordinairement rare.

Messieurs, Mesdames, quand François MITTERRAND, et je ne médierai pas de lui, a fait ses sept grandes œuvres sur Paris, elles ont toutes dérapé de 100 %.

Toutes, toutes, toutes !

L'opéra Bastille a coûté le double, Bercy a coûté le double.

Tout a dérapé !

A Metz, depuis 30 ans, vous n'avez jamais vécu de dérapages de ce type-là.

Jamais, jamais.

Sauf peut-être un léger, mais que vous n'avez pas évoqué parce que tellement ça vous semblait normal, c'est celui de l'ancien palais des sports. Quand on a reconstruit, on a eu quelques petits problèmes, et il a été augmenté.

Mais que ce soient les tribunes du stade, que ce soit l'Arsenal, que ce soit les Arènes, rien ne dérape.

Alors je le dis, avec beaucoup de fierté, et je le dis aussi pour bien montrer qu'évidemment, ça vous est interdit d'évoquer tous ces projets, toutes ces constructions, et toutes ces réalisations, parce qu'on aurait l'impression que vous apportez de l'eau à mon moulin, sans faire de jeux de mots.

Je voudrais vous dire également que les seuls qui ont une vision d'avenir, dans cette ville, les seuls, eh bien c'est l'équipe qui actuellement tient les rênes de cette ville.

Elle, elle a toujours un coup d'avance.

Elle pense à l'avance.

Elle a déjà analysé, vous n'en avez jamais parlé - sauf peut-être un tout petit peu Madame ISLER-BEGUIN, mais je lui répondrai - jamais analysé les besoins des hommes de demain.

Jamais, jamais.

Les besoins des hommes d'hier, oui.

Les besoins des hommes d'hier, ça oui, ça c'est votre fort.

Mais, croyez-en, dans les besoins des hommes d'hier non satisfaits, nous sommes tous responsables les uns et les autres, à travers nos partis politiques, les politiques gouvernementales, etc. ...

Mais Madame ISLER-BEGUIN, elle, a évoqué les aspirations des hommes de demain.

Mais je lui dirai qu'elle est incapable de construire cette cité de demain.

Et je vais lui dire pourquoi.

Parce que, pour la construire, il faut une majorité politique.

Pour la construire, il faut avoir une majorité dans une ville, dans une région, dans un département, ou au Parlement.

Or, les verts sont ultra-minoritaires malgré la générosité et la beauté de leurs discours !

Alors ...

Mme ISLER-BEGUIN – On ..., Monsieur le Maire, mais vous savez, la planète, elle ne s'en porte pas mieux ...

M. le Maire – Mais, chère Madame, ce que vous dites, j'en suis en partie très convaincu.

Et si je roule dans une bagnole qui est la plus économique possible, en matière de CO2 et autres, c'est parce que j'y crois.

Mais seulement, le jour où je dirai à tous nos concitoyens qu'il faut marcher beaucoup plus à pied, rouler beaucoup moins en voiture, etc. ..., ils ne voteront plus jamais pour moi.

Alors je ne vais rien gagner !

Mme ISLER-BEGUIN - ...

M. le Maire - Bon.

Mais ils ne voteront pas non plus pour vous.

Ils voteront peut-être pour eux.

Parce que eux, finalement, dans leurs discours, ils sont aussi productivistes que la droite.

Et le passé l'a bien démontré.

Mme ISLER-BEGUIN – Même ...

M. le Maire – Non, non, non, non, mais nous sommes tout à fait d'accord.

Alors, j'en viens à relever, parce que c'est le poil à gratter de cette soirée, peut-être à quelques petites critiques que, faute d'imagination, faute de développement, faute de projet, faute de souffle, on a sorti ce soir, excusez-moi du peu, maintenant que je vous le rappelle, faites votre examen de conscience, ça vous paraîtra complètement ridicule.

Les PV.

Alors les PV, je reçois plus de lettres de gens qui me demandent d'être plus sévère que de gens qui réclament.

Alors je vais vous dire pourquoi.

Je vais vous dire pourquoi, et vous me comprendrez.

Parce qu'il y a encore beaucoup trop de voitures sur les trottoirs à Metz.

Beaucoup trop !

Et les gens râlent pour cela et me demandent d'être encore plus sévère.

On ne l'est pas, on dose à peu près.

On est arrivé à nettoyer, avec beaucoup de force, toutes les places pour handicapés, mais on n'est pas encore arrivé, de loin, à obliger nos concitoyens à ne pas garer partout, et notamment sur les trottoirs.

Quand Monsieur BERTINOTTI dit "il faut faire plus de transports en commun pour qu'il y ait moins de voitures en ville", excusez-moi, allez à Strasbourg, je sais bien que le

mairie est de droite maintenant, et qu'il y avait avant des maires de gauche, mais il y a deux lignes de tramway, une troisième en fabrication, et il y a à Strasbourg, par tête d'habitant, autant sinon plus de PV qu'à Metz.

Alors, soit ils sont plus sévères que moi, soit malgré les moyens de transports en commun qu'ils ont à leur disposition, ils ne les utilisent pas et il y a autant de voitures gênantes.

Et moi-même, pour des raisons personnelles, et qui n'étaient pas agréables, j'ai dû passer quelques jours à Strasbourg l'année dernière, eh bien je vous dirai que la plupart du temps, dans la journée, je ne trouvais pas de place dans les parkings en ville.

Alors, pour aller voir un peu ce qui se passait, je suis allé voir les parcours périphériques en bout de lignes de tramways.

Eh bien, ils étaient aux trois quarts vides.

Alors je veux bien qu'on se nourrisse de beaux discours, je veux bien qu'on se nourrisse de beaux rêves, mais ici à Metz, ce ne sont pas des rêves que je vous propose mais ce sont des réalités.

Et ces réalités, je vous les propose depuis 30 ans.

Et le fait que ça plaît plus aux Messins que les discours creux est prouvé par le seul fait qu'ils m'ont réélu à chaque fois.

Mme ISLER-BEGUIN - ...

M. le Maire – Eh bien écoutez Madame, j'en prends le pari avec vous.

On verra bien la prochaine.

Je suis tout à fait d'accord.

Chiche !

Je dirai un dernier point là-dessus.

Metz a toujours un coup d'avance.

Et on a beaucoup parlé aujourd'hui de gestion, on a dit que c'était une ville remarquablement gérée, etc. ...

Ça doit probablement être en grande partie vrai.

Aujourd'hui, Madame ROYGUE, Ministre déléguée à l'Intérieur, chargée des collectivités locales est venue passer la journée ici, dans le petit salon, à côté, pour regarder tous les systèmes de gestion et d'administration de la Ville de Metz qui sont les plus en avance de toute la France.

Alors ne vous étonnez pas, si tous mes collègues peuvent faire des grands compliments à l'administration, et moi-même, je les y ajoute, parce que l'administration ici joue totalement le jeu que j'ai essayé d'initier depuis 30 ans, et gère cette ville d'une manière absolument remarquable, ce qui se trouve dans le Budget.

Car, finalement, personne n'a beaucoup parlé de ce Budget.

Tout le monde a un peu parlé de ses fantasmes, mais pas de ses projets.

Moi je vous dis que je retourne au charbon, avec des projets et pas de fantasme !

Alors maintenant, on va voter sur le Budget.

La motion numéro 1, sur les dépenses, que je vous ai lue tout à l'heure, les recettes, la motion 1 (1) sur les recettes, et la 1 (2) sur les dépenses, est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Non.

Est-ce qu'il y a une opposition ? Dix plus deux, ça fait 12. Comme ça, même s'il y a des absents, et pas de délégations, ça marche quand même.

Alors 12 voix contre.

Qui est pour ?

Je vous remercie.

La motion 1 (1) et la 1 (2) sont adoptées.

Alors maintenant il y a, comme d'habitude, chaque année, au moment de l'adoption du Budget, je vous signale qu'il y a une enveloppe disponible pour les dépenses imprévues.

Alors évidemment, on peut dire qu'on n'y touche pas, et au fur et à mesure de l'année, on en aura peut-être besoin et on y touchera.

Mais on peut aussi dire qu'exceptionnellement, s'il vous semble qu'il y ait quelque chose qui a été oublié, vous pouvez essayer d'intervenir sur cette enveloppe.

Alors, elle est de 150 000 euros.

Est-ce que quelqu'un veut faire une intervention ?

Monsieur THIL, oui.

M. THIL – Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais intervenir dans le cadre de cette discussion pour défendre le projet ACANTHES.

ACANTHES est une académie d'été, vous le savez, qui a été pendant 25 ans dans le cadre du Festival d'Avignon, et qui est à la fois je dirai une Académie, c'est-à-dire qu'on y enseigne la musique, et en même temps une diffusion de concerts, et qui se tient au mois de Juillet.

Nous avons eu une première édition l'année dernière, puisque le Président d'ACANTHES qui est Monsieur Claude Samuel, avait souhaité quitter Avignon par déficit d'image, je dirai simplement parce que le théâtre lui prenait la vedette et qu'à Metz, il a eu effectivement les répercussions qu'il en attendait.

Alors je voudrais simplement vous dire que ceci contribue à une animation culturelle de très grande qualité, au début du mois de Juillet, et permet la venue à Metz d'environ 200 à 250 élèves, grands élèves, compositeurs de musique, qui viennent du monde entier puisqu'on enregistre beaucoup de Chinois, d'Américains, de Japonais, donc non seulement de l'Europe mais de l'ensemble du monde.

ACANTHES est un dispositif qui est culturel, qui est très encouragé par le Ministère de la Culture, qui apporte une enveloppe de 220 000 euros, auxquels d'ailleurs s'ajoute une enveloppe importante de 125 000 euros, par les sociétés de droit et de perception des droits d'auteur.

Donc, vous avez là plus de 345 000 euros qui sont garantis.

La Région Lorraine est sollicitée.

Le Département de la Moselle l'est aussi.

Pour ma part, chers collègues, et Monsieur le Maire, je souhaiterais, bien que leur demande porte sur 60 000 euros, renouveler la somme qui leur avait été apportée l'année dernière, c'est-à-dire 30 000 euros.

Je peux vous dire que l'impact pour la ville a été considérable, non seulement en termes d'images puisque tous les grands commentateurs, les journaux spécialisés, mais aussi la grande presse nationale, se sont fait l'écho de ce moment culturel important de la ville de Metz, mais simplement en répercussion directe sur la ville parce que la consommation de ces plus de 200 étudiants s'est traduit, et je l'ai fait mesurer, par 90 000 euros de dépenses.

Donc je pense que c'est à la fois une très belle affaire pour la culture de Metz, et c'est aussi une très bonne affaire économique.

M. le Maire – Est-ce que quelqu'un est opposé à cette demande ? Non.

Alors, elle est adoptée.

Cent cinquante mille moins 30 000, reste 120 000.

Si vous en êtes d'accord, on va joindre ça aux dépenses imprévues.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Merci.

Motion 1 bis – Etat n° 1 de régularisation des Décisions Modificatives.**Rapporteur : M. le Maire**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de l'état n° 1 de régularisation des décisions modificatives du Budget Principal, présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2005,

Adopte et vote ledit état n° 1 de régularisation des décisions modificatives arrêté comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	0,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	0,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
	-----	-----
<u>TOTAUX</u>	0,00	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Mouvements positifs réels	30.000,00	0,00
Mouvements positifs d'ordre	0,00	0,00
Mouvements négatifs réels	- 30.000,00	0,00
Mouvements négatifs d'ordre	0,00	0,00
Autofinancement	0,00	0,00
	-----	-----
<u>TOTAUX</u>	0,00	0,00
<u>TOTAUX GENERAUX</u>	0,00	0,00

Dont détail :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

65	33	6574	Subventions		30.000,00
022	01	022	Dépenses imprévues	-	30.000,00

**POINT 2 – Convention de Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU)
2005 – 2007 – Acte de candidature.**

Rapporteur : M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

Vu la délibération du Conseil Général de la Moselle en date du 7 décembre 2004, décidant de financer l'enveloppe maximale de la convention PDAU 2005 – 2007 à 6 502 503,38 €,

Vu le règlement 2005 – 2007 de la PDAU,

- FAIT ACTE DE CANDIDATURE pour adhérer à la Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU) pour la période 2005 – 2007,
- CHARGE Monsieur le Maire d'adresser aux Services Départementaux, la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Maire de constituer le dossier complet et de l'adresser aux Services Départementaux, au plus tard, le 15 septembre 2005.

M. le Maire – Monsieur GROS !

C'est tout ?

Monsieur GROS !

M. GROS – Monsieur le Maire, chers collègues, on a parlé à plusieurs reprises, au moment du débat budgétaire, du Département.

Et j'ai entendu des choses contradictoires.

Il s'agit, là, du Département, et il se trouve que je suis maintenant le seul conseiller général à siéger dans cette assemblée.

Et donc je voudrais relever ce qu'a dit Monsieur KASTENDEUCH qui se plaignait que je n'en fasse pas assez auprès du Président LEROY pour obtenir d'avantages de financements des activités socioculturelles de la ville.

Et j'ai relevé également, je crois que c'était Monsieur THIL, qui indiquait que le Département augmentait ses impôts d'une façon plus importante que la Ville de Metz.

Alors je voudrais rappeler simplement que l'UMP n'est pas un parti qui jouit d'un privilège d'exterritorialité dans l'agglomération messine et sur la Ville de Metz.

Et que si jamais vous connaissez le Président LEROY, dans les instances que vous fréquentez politiquement, vous pourriez lui parler vous-même directement des préoccupations qui sont les vôtres.

Je voudrais rappeler que, moi, je suis Président du Groupe Socialiste du Conseil Général, et qu'à ce titre-là, je fais un travail, nous faisons un travail d'opposition constructive, dans un climat, qui, je dois le dire, en général est plus courtois, puisque jamais personne n'a été insulté, comme l'a été, par exemple, Monsieur René DARBOIS, mardi dernier – je le dis, à nouveau à la CA2M.

Cela se passe beaucoup plus courtoisement au Conseil Général, mais nous faisons un travail constructif d'opposition. Et je voudrais insister sur le fait que j'essaie de défendre, avec d'autres, les intérêts de la Ville de Metz, parce que le Conseil Général, et c'est logique aussi, a une vocation à faire des investissements qui concernent l'ensemble du territoire mosellan, y compris dans les zones rurales.

Je ne peux pas non plus avoir un discours qui est complètement arc-bouté sur "I want my money back", comme disait Madame THATCHER.

Effectivement, il y a de l'argent qui part des collectivités urbaines pour aller vers le rural. Ceci d'autant plus d'ailleurs qu'un certain nombre de Conseillers Généraux sont élus dans des cantons relativement petits et qu'ils sont influents dans cette instance.

Alors, je voudrais dire que, par exemple, la PDAU, puisqu'il en est question est, à mon avis, une assez bonne institution. Elle ne favorise pas les villes puisque si on fait bien les calculs par rapport aux nombres d'habitants, etc., c'est plutôt défavorable.

Mais elle n'est pas quand même complètement discriminatoire.

Je n'en dirai pas autant, par exemple, des aides que le Département apportent maintenant aux intercommunalités, puisque l'on s'aperçoit qu'une intercommunalité comme celle de la CA2M touche, en gros, 3 millions d'euros, et que l'on trouve la Communauté de Commune de Saulnois qui en touche à peu près 2, de mémoire. Voyez c'est... on tient compte de la surface, de tout un tas de choses !

Je dirai que c'est un débat qu'il est normal d'avoir entre des responsables politiques qui appartiennent à des espaces démographiques, économiques différents.

Je dirai, enfin pour terminer, que si on veut faire des critiques au Conseil Général et que l'on appartient à la majorité de Droite, le mieux, c'est de s'adresser directement au Président du Conseil Général !

Ce sera la meilleure façon, éventuellement même à Madame GRIESBECK, si vous lui parlez encore, ou à Monsieur HETHENER. Ce sont des gens qui sont parfaitement fréquentables ! Moi, je les vois et je suggère, même d'ailleurs, de temps en temps, de les inviter aux manifestations de la Ville de Metz, ne serait-ce que par courtoisie républicaine, parce que je sais qu'ils ne sont pas invités !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur GROS, je sais bien que vous distillez du fiel, je me permets de vous le dire, puisque vous m'avez fait un reproche tout à l'heure.

Mais, quand vous dites, "éventuellement, Madame GRIESBECK, si vous lui parlez encore... !", je pourrais lui parler de quelques-uns de vos amis qui ne se parlent plus du tout depuis qu'ils sont les uns pour le "oui", les autres pour le "non", les autres pour le "peut-être", les autres pour "on va changer", et les autres "on va voir".

Alors, vous comprenez, vous n'avez pas de leçon à nous donner !

Regardez ce qui se passe au PS, et un peu de modestie !

Monsieur NAZEYROLLAS, pour répondre.

M. NAZEYROLLAS – Je n'ai pas de réponse à apporter.

C'était un commentaire de Monsieur GROS !

M. le Maire – Eh bien, alors, c'était un commentaire...

M. NAZEYROLLAS - Sur un sujet qui ne concernait pas le rapport !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Oui, c'est vrai.

- rires dans la salle -

M. le Maire – C'était un commentaire prodhomo qui nous a expliqué qu'il présidait un groupe, un parti, qu'il était un grand chef, qu'il était le seul Conseiller Général !

On a enregistré que c'était, vraiment, un grand bonhomme du passé !

Alors, sur le rapport lui-même, pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 3, Monsieur DAMIEN.

POINT 3 – Réalisation de divers aménagements de voirie et de sécurité routière.

Rapporteur : M. DAMIEN – Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la loi du 08 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 20, 33 et 58 à 65,

CONSIDERANT l'intérêt d'assurer de meilleures conditions de circulation et de sécurité,

DECIDE de procéder aux divers aménagements de voirie et de sécurité énumérés ci-dessous, associés aux actions de communication au plan local :

- 18 équipements (abaissement de bordures et bandes podotactiles) au niveau des passages piétons (20 000 € TTC),
- une plate-forme surélevée rue du Cuvion à proximité du centre commercial (21 000 € TTC),
- des îlots centraux au carrefour boulevard de l'Europe à son intersection avec la rue de Stoxey (10 100 € TTC),
- une avancée de trottoir rue Belle-Isle à son intersection avec la place Saint-Vincent (21 400 € TTC),
- l'aménagement d'une traversée piétonne rue Pierre et Marie Curie (11 500 € TTC).

ACCEPTTE les devis concluant à une dépense globale de 84 000 € TTC à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours,

DECIDE de confier les travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours pour ce type de prestations,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ces opérations,

SOLLICITE toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.

La motion est en conséquence.

M. le Maire –Merci.

Monsieur DARBOIS et Monsieur le Docteur ALIN.

M. DARBOIS – Monsieur le Maire, ce point met en évidence, le coût, qui n'est d'ailleurs pas énorme, que doit subir la Ville de Metz pour mettre les piétons en sécurité.

Ce qui est normal ! Le Maire doit assurer, bien sûr, cette sécurité-là.

Ce point permet aussi de rebondir sur une opération qui a eu lieu, il n'y a pas longtemps et qui s'appelait : "la rue n'est pas un jeu " !

Moi, j'ai envie de dire Monsieur le Maire : "Si ! La rue appartient à tout le monde !" Et j'ai été un petit peu choqué par cette opération. Je dois dire que la rue est à tout le monde : aux enfants, effectivement ! Eventuellement, la rue pourrait être, aussi, un jeu.

Bien sûr que c'est bien de prévenir les enfants, de faire une information auprès des enfants, parce que la rue est dangereuse, est devenue très dangereuse !

Et il est important de les prévenir !

On ne va pas faire des morts !

Cela étant dit, je préférerais beaucoup plus, aussi, en tous les cas, que l'on éduque un petit peu les automobilistes qui se prennent pour les rois, dans toutes les villes d'ailleurs, ne craignez pas Monsieur le Maire – je risque d'être récurrent – vous n'êtes pas solitaire dans cette affaire.

Dans toutes les villes de France, c'est quasiment la même chose ce qui ne nous empêche pas de le critiquer ici.

L'automobile a pris – je suis récurrent, mais tant pis – un pouvoir dans toutes les villes qui n'est pas normal et qui rend les villes, effectivement, dangereuses !

Ce sont les rapports de force - cela se suscite - qu'il faut changer !

Dans toutes les villes de France, y compris à Metz, et de ce côté-là, je crois que nous ne sommes pas, vous n'êtes pas meilleurs que les autres !

Je vous remercie.

M. le Maire – Docteur ALIN.

M. ALIN – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je suis très heureux de pouvoir aborder, à l'occasion, de ce point 3, 2 petites remarques.

Première remarque qui m'a été transmise par un certain nombre de patients, qui deviennent impatients actuellement, à propos d'un certain nombre de travaux qui ont été faits dans certains secteurs de la Ville et qui me demandent s'il existe une coordination entre les différents corps de métiers qui interviennent, alternativement - on le verra tout à l'heure - sur l'éclairage : soit sur le gaz, soit sur le téléphone, soit sur les aménagements de la voirie.

C'est une question où, moi, je n'ai pas de réponse.

Je ne sais pas s'il y a une coordination qui permet aux différents corps de métiers de programmer dans l'année certaines interventions pour qu'il n'y ait pas de travaux récurrents.

C'est le premier point.

Et le deuxième point, c'est une remarque tout à fait personnelle, parce que je suis un usager de la route qui part de Borny et qui passe devant la Mosquée et en période d'hiver, il y a des offices à la Mosquée, le soir à 18 heures ; la route est très sombre, il y a très peu d'éclairage. Il n'y a pas de passage clouté ou de passage éclairé.

Et je pense qu'il serait bon, au risque, si on ne le fait pas, d'avoir un jour un accident peut-être mortel ou grave, au droit de la Mosquée, au niveau de la Mosquée, d'aménager, peut-être, un cheminement... il n'y a pas de trottoirs non plus. Et tous les pèlerins qui vont de Borny à la Mosquée empruntent le bas-côté de la route.

Ce sont mes deux seules réflexions.

Merci.

M. le Maire – Il n'y a pas eu de grandes questions.

Alors, je vais répondre juste à votre question.

Il y a coordination.

Simplement, depuis 30 ans, moi, je me suis rendu compte que toutes les coordinations ont été souvent mises en échec, car un jour, il y a une conduite de gaz qui claque, un jour il y a un circuit électrique qui claque, etc., et il faut ouvrir de nouveau la route.

Alors, c'est effroyablement choquant quand cela se passe 15 jours ou 3 semaines après que la route ait été ouverte pour autre chose !

Alors, malheureusement, le sous-sol est extrêmement complexe, et on n'y échappe pas.

Moi-même, quand je suis venu, ici, à la mairie, cela m'avait beaucoup choqué, mais je ne connaissais pas le mécanisme.

Alors, je me suis toujours dit : "J'y arriverai !"

Eh bien, j'ai mis beaucoup de volonté pour y arriver ! Je n'y suis jamais arrivé !

Monsieur DARBOIS n'a pas posé de question, mais je vais faire plaisir à Monsieur GROS, parce que pour une fois je vais répondre à Monsieur DARBOIS avec une très grande courtoisie pour lui dire que je suis tout à fait d'accord avec lui !

Et je suis d'autant plus d'accord avec lui, pour qu'il explique à son "Cher Collègue", vis-à-vis et membre du même groupe, Monsieur BERTINOTTI, qu'en ville, il y a systématiquement un rapport de force avec les automobilistes !

Alors, il est très difficile d'être laxiste, parce que quiconque dit rapport de force, dit exactement ce qu'il veut dire, c'est-à-dire quand on relâche un peu dans un rapport de force, eh bien, tout s'écroule !

Voilà !

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Il est adopté.

Allons-y !

Point n° 4, Monsieur GREGOIRE.

POINT 4 – Gros entretien de la voirie – Programme 2005.

Rapporteur : M. GREGOIRE – Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée «Revêtements et Tapis Routiers» estimée à 2.033.350 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

VU l'inscription au programme d'investissement d'un crédit global de 15.000 € TTC nécessaire à la réalisation d'études géotechniques et de structures,

DÉCIDE la réalisation de ces opérations dont le financement est assuré au programme d'investissement 2005,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas de question ?

Adopté.

Point n° 5, Monsieur VETTER.

POINT 5 – Programme d'éclairage public 2005.

Rapporteur : M. VETTER – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement 2005 d'un programme d'éclairage public, estimé à 1.576.000 € TTC dont le détail est annexé à la présente,

DÉCIDE la réalisation de ce programme,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

CONFIE l'inspection détaillée des équipements d'éclairage public au bureau de contrôle agréé et l'exécution des travaux aux entreprises qui seront titulaires de ces prestations,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer, le cas échéant, toutes conventions techniques ou financières relatives à l'insertion des ouvrages aériens dans leur environnement passées entre la Ville de Metz, l'UEM ou les autres occupants du domaine public,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre

La motion est en conséquence.

- M. le Maire quitte la salle des délibérations –

- M. NAZEYROLLAS, Premier Adjoint au Maire, en assure la présidence –

M. NAZEYROLLAS – Questions ?

Monsieur BERTINOTTI, Monsieur François MULLER....

M... - Non.

M. NAZEYROLLAS – Pardon, Monsieur GROS.

Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Premier Adjoint, je voudrais insister sur un point.

Il y a, aujourd'hui, un vote avec 2 sommes. Une somme de 1,5 million d'euros pour les travaux d'amélioration et de sécurité des réseaux électriques, et une somme de 76 000 euros, beaucoup plus faible, concernant les travaux d'enfouissement.

Je souhaiterais qu'il y ait de ce côté-là une volonté et que l'on rééquilibre de façon à ce que lorsque l'on refait un réseau, on en profite pour l'enfouir partout où, c'est possible.

Il y a des endroits à Metz où cela a été fait. C'est beaucoup mieux.

La majorité des communes des environs de Metz sont en train de terminer l'enfouissement de leur réseau.

Nous avons à Metz, encore, des quartiers complets avec de véritables arbres de Noël au-dessus des maisons.

Je pense qu'à partir du moment où l'on refait l'éclairage public qui, lui, est presque toujours, et même toujours enterré, on est obligé d'ouvrir une tranchée. Il faudrait en profiter pour avoir une politique systématique d'enfouissement des autres câbles !

Je vous remercie.

M. NAZEYROLLAS – Monsieur Jean-François MULLER.

M. MULLER – Monsieur le Premier Adjoint, mes Chers Collègues.

Je voulais tout de même signaler à ce propos, c'est vrai qu'il y a peut-être un équilibrage à faire dans le temps, mais je crois qu'il est prévu, sur, justement, l'enfouissement des câbles aériens.

- M. le Maire reprend la présidence de la séance –

M. MULLER - C'est tout de même quelque chose qui contribue, aussi, à l'environnement visuel de notre cité.

Et d'autre part, je voudrais en profiter puisque tout à l'heure, je n'avais pas voulu alourdir les débats.

Je voudrais montrer que sur beaucoup de points, l'UEM contribue considérablement à la qualité environnementale de notre ville avec, d'une part, une économie d'énergie par les réseaux de chaleur qui sont en extension, et d'autre part, par une qualité d'intervention très rapide, c'est même la meilleure de France, il faut tout même le souligner !

Et j'ajouterai 2 points qui ne sont pas directement en liaison avec la partie électrique, mais il y a le bruit.

Je voudrais rappeler que la Ville de Metz a supporté, à elle seule, tout le coût du mur antibruit de la Grange-aux-Bois, le long de la nouvelle voie de contournement Sud-Est et que d'autre part sur la qualité de l'air, je voudrais mentionner un effort important.

Les 2 raisons que sont AERFORM et ESPOL ont fait, dernièrement, une convention, une charte de collaboration pour étudier et mettre en œuvre les moyens de

contrôle de tous les nouveaux polluants, les toutes fines particules qui contribuent, justement, à la mauvaise qualité de l'air et d'autre part, les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

A ce propos, je voudrais dire, Madame ISLER-BEGUIN, tout à l'heure, vous avez dit que l'on ne prenait pas du tout en compte le coût de l'environnement. Je voudrais dire que si, parce que c'est un problème difficile, extrêmement difficile où, justement, on se retrouve avec une contradiction où certains disent : "On va prendre...", Monsieur le Maire citait tout à l'heure qu'il a pris une voiture des plus économiques qui existent sur le terrain, aujourd'hui, c'est donc une voiture hybride.

Et par ailleurs, vous voyez des quantités de gens qui, par effet de mode, prennent de gros 4 X 4 qui sont des gouffres, considérables, de carburant ! Et donc de pollution CO2 !

Alors, il faut être un petit peu cohérent !

Et il y a parmi beaucoup de gens qui se targuent de faire de l'environnement et qui prennent ces énormes 4 X 4 et qui contribuent à la pollution des villes !

Alors, je crois qu'il faut... quand on accuse une ville, de dire qu'elle ne fait rien pour l'environnement, il faut aussi prendre les effets de mode qui sont totalement contraires à la vie d'une cité !

M. le Maire – Il y avait une question de Monsieur GROS ?

M. GREGOIRE – Oui, il y avait une question de Monsieur GROS concernant les 76 000 euros relatifs à l'enfouissement.

Je signale qu'il s'agit d'enfouissement de câbles d'éclairage, et que nous systématisons cet enfouissement lorsqu'il y a des opérations de ravalement de façades !

Il ne s'agit pas là des réseaux qui sont sur un autre budget !

Pour ce qui concerne les réseaux, la situation est beaucoup plus compliquée, parce que l'on a à faire face à un désengagement des partenaires que nous réunissons à chaque fois au préalable et notamment France Télécom qui refuse, maintenant, de payer leur partie d'enfouissement.

Donc, c'est assez compliqué.

Mais ce point dont vous parliez, Monsieur GROS, concerne l'enfouissement des câbles d'éclairage que nous faisons systématiquement lorsqu'il y a une opération de rénovation de façade.

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Non. Le point n° 5 est adopté.

Point n° 6, Monsieur SCHWARTZ.

POINT 6 – Restauration des ouvrages d'art, murs de quais et remparts médiévaux – Programme 2005.

Rapporteur : M. SCHWARTZ – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement des opérations intitulées « Restauration des Ouvrages d'Art, Murs de Quais » dont le coût est estimé à 100.000 € TTC

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération « Restauration des Remparts Médiévaux » pour un montant de 165.000 € TTC

DÉCIDE la réalisation de ces programmes de travaux pour un montant global estimé à 265.000 € TTC

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'engager les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres, pour l'exécution des travaux et les commandes de fournitures ou prestations spécialisées,

DÉFÈRE à la Commission des Appels d'Offres, le cas échéant, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ce programme, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Ce point permet d'évoquer le quartier Outre-Seille, ce quartier qui est donc au cœur de ce point très médiéval.

Ce quartier est magnifique ! On en est tous d'accord !

Et il mérite, et là je pense qu'on en est tous d'accord aussi, beaucoup mieux que ce qu'il est aujourd'hui.

Alors, peut-être, c'est un vieux débat, faudrait-il donner une fonction à la Porte des Allemands ?

Je sais bien que ce n'est pas facile, il y a des choses qui ont été proposées, et je suis tout à fait conscient que ce n'est pas facile, mais ce quartier, peut-être que ce quartier, en tous les cas mériterait qu'on s'en occupe.

C'est peut-être difficile quand on a d'autres priorité, mais ce quartier mériterait qu'on s'en occupe, et notamment, qu'on dynamise, un peu plus peut-être, son commerce ?

C'est simplement une proposition que je vous fais là, Monsieur le Maire, même pas une critique.

Je dis simplement que ce quartier si on s'y prenait bien, si on suscitait des choses, je pense – et je n'ai pas la solution, je ne prétends pas avoir la solution – qu'on pourrait arriver à quelque chose qui pourrait ressembler à la Petite France. Tout à fait ! Un quartier très touristique.

Un quartier dans lequel les touristes arriveraient en premier lieu. Peut-être qu'avant d'arriver place d'Armes, ils arriveraient là, ce qui permettrait aux gens de faire visiter toute la ville, et pas que cette partie-là de la ville.

On a évoqué à un moment donné quelque chose qui est certainement partie dans les oubliettes, un parc à bus, à cars de touristes en face de la Seille, avec une passerelle pour rejoindre ce quartier-là.

Je pense que c'est dommage ! C'est parti aux oubliettes !

On parle de temps en temps de piétonisation. Moi, je suis plutôt pour, je n'ai pas de religion dans cette affaire. Je préférerais que cela soit piéton. Mais si on s'y intéressait, je pense que cela serait déjà bien.

Je vous en remercie.

M. le Maire – Monsieur NAZEYROLLAS pour répondre.

M. GREGOIRE – Je voudrais demander la parole.

M. le Maire – Alors, répondez sur terme technique, mais lui, il va répondre sur le verbalisme.

M. GREGOIRE – C'était par rapport à l'intervention de Monsieur DARBOIS que je voulais dire un mot.

M. le Maire – Allez-y.

M. GREGOIRE – Pas par rapport au point, mais par rapport à l'intervention de Monsieur DARBOIS.

Je suis choqué par les paroles qu'il vient de tenir, c'est pour ça que je me permets de m'inscrire dans le débat, n'étant pas inscrit.

Quand il dit que "le quartier Outre-Seille mérite mieux que ce qu'il est aujourd'hui", je cite ses paroles, nous avons un suivi – je dirai – quotidien de ce qui se passe dans le quartier Outre-Seille.

Monsieur le Maire, je vous ai représenté à l'Assemblée Générale de l'Association "Vivre en Outre-Seille", il y a un mois.

Nous avons un dialogue permanent.

Nous prenons en compte tous les points qui se soumettent à nous, et je ne peux pas laisser dire des choses comme ça, sous prétexte que nous sommes dans une enceinte publique et qu'il y a des paroles qui seront reportées dans la presse de demain.

Ce sont des choses que je ne supporte pas.

Alors, pour ce qui concerne la Porte des Allemands, il sait très bien que la destinée de la porte des Allemands, et j'ai même eu l'occasion de m'en occuper dans l'Assemblée Départementale pendant 18 mois est un ouvrage de niveau départemental, et qu'en aucun cas, la Ville de Metz pourra y faire un musée, du style Le Musée du Vélo qui est déjà implanté à un autre endroit du département.

Donc, voilà, ce que je voulais dire.

Nous avons des rapports quotidiens avec les associations d'Outre-Seille.

Simplement, Monsieur DARBOIS, s'il avait été là, il y a 30 ans, il aurait pu comparer le quartier Outre-Seille d'il y a 30 ans qui était un "trou à rats" ! Un véritable "trou à rats" !

Et le quartier Outre-Seille, ce qu'il est aujourd'hui !

Si le quartier Outre-Seille est si peuplé aujourd'hui, c'est qu'il y a vraiment un facteur de réussite derrière et je ne peux pas laisser tenir des paroles comme ça dans une enceinte publique !

M. le Maire – Merci.

Excusez-moi.

Oui, vous étiez l'Adjoint compétent.

Je ne vous ai pas donné la parole parce que comme c'est Monsieur SCHWARTZ qui présentait le rapport...

Mais, Monsieur NAZEYROLLAS souhaite parler, alors je lui cède ma place.

- **rires dans la salle** -

M. NAZEYROLLAS – J'avais une interprétation et un ressenti beaucoup moins agressif des propos de Monsieur DARBOIS, qui me semble-t-il, se situaient sur un plan plus général de la prise en compte dans l'amélioration de la qualité urbaine de ce quartier.

Je vais répondre très vite.

En ce qui concerne la porte des Allemands, alors là, c'est un débat qui me rajeunirait de plus de 30 ans, ce qui montre la difficulté de la question.

En ce qui concerne le quartier Outre-Seille, lui-même, je pense que depuis quelques années, il y a eu des opérations de très, très bonnes qualités qui ont été faites dans une partie de quartier.

Ceci dit, la remise en état de ce quartier en en gardant le caractère qu'il a, aujourd'hui, dans toute la mesure du possible qui est quand même un caractère relativement populaire, fait partie de nos préoccupations. Et nous avons eu sur ce quartier, d'ailleurs, des

débats avec l'ABF dans le cadre de la révision du Plan de Sauvegarde, la future éventuelle révision du Plan de Sauvegarde.

Et nous nous interrogeons, nous sommes interrogés par l'ABF sur l'éventualité d'étendre le secteur sauvegardé au quartier Outre-Seille. Je suis pour ma part assez réservé sur cette solution pour 2 raisons !

La première, c'est que la mise en place du secteur sauvegardé sur ce quartier risquerait d'aboutir à des conséquences contraires à ce que l'on souhaiterait du fait des exigences parfois excessives, échapperait complètement à notre maîtrise du fait que cela serait en secteur sauvegardé et risquerait, au contraire, de ralentir les procédures.

La deuxième conséquence qui me paraît plus grave, c'est que cela ouvrirait à ce moment-là ce quartier à une spéculation qui n'est pas déshonorante, mais qui résulte de la loi MALRAUX, et qui fait qu'à ce moment-là, les opérations de rachat et de vente se font de façon très importante pour bénéficier des exonérations fiscales liées à la loi MALRAUX, avec toutes les conséquences qu'il y a derrière.

Donc, simplement, ce que je vous confirme, c'est qu'aujourd'hui, ce quartier nous préoccupe. C'est un quartier de grande qualité dans son histoire et dans son bâti, et il fait partie de nos projets, de nos préoccupations.

M. le Maire – Merci, Monsieur André NAZEYROLLAS.

Je reprends quand même la parole 2 minutes, parce que ce rapport, et la manière dont il a été abordé notamment par Monsieur DARBOIS, démontre que c'est un peu un cas d'école.

Et c'est un cas d'école qui évoque de grands souvenirs.

Tout de suite après l'élection de Mars 1971, il y a donc 34 ans, à quelques jours près, ce quartier devait être rasé. Il était programmé pour être rasé immédiatement, très vite.

Et à ce moment-là, le Président du quartier qui était Monsieur CHARDIN, qui était directeur d'auto-école, et ancien pilote de voiture automobile, m'avait demandé de venir, et il m'a dit, vous ne pouvez pas laisser raser ce quartier. Il est programmé pour être rasé, il faut que vous donniez immédiatement l'ordre de stopper.

Et alors, je dirais que certains me reprochent, peut-être à juste raison, tout dépend de quel point de vue philosophique ou politique on se place, de ne pas faire assez de concertation.

Eh bien, je n'ai pas réuni de Comité de quartier, pourtant à l'époque, il en existait, en effet ! Je n'ai pas réuni de Conclave ! Je n'ai pas réuni de Comité Théodule ! J'ai décidé sur place, au moment même, dans le quart d'heure qui a suivi que le quartier ne serait pas rasé !

Eh bien, je ne le regrette pas !

Je ne regrette pas non plus mon manque de concertation.

Bon !

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Il est adopté.

Point n° 7, Madame FROHMAN.

**POINT 7 – Equipement des aires de jeux et acquisition de mobilier de jardin –
Financement des travaux.**

Rapporteur : Mme FROHMAN – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

- plusieurs personnes parlent en même temps -

Mme FROHMAN – Merci, pour votre attention, même si le point n'est pas trop important !

Il fera plaisir à Monsieur **DARBOIS**.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 26, 33 et 57 à 59,

VU l'inscription au programme d'investissement de l'opération intitulée :
EQUIPEMENT DES AIRES DE JEUX ET ACQUISITION DE MOBILIER DE JARDIN

DECIDE de réaliser les travaux et d'acquérir les fournitures pour un montant estimé à 182 000 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appel d'offres,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que toutes pièces contractuelles s'y rapportant y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics,

RENVOIE à la Commission d'Appels d'offres le soin de désigner l'attributaire du marché

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

Merci.

M. le Maire – Monsieur **DARBOIS**.

M. DARBOIS – Juste une question à Madame le rapporteur.

Me prend-t-elle pour un grand enfant ?

- rires dans la salle -

M. DARBOIS – Je voudrais simplement savoir pourquoi ce point me ferait, particulièrement, plaisir ? Beaucoup plus plaisir qu'aux autres membres de cette assemblée ?

Mme ISLER-BEGUIN – Parce que c'est : corbeilles à papier.

M. le Maire – Vous avez la réponse pour répondre Madame.

Mme FROHMAN – Merci, Monsieur le Maire.

Non, non, parce que l'on parle justement des enfants de la ville, et puis des parcs, et de la verdure, des choses très bucoliques.

Je ne pense pas que vous soyez quelqu'un de trop agressif.

M. NAZEYROLLAS – Cela dépend avec qui.

- rires dans la salle -

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 8, Madame MARTIN.

**POINT 8 – Travaux d'aménagements et de rénovation dans les espaces verts –
Financement des travaux.**

Rapporteur : Mme MARTIN – Conseiller Municipal

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au programme d'investissement des opérations intitulées :

GROSSES REPARATIONS

Fort de Bellecroix	- Mise en sécurité (abattage d'arbres)	20 000 €
Rue du Père Thiriot	- Réparation d'un muret	1 500 €
Liaison Rue des Déportés / Rue Bazin	- Réfection du cheminement	7 500 €
Parc Sainte Chrétienne	- Réfection des allées	15 000 €
Parc de la Seille	- Transformation d'une allée à l'arrière des Arènes	20 000 €
		<hr/>
		64 000 €
TRAVAUX DE PLANTATIONS AVENUE ROBERT SCHUMAN		15 000 €

CONSIDERANT que le coût total des travaux est estimé à 79 000 € TTC.

DECIDE la réalisation de ce programme à confier aux entreprises titulaires des marchés en cours.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci, Madame MARTIN.

Pas d'observation ?

Adopté.

Point n° 9, Monsieur GROS.

POINT 9 – Immeubles municipaux – Travaux d'investissement 2005.

Rapporteur : M. GROS – Conseiller Municipal

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU le Code des Marchés Publics du 7 janvier 2004, pris notamment dans ses articles 10, 26 et 57 à 59,

VU l'inscription au programme d'investissement 2005 des opérations suivantes :

Halte-garderie du Pontiffroy :

- Mise en conformité : 47 000 €

Immeuble 17, Quai Paul Wiltzer :

- Mise en conformité de la sous-station de chauffage urbain : 20 000 €

Immeuble 38/48, Rue Saint Bernard :

- Mise en conformité d'un local associatif : 14 500 €

Immeuble 1/3 rue des Récollets :

- Réaménagement de locaux : 42 000 €

Immeuble 3, Place de la Comédie :

- Remplacement de la porte d'entrée : 21 500 €

Immeuble 57, Rue Chambière :

- Révision de la toiture : 47 500 €

Dont les coûts s'élèvent à 192 500,- €

DECIDE :

- la réalisation de ce programme à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les procédures de consultation des entreprises par appels d'offres ouverts ;
- de déférer à la Commission d'Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des Marchés Publics ;
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Ah ? Quelqu'un demande la parole ?

M. NAZEYROLLAS – Madame GENET.

Mme GENET – Monsieur le Maire, pour une fois, un petit cavalier sur la Halte-garderie du Pontiffroy.

Cette halte-garderie est logée dans 2 appartements dont un appartient à la Ville de Metz, géré par une association, le COGEAME, largement subventionnée par la CAF et le CCAS, et je souhaiterais profiter de ce rapport pour dire que dans le cadre du développement du quartier du Pontiffroy, surtout sur l'arrière, cette halte-garderie étant très active, elle a une bonne activité, il serait peut-être intéressant que l'on se penche sur une autre localisation de cette halte-garderie dans le quartier pour répondre un petit peu plus au nouveau mode d'accueil actuel.

Merci.

M. le Maire – Vous voulez faire un cavalier ?

M. NAZEYROLLAS – Je voudrais faire un cavalier pour poser une question à Monsieur GROS.

Vous êtes sûr que l'on va pouvoir le financer votre rapport, puisque vous avez refusé de voter le Budget ?

- rires dans la salle -

M. GROS – Je vais répondre à ce cavalier.

Il faut savoir que ces travaux, la plupart sont des mises en conformité qui sont absolument nécessaires.

J'ai simplement insisté sur la porte du n°3 place de la Comédie que je connais bien, pour passer devant. Je ne passe pas aussi souvent que Monsieur THIL parce qu'il a son bureau sur la place. Et effectivement, il est dans un triste état. C'est pour cela que je l'ai signalé en passant, parce qu'elle ne tient plus. Et des gens rentrent dans l'immeuble.

M. le Maire – Bien.

Pas d'opposition.

Donc, le point n° 9 est adopté.

Point n° 10, Monsieur APELLE.

POINT 10 – Acceptation d'indemnités de sinistres (2 cas).

Rapporteur : M. APELLE – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Motion 1

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU

- les dommages causés à l'ouvrage en pierre Place Saint-Etienne,
- le montant de l'indemnité proposé par l'assureur de la Ville de Metz,
- l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

- 1 – d’accepter le montant de l’indemnité du sinistre fixé à 11 664 €,
- 2 – d’encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l’exercice en cours.

Motion 2

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU

- les dégradations, les dommages et le vol commis au gymnase du Complexe Sportif de la Patrotte,
- le montant de l’indemnité proposé par l’assureur de la Ville de Metz,
- l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE :

- 1 – d’accepter le montant de l’indemnité du sinistre fixé à 2 088,44 € dont 1 454,39 € versés en immédiat et le solde soit 634,05 € en différé sur présentation des factures justificatives,
- 2 – d’encaisser cette indemnité aux chapitre et article correspondants de l’exercice en cours.

Les motions sont en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 11, Madame THULL.

POINT 11 – Programme 2005 des travaux dans les écoles, restaurants scolaires, logements de service, cours d'école.

Rapporteur : Mme THULL – Adjoint au Maire

Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement d'un crédit de 1 648 200 € destinés aux travaux à réaliser dans les écoles, restaurants scolaires et logements de service,

DECIDE la réalisation des travaux à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, selon le détail ci-après :

I - PROGRAMME DE GROSSES REPARATIONS ET DIVERS : 1 358 200 €

. Ecole élémentaire Jean Monnet - toiture et menuiserie	220 000 €
. Ecole élémentaire La Corchade - réfection toiture	32 000 €
. Ecole maternelle La Flûte Enchantée - réfection toiture	94 000 €
. Ecole maternelle Les Plantes - réfection menuiserie	176 500 €
. Ecole maternelle Les Comptines - réfection toiture	49 500 €
. Ecole élémentaire Chemin de la Moselle - ravalement de façade	125 700 €
- rénovation intérieure	137 700 €
- requalification paysagère suite à la démolition du 5 rue Yvan Goll	58 200 €

. Ecole élémentaire Maurice Barrès - rénovation intérieure	132 000 €
. Ecole élémentaire des Pépinières - réfection menuiserie	62 800 €
. Ecole élémentaire Des Hauts de Vallières - réfection menuiserie	130 000 €
. Ecole élémentaire Des Quatre Bornes - remplacement façade carrelée	14 500 €
. Ecole élémentaire Jean Moulin - mise en place porte coupe feu	19 300 €
. Ecole élémentaire Pilâtre de Rozier - réfection du préau	31 500 €
. Travaux divers dans les écoles	74 500 €

II – REFECTION COURS D'ECOLES : 40 000 €

III – RENOVATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES 170 000 €

Transformation du restaurant scolaire Ste Thérèse en self	90 000 €
--	----------

Réaménagements et équipements divers	80 000 €
---	----------

**IV – PROGRAMME DE REFECTION DES LOGEMENTS
DE SERVICE 80 000 €**

CHARGE Monsieur le Maire de lancer les consultations nécessaires à la passation des marchés, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

DEFERE à la Commission d'Appel d'Offres, l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite du crédit alloué, conformément aux dispositions de l'article 19 du Code des marchés Publics,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Ah, Madame BORI et Madame OLESINSKI

Madame BORI.

Mme BORI – Monsieur le Maire, on peut remarquer dans cette motion qu'il y a un véritable effort consenti au niveau des réparations, mais je pense que c'est aussi dû à un retard qui avait été pris auparavant.

Là, on est en train de combler un petit peu ce retard.

J'espère que l'effort se poursuivra l'année prochaine.

Mais cet effort qui est fait dans la réfection, je pense qu'il ne peut pas masquer l'effort qu'il faudra, aussi, faire dans le fonctionnement des écoles, et ça, c'est-à-dire, dans la dotation par élève. Je pense qu'elle est insuffisante, et d'ailleurs, quand on est dans les Conseils d'école, c'est souvent répété par les enseignants : la dotation par élève est insuffisante. Et je pense que l'on pourrait faire le même effort.

Et vous verrez, Monsieur le Maire, que c'est aussi ambitieux, et que placer son ambition dans ce domaine, c'est aussi noble qu'ailleurs, que dans d'autres domaines.

Je profite, quand même, de cette motion pour parler, de la question qui est à l'ordre du jour actuellement ; c'est la fermeture des classes.

Donc, on assiste, de nouveau, comme l'année dernière à la Grande Braderie de l'Education Nationale, et je pense que Metz paie une lourde facture par rapport aux fermetures.

Donc, apparemment, d'après mes chiffres, mais je demande peut-être à ce que Madame THULL me confirme ou rectifie ce que je dis, c'est qu'il y a dans les classes maternelles 6 postes en moins... enfin, de suppression, plus un blocage, et que dans les classes primaires, il y a 5 postes qui seraient supprimés avec un blocage, plus 3 postes d'adaptation. En tout, cela fait 14 postes et en création, il n'y en aurait que 3.

Apparemment, je pense que 3... bon, vous pouvez confirmer, etc. Donc, vous savez très bien que notre position, c'est de dire qu'il faudrait profiter de cette démographie pour alléger les effectifs, on sait aussi que ce sont les conditions essentielles pour lutter contre l'échec scolaire et pour favoriser l'égalité des chances.

Alors, la Presse, ces derniers temps, se fait l'écho, quand même de lutte qui sont menées par les parents d'élèves, mais aussi par des Elus.

Donc, je vous demande si vous allez, comme l'année dernière, entériner toutes les décisions de l'Inspecteur d'Académie ou alors, vous y opposer ?

Merci.

M. le Maire – Madame OLESINSKI.

Mme OLESINSKI – Je vois que l'on va s'occuper de la réfection de "cours d'écoles".

Je voulais simplement vous demander, si était pris en compte le problème des allergies au pollen ? Vous savez que dans les cours d'écoles, il y a souvent des arbres. Il y a certaines essences qui sont allergènes. Je voulais savoir si cela a été pris en considération ou si cela sera pris en considération ?

C'est tout.

M. le Maire – Merci.

Madame THULL pour répondre.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Madame...

Mme THULL – Merci, Monsieur le Maire.

Alors, pour répondre, d'abord aux remarques de Madame BORI, je ne pense pas que l'on puisse parler d'un retard puisque chaque année, les travaux sont importants dans toutes les écoles.

Vous savez que nous sommes tenus en matière d'école de faire les travaux par définition pendant les vacances scolaires. Donc, on ne peut pas multiplier, non plus, les travaux parce que les entreprises ont souvent des difficultés pour travailler au mois d'Août.

Or, il se trouve que les travaux dans les écoles ne peuvent être faits qu'aux mois de Juillet et Août.

Donc, on ne peut pas faire tout ce que l'on veut.

Cette année, il y a un effort particulier pour, effectivement, les toitures.

Ce n'est pas un retard. Cela correspond, effectivement, à des travaux sur ces écoles – comme je disais tout à l'heure – des années 60 - 70, qui sont à toit plat. Donc, les infiltrations sont assez fréquentes. Et quand on a un hiver, comme l'hiver que nous venons de connaître, c'est vrai que les surprises du printemps, si vous voulez, font que les travaux sont obligatoirement importants.

Donc, l'ambition est là, rassurez-vous, elle est là tous les jours.

Pour ce qui est de la dotation scolaire, nous sommes au-dessus de la moyenne des villes, et nous augmentons, régulièrement, chaque année cette dotation.

Je dois rappeler que la dotation concerne le matériel scolaire utilisable par les enfants pendant leurs activités, et non pas le matériel individuel, bien entendu.

Certains critiquent, également, l'utilisation de coopératives scolaires, mais je dois dire que les coopératives scolaires doivent exister, c'est une création d'après la Première Guerre Mondiale qui a été mise en place, justement, pour cultiver l'esprit de solidarité dans les écoles, et je trouve ce dispositif tout à fait important, et je pense qu'il faut le maintenir. Il faut que les parents participent, également, à la vie de l'école.

Pour ce qui est de la fermeture des classes, là, ce n'est pas de notre compétence, mais bien de la compétence de l'Education Nationale.

C'est vrai que chaque année, il y a des fermetures d'école, et qu'à Metz, comme dans toutes les grandes villes, nous sommes souvent, davantage, sujets à ces fermetures de classes, parce que c'est plus facile de fermer une classe en centre-ville que de fermer une

classe dans une petite ville ou dans un village en milieu rural où, là, on condamne l'école, la plupart du temps.

Donc, là, aussi, c'est une question de solidarité.

Je pense que les villes et les habitants des villes doivent comprendre, également, que la solidarité veut que les postes soient perdus plus facilement, entre guillemets, en milieu urbain, qu'en milieu rural.

Alors, bien entendu, nous nous battons quand cela est nécessaire.

Nous ne nous battons pas quand, effectivement, il n'y a plus d'enfants et que la démographie ne justifie pas le maintien d'un poste. Il faut être logique !

Donc, nous nous battons, bien entendu, pour le bon fonctionnement de nos écoles, et jusqu'à présent, cela s'est relativement bien passé !

C'est vrai que certaines années, nous ne sommes pas d'accord avec les décisions qui sont prises.

Mais ces décisions relèvent de l'Inspecteur d'Académie et de lui seul.

Enfin, pour ce qui est des arbres dans les cours d'écoles, moi, je militerais plutôt pour les arbres dans les cours d'écoles.

C'est vrai que nous avons peu d'arbres dans les cours d'écoles, et petit à petit, on les enlève, parce que, ou bien, ils sont malades, mais ce n'est pas uniquement pour des questions d'allergies.

Vous savez, les allergies, c'est un problème urbain, et c'est un problème moderne.

C'est vrai que de plus en plus d'allergies voient le jour.

Nous avons solutionné le problème des enfants allergiques en restauration scolaire, mais c'est vrai que les cours d'écoles... le problème de l'allergie ne se pose pas dans les cours d'écoles.

Mme OLESINSKI – Je parlais de l'allergie au pollen.

Mme THULL – Oui, au pollen, j'ai bien compris.

J'ai bien compris. Oui, oui, tout à fait. Au pollen.

Mais, vous savez, il y a très, très peu...

Mme OLESINSKI – Non, mais je voulais savoir...

Mme THULL - ...de cours d'écoles, aujourd'hui, malheureusement, avec des arbres !

Il reste quelques arbres dans certaines écoles.

Je n'ai pas vraiment de connaissance de parents ou d'enseignants demandant que l'on abatte les arbres. En général, les gens demandent plutôt une préservation des arbres.

Mme OLESINSKI – Je n'ai pas demandé l'abattage des arbres, j'ai demandé si on savait quel type d'arbres il y avait dans les écoles, et si certaines de ces essences pouvaient être allergènes ou pas ? Tout simplement.

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Alors, écoutez.

Le débat est clos.

Le rapport n'est pas contesté.

Il est adopté.

Point n° 12, Monsieur THIL.

POINT 12 – Attribution de subventions à des associations culturelles.

Rapporteur : M. THIL – Adjoint au Maire

Il vous est proposé, un premier train, si j'ose dire, de subventions, en faveur d'associations culturelles.

Je précise, tout de suite, à l'assemblée, et en particulier, à Monsieur Pierre BERTINOTTI, pour qu'il ne fasse pas une mauvaise lecture que cela ne représente pas la totalité des associations culturelles.

Et il y en a pour un montant de 404 417 € qui est proposé à votre vote de ce soir, et la motion est en conséquence.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 2 mars 2005,

DÉCIDE :

* l'attribution de subventions pour un montant total de 404 417 € aux associations suivantes :

Aides au fonctionnement

-ALCEMS	3 810 €
(Association Lorraine des Chorales et Ensembles Instrumentaux Scolaires)	
-AMECI	310 €
(Association Messine d'Ensembles Choraux et Instrumentaux)	
-Anamorphoses	1 000 €
-Arsenic	6 870 €
-Centre d'Etudes Grégoriennes	8 550 €

-Cercle Mandoliniste Messin	310 €
-Chœur d'Hommes Lorrain	310 €
-Croch' Cœur	150 €
-Ecole de Musique Agréée de Metz-Sablon et Montigny-lès-Metz	93 750 € (dont 23 438 € déjà versés)
-Ecole de Musique de la Grange-aux-Bois et de Pouilly-Fleury	160 €
-Fondation Jeunes Talents	5 000 €
-Fragment	1 000 €
-INECC (<i>Institut Européen de Chant Choral</i>)	3 050 €
-Intermède	310 €
-Maîtrise de la Cathédrale	4 600 €
-Mettensis Symphonia	2 300 €
-Musiques Volantes	40 000 €
-Orchestre de Chambre de Metz	8 000 €
-Plein Jeu	610 €
-Psalette	1 000 €
-Pushing	1 000 €
-Syntagma	1 830 €
-Tourdion	1 500 €
-Trimazo	310 €
-Union Saint Martin	1 680 €
-Villageoise	610 €
-Villanelle	310 €
-Alouette	610 €
-Atelier la Chimère	1 000 €
-Théâtre de la Lucarne	6 000 €
-Théâtre sous la Pluie	5 000 €
-Metz Ville Tango	500 €
-Nunatak	5 000 €
-Ph7	12 000 € (dont 3 000 € déjà versés)
-Atelier d'expression par la peinture	310 €
-Faux Mouvement	40 000 € (dont 7 875 € déjà versés)
-IECART	2 290 €
-Maison de la Culture et des Loisirs (<i>Galerie R. Banas</i>)	30 490 € (dont 7 623 € déjà versés)
-Octave Cowbell	1 000 €
-ARVMPL (<i>Association pour la Renaissance du Vieux Metz et des Pays Lorrains</i>)	770 €
-CHEL (<i>Comité d'Historicité Européenne de la Lorraine</i>)	770 €
-Groupe Folklorique Lorrain	1 525 €
-SHAL (<i>Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine</i>)	1 500 €
-SHNM (<i>Société d'Histoire Naturelle de la Moselle</i>)	500 €
-SHS (<i>Société d'Histoire du Sablon</i>)	770 €
-Photo Forum	3 900 €
-Café littéraire	1 010 €
-Le Livre à Metz	76 230 € (dont 19 056 € déjà versés)
-LICRA (<i>Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme</i>)	160 €
<u>Aides au Projet</u>	
-ACUENIM	8 000 €
-Arsenic	2 000 €
-Fondation Maison des Sciences de l'Homme	12 867 €

-Société des poètes français	360 €
-Tournoi des Voix d'Or	1 525 €

VOTE un crédit d'égal montant,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de partenariats avec les associations bénéficiaires, ainsi que leurs avenants.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI et Monsieur DARBOIS.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Président, Chers Collègues.

Je remercie notre Collègue, Monsieur THIL, de m'aider à lire les chiffres...

- **rires dans la salle** -

M. BERTINOTTI - ...mais, je voudrais, justement, revenir sur une association culturelle qui ne figure pas dans la liste - donc je ne pouvais pas le lire - qui s'appelle – je crois – l'Association de Gestion de l'Arsenal. Et pourtant, cela mérite débat. Et je n'en ai pas parlé au moment de l'approbation du Budget tout à l'heure, mais je veux quand même rappeler à l'assistance 2 chiffres : la subvention qui est inscrite au Budget 2005 pour l'Arsenal est de 2 750 000 € en augmentation de 14 % par rapport à 2004.

Alors, à titre de comparaison, cela n'apparaissait pas directement à la lecture des chiffres, donc il faut, un peu les travailler, les subventions de fonctionnement pour les autres associations culturelles augmentent, globalement, de 1,77 %, et les subventions de fonctionnement des associations sportives, elles, augmentent de 1,5 %.

Donc, je rappelle ces chiffres parce que l'on a assisté tout à l'heure, pendant un bout de temps à l'autocongratulation de la Majorité municipale sur le Budget, ce qui est tout à fait normal.

Mais, enfin la vie quotidienne des associations, qu'elles soient culturelles ou sportives, connaît quand même quelques difficultés.

Alors, pour revenir sur l'Arsenal, on connaît les raisons immédiates de cette forte augmentation de la subvention. La nécessité de couvrir un déficit cumulé de l'ordre de 700 000 €, et d'ailleurs, on en couvre à peu près la moitié, puisque l'augmentation de la subvention est de l'ordre de 340 000 €.

Alors, si c'est bien sur le plan comptable et financier, on reste quand même sur notre faim quant aux causes du déficit.

Lors d'un précédent Conseil, j'avais demandé un audit global sur la gestion de l'Arsenal.

Alors, certaines personnes se sont émues pensant que je mettais là en doute leur honnêteté. Je ne mets en doute l'honnêteté de personne ! Je souhaite simplement que le gestionnaire dispose d'une analyse non contestable de la situation pour pouvoir correctement la redresser.

Je réitère donc ma demande d'audit. C'est la démarche habituelle dans tout organisme en difficulté.

Pour l'avenir, nous devons, également, nous interroger sur l'utilisation de l'Arsenal et sa programmation. La même question, d'ailleurs, se pose et vaut pour les Trinitaires, pour lesquelles aucune subvention n'est prévue en 2005. Un appel d'offre est en cours, nous en attendons les résultats. Mais là aussi il aurait été intéressant de s'interroger collectivement sur la valorisation de cet espace culturel.

Et, comme je pense qu'il y a plus d'idées dans 2 têtes que dans une, je souhaite que l'on réunisse de véritables Assises de la Culture et de l'Animation Culturelle à Metz.

Toutes les villes de France, ou à peu près, ont, à un moment donné ou un autre, procédé ainsi.

Y aurait-il une exception messine qui justifierait que l'on puisse se passer de cette réflexion collective ?

Je ne le pense pas.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Pierre BERTINOTTI a dit des choses que j'aurais voulu dire. Je l'en remercie.

Mais je continuerai simplement.

Je fais partie, je suis suppléant de la Commission des Affaires Culturelles, donc je ne dirai pas ici, ce que je n'ai pas dit à la Commission.

Je n'ai pas dit grand-chose à la commission, tout simplement, on peut constater que les associations qui ont demandé une subvention de fonctionnement – je ne dis pas qu'elles l'ont obtenue, on a reconduit à peu près ce qui s'était passé l'année dernière – il n'y a, effectivement, aucun dynamisme !

Dans une grande ville, même s'il n'y a pas tout là-dedans, je trouve quand même résumée sur, à peine une page, à peine 2 pages – je veux dire – la distribution des subventions, cela veut dire que... le fait qu'il n'y ait pas plus de demandes, je ne sais pas... comprenez ça, le fait qu'il n'y ait pas plus de demandes m'attriste !

J'ai passé la soirée d'hier soir dans une cave, un petit peu, là où on fait de la culture, un petit peu marginale, quelque chose de pas tout à fait officiel.

J'étais le plus vieux dans la salle.

Je l'ai fait exprès. J'aime bien aller dans ces petits lieux, là, comme ça.

Je vous assure que les jeunes disent tous la même chose ! Ils sont demandeurs de culture et ils disent : "Metz est une ville où l'on s'ennuie !"

Alors, vous pouvez ne pas me croire !

Vous pouvez faire des discours !

Vous pouvez faire tout ce que vous voulez !

Le résultat est là !

Je me promène dans beaucoup de villes de France ! Je suis en déplacement dans beaucoup de villes de France ! Il y a une chose qui est vraie : regardez les gens ! Metz est une ville... et ça, c'est vrai, on le constate aussi, Metz est une ville qui vieillit ! Et je crois que les jeunes ont envie, ils fuient !

Mais, vous êtes mieux placés ! Vous avez des chiffres ! Vous avez des outils pour le vérifier, le constater !

Je vous dis simplement, je me fais simplement le porte-parole de ce qu'on entend et de ce que j'ai l'impression de voir.

Je vous remercie.

M. le Maire – Bien.

Alors, je voudrais dire à Monsieur BERTINOTTI que moi, je ne suis pas du tout persuadé qu'il soit nécessaire de faire un audit.

Alors, je vais lui dire très franchement, avec ma brutalité coutumière, que je revendique l'entière responsabilité de ce qu'il appelle un déficit, et j'en suis très conscient !

Pourquoi ?

Eh bien, parce que l'évolution de l'Arsenal, depuis un certain nombre d'années, s'est fait d'abord en qualité, ensuite, aussi, en quantité de spectacles donnés. Et qu'avec ma raideur financière qui, parfois, est exagérée, je le conçois, et que je reconnais, et dont je m'excuse, j'ai serré très fort les boulons en essayant de les maintenir dans les clous sans que l'évolution financière ait été égale aux ambitions que nous avons affichées et avec lesquelles j'étais moi-même d'accord.

Donc, je suis prêt à répondre où vous voulez, quand vous voulez, sur ce point-là !

Et je dirai que l'on va probablement continuer, Monsieur BERTINOTTI, comme ça, cela vous évitera au prochain mandat de me refaire des critiques !

On va probablement continuer comme ça, car j'ai vu encore, le Président de l'Arsenal, ces jours-ci, et il m'a parlé de certaines ambitions encore !

Il a des demandes, actuellement, de plus en plus d'orchestres encore plus prestigieux, de concerts encore plus prestigieux qui nécessiteraient d'une part que l'on augmente le prix des places - est-ce que vous serez d'accord ou pas d'accord pour ces spectacles-là ? - et en même temps, tout en augmentant le prix des places à avoir des déficits accrus !

Alors, il faudra bien faire un choix !

Est-ce que nous voulons donner, à un moment donné ou un autre, à cette ville qui vieillit, comme dit Monsieur DARBOIS, est-ce que nous voulons lui donner en matière culturelle, également, des moyens nouveaux, un dynamisme nouveau ou pas ?

C'est le problème qui se posera !

Mais, jusqu'à présent, moi, je couvre, entièrement, les choix qui ont été faits à l'Arsenal. J'en étais, d'ailleurs, à un moment donné, le Président, jusqu'à 2 ans, à peu près. Et je crois qu'il n'y a, absolument, rien à cacher ! D'ailleurs, je pense que cela peut être contrôlé, ou cela sera contrôlé par la Cour des Comptes ou par tout autre organisme. Et je peux vous dire que je dors entièrement tranquille.

Je pense, d'ailleurs, que dans ce domaine-là, je n'ai pas beaucoup de leçons à recevoir de certains organisateurs de spectacles à travers la France avec lesquels je ne suis peut-être pas toujours politiquement d'accord, et qui ont des déficits, dans certains cas, qui sont beaucoup plus considérables !

Alors, je sais bien que quand on n'a pas beaucoup d'arguments à avancer et quand on veut polémiquer, on utilise "trou", "déficit" et autres !

Croyez-moi, je dors tranquille dans mon "trou" avec un "bon déficit" qui me couvre le ventre !

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 13, Monsieur THIL.

POINT 13 – Réalisation de travaux dans des édifices cultuels et culturels municipaux ainsi que travaux de strict entretien des Monuments Historiques – Programme 2005.

Rapporteur : M. THIL – Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

VU la nécessité de réaliser certains travaux dans les édifices cultuels et culturels municipaux,

I – DÉCIDE la réalisation du programme suivant de travaux pour un montant de 300.000 € :

- Église Sainte-Lucie (Metz-Vallières) : reprise des fissures sur le mur intérieur de la chapelle latérale, remplacement du système de fermeture de la porte principale de l'église et de la porte d'accès au chœur, réfection des sacristies et raccordement de l'acodrain devant la porte extérieure de la chaufferie : 23.300€ ;
- Église Sainte-Ségoène (Metz-Ancienne Ville) : remise en peinture de la salle jouxtant la sacristie : 13.000 € ;
- Église des Trinitaires (Metz-Ancienne Ville) : vérification de l'écoulement des chéneaux et des descentes d'eaux pluviales ainsi que reprise des enduits côté rue du Haut Poirier : 25.000 € ;
- Temple Neuf (Metz-Ancienne-Ville) : remise en état des murs ainsi que du plafond de la salle de bains, réfection totale d'une chambre, réfection de la cuisine et du couloir : 6.250 € ;
- Église Saint-Maximin (Metz-Ancienne Ville) : mise en conformité électrique de l'horloge : 3.670 € ;
- Église Saint-Clément (Metz-Les Iles) : réfection des murs de la sacristie et stabilisation des bancs : 14.635 € ;

- Église Saint-Fiacre (Metz-Sablon) : reprise d'une fissure dans le chœur et réfections partielles d'enduit ainsi que vérification de l'écoulement des chéneaux et des descentes d'eaux pluviales comprenant le remplacement des parties défectueuses : 40.000 € ;
- Église Immaculée Conception (Metz-Queuleu) : remplacement de pièces de charpente : 1.900 € ;
- Presbytère Immaculée Conception (Metz-Queuleu) : réfection partielle du mur d'enceinte ainsi que des sols au rez-de-chaussée du presbytère : 54.430 € ;
- Église Saint-Bernard (Metz-Plantières) : réalisation d'un accès pour personne à mobilité réduite : 21.630 € ;
- Église Saint-Pierre (Metz-Borny) : réfection de la chapelle de semaine : 13.000 € ;
- Église Saint-Martin (Metz-Magny) : reprise du macadam autour de l'édifice et stabilisation des bancs : 28.200 € ;
- Maison Rabelais (Metz-Ancienne-Ville) : remise en état du plancher de la salle du 1^{er} étage : 44.000 € ;

Provision pour travaux : 10.985 €

II – DÉCIDE de programmer des travaux de reprise de l'étanchéité des carreaux et le remplacement des dalles autour de la terrasse de l'Arsenal pour un montant total de 96.000 €.

III - DÉCIDE la réalisation d'une copie conforme en savonnerie de la Statue de Saint-Louis située rue du Change à Metz pour un montant TTC de 16.000 €.

IV - DÉCIDE la mise en place d'un crédit de 53.360€ permettant des interventions ponctuelles de strict entretien sur les édifices classés par le biais de conventions (église St-Maximin) au cours de l'année 2005 pour lesquelles la Ville de Metz assurera la maîtrise d'ouvrage. Les services de l'État seront sollicités pour le versement de subventions se rapportant aux différentes opérations.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les consultations d'entreprises correspondantes par appels d'offres, marchés négociés ou procédure adaptée et à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces travaux y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits alloués conformément à l'article 19 du Code des Marchés Publics.

DÉFÈRE à la Commission d'Appels d'Offres l'ouverture des plis et la désignation du ou des attributaires.

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

M. THIL – Enfin, on me permettra d'insister sur quelque chose qui ne représente pas une grosse somme d'argent, mais qui est assez emblématique et qui est donc, la réalisation d'une copie de la statue de Saint-Louis, puisque nous prenons la décision de déposer l'actuelle statue qui est, actuellement, en réfection au musée de Metz et qui était abîmée par le temps et qui peut se trouver abîmée par des vandales, d'avoir pris la décision de mettre cette statue due à ce

sculpteur du XIXe, Charles Pêtre, à l'abri, au musée, comme ça elle permettra d'être vu, mais d'en avoir la copie place Saint-Louis, ce qui – je suis sûr – réjouira et les habitants de la place Saint-Louis et leurs commerçants.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Monsieur le Maire, je voudrais faire une petite intervention par rapport au Temple Neuf.

Il se trouve que je le vois bien de mes fenêtres, et je vous avais écrit, il y a 3 ans, une lettre en vous indiquant qu'il y avait un vasistas qui était ouvert, et il vient d'être fermé cette semaine !

- rires dans la salle -

M. GROS – Je l'ai redit en Commission des Travaux et Domaines, et j'ai constaté qu'il avait été fermé cette semaine. J'en suis très heureux.

Il faut savoir que l'eau est rentrée à seaux ! - c'est le cas de le dire - pendant des mois et des mois, dans ce bâtiment et que cela a des conséquences !

Alors, c'est vrai que vous vous dîtes toujours "bing-bang" de l'Opposition. Une chose au moins, c'est de lire les lettres, et quand ce sont des problèmes techniques comme ça tout simples, j'en avais prévenu personne, cela serait bien d'en tenir compte.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur THIL, vous voulez répondre ?

M. THIL – Non, il n'y a pas de question, Monsieur le Maire.

Et simplement pour dire toute l'importance que l'on accorde au patrimoine.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition au rapport ?

Adopté.

Point n° 14, Monsieur TRITSCHLER.

POINT 14 – Organisation de la Foire de Mai 2005.

Rapporteur : M. TRITSCHLER – Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Motion 1 – Promotion de la Foire de Mai 2005

Le Conseil Municipal,
La Commission compétente entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics notamment son article 28,

CONSIDERANT la demande des représentants forains de renouveler l'opération de promotion de la Foire de Mai 2004 en 2005 lors de la réunion du Comité de Conciliation du 7 février 2005 ;

DECIDE

1) D'assurer la promotion et l'information relative à la Foire de Mai pour l'année 2005. Les actions à mener consistant en des campagnes d'affichage, de promotion dans la presse, de jalonnement et d'un tir de feu d'artifice, sont estimées à 60 000 euros TTC.

2) De créer pour 2005 un forfait de frais d'inscription s'établissant comme en 2004 à :

- 18 euros par mètre linéaire par boutique ;
- 800 euros forfaitaires par Grand Tournant ;
- 800 euros forfaitaires par Train Fantôme ;
- 220 euros forfaitaires par manège enfantin jusqu'à 10 mètres linéaires auxquels se rajoutent 5 euros supplémentaires par mètre linéaire au-delà des 10 premiers mètres ;
- 800 euros forfaitaires pour les brasseries dépassant les 21 mètres de long ;
- 610 euros forfaitaires pour les brasseries jusqu'à 21 mètres linéaires ;
- 400 euros forfaitaires par labyrinthe ;
- 500 euros forfaitaires par kermesse ;
- 380 euros par snack et par buvette ;
- 610 euros forfaitaires par boîte à rire.

3) D'inscrire au budget en cours les sommes correspondantes en dépenses comme en recettes.

4) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager et à mener à son terme les procédures de marchés publics selon la procédure adaptée (art 28 du Code des Marchés Publics).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces s'y rapportant, notamment contractuelles, y compris les avenants éventuels au marché susvisé, dans la limite des crédits à voter.

Motion 2 – Augmentation du taux de participation aux charges de fonctionnement de la Foire de Mai à compter de 2005.

Le Conseil Municipal,
La Commission compétente entendue,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le bilan général de la Foire de Mai 2004 accuse un déséquilibre financier, il importe d'augmenter le taux de participation des industriels forains aux charges de fonctionnement de cette manifestation (eau, éclairage public, intervention des services techniques, nettoyage, enlèvement des ordures ménagères etc...), appliqué aux droits de place, à compter de 2005 ;

DECIDE

1. D'augmenter le taux de participation aux frais de fonctionnement de la foire (eau, éclairage public, intervention des services techniques, nettoyage, enlèvement des ordures ménagères etc...), imputé aux droits de place de 10% à compter de la Foire de Mai 2005, qui passera de 65% à 75% ;
2. D'inscrire au budget en cours les sommes correspondantes en recettes ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces s'y rapportant, notamment contractuelles.

Les motions sont en conséquence.

M. le Maire – Monsieur DARBOIS.

M. DARBOIS – Merci, Monsieur le Maire.

Il fut un temps, où nous défendions bec et ongle la Foire de Mai pour qu'elle reste à Metz.

Je crois que l'on peut considérer, aujourd'hui, que l'on a peut-être, encore la Foire de Mai, mais on a perdu la Foire de Metz. Elle n'existe plus. Elle est ailleurs.

Je ne sais pas ce qui s'y passe. Je n'y vais pas. Mais, ce sont les temps, les temps sont comme ça. Pourquoi pas ?

Permettez-moi, simplement, de faire une petite proposition puisque que nous avons perdu cette foire-là, puisque nous avons perdu cette animation-là de centre-ville – je veux dire – de cité...

M. JACQUAT – Prenez votre vélo et puis vous y allez !

M. DARBOIS - ...de cité. Effectivement, on peut y aller en vélo ! Pourquoi pas ?

Allez-y aussi !

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. le Maire – Chut !

M. DARBOIS – Une proposition, Monsieur le Maire.

Simplement, je pense à la place de la République qui pourrait, non pas retrouver un champ de foire, c'est absolument impossible, mais trouver un endroit pour que nous puissions recevoir les animations ponctuelles – je pense notamment aux cirques qui se déplacent, qui se retrouvent, parfois, dans des quartiers un petit peu disséminés, et que l'on pourrait, éventuellement, retrouver là !

Enfin, en l'occurrence, j'aimerais que l'on puisse retrouver dans cette endroit-là, et c'est une proposition, bien entendu, comme il y en aura d'autres, et qui est tout à fait discutable, retrouver un endroit très central pour ce type de culture – je n'ai pas peur de le dire – ou d'animation.

Je vous remercie.

M. le Maire – Oui, Monsieur DARBOIS, vous avez certainement raison.

Maintenant, si vous regrettez que la Foire de Mai soit à la Grange-aux-Bois, je vous dirai qu'elle ne s'en porte pas plus mal, surtout quand on voit le nombre de voitures, de milliers de voitures qui stationnent là !

Alors, moi, je veux bien suivre votre idée, la creuser, l'étudier, mais vous me direz où je mettrai les milliers de voitures que je souhaite que votre circuit puisse attirer. Alors, cela me posera un autre problème.

M. DARBOIS - ...(inaudible)...

M. le Maire – Non, non.

Vous n'allez quand même pas me dire que toute la ville va venir à pied au cirque ?

M. DARBOIS – Non, Monsieur le Maire...

Mme ISLER-BEGUIN – Ben, si !

C'est pour la ville !

M. DARBOIS – Monsieur le Maire, c'est tout à fait, c'est pour la ville.

Vous n'imaginez pas... on peut très bien aller à un spectacle sans la voiture !

Ne ramenez pas toujours...

M. le Maire – Oui, oui.

M. DARBOIS - ...au fait que...

M. le Maire – Mais, vous en connaissez beaucoup qui vont au spectacle...

M. DARBOIS - ...l'on doit pouvoir accéder...

M. le Maire - ...sans voiture, vous ?

M. DARBOIS – Si on a un PDU qui est très bien fait, on pourra accéder depuis la périphérie au centre-ville.

Les gens le demandent de toute façon !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. le Maire – Bon !

Sur le rapport, pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 15, Monsieur TRITSCHLER.

POINT 15 – Programme d'Investissement 2005.

Rapporteur : M. TRITSCHLER – Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

La Commission compétente entendue,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT les projets d'entretien du Marché Couvert,

DECIDE de réaliser ces opérations selon les montants estimatifs suivants :

- mise en conformité des installations du Marché Couvert : 80 000 euros TTC ;
- remplacement d'une canalisation d'évacuation des eaux usées défectueuse : 20 000 € TTC ;

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de mise en concurrence des entreprises selon les dispositions du Code des Marchés Publics en vue de l'exécution de ces prestations,

CONFIE à la Commission des Appels d'Offres le soin d'assurer l'ouverture des plis et de procéder à la désignation du ou des attributaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents contractuels se rapportant à ces opérations,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 16, Madame MASSON-FRANZIL.

POINT 16 – Attribution de subventions à diverses associations conventionnées.

Rapporteur : Mme MASSON-FRANZIL – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'accorder aux associations conventionnées les subventions suivantes au titre de l'année 2005 :

- Association pour le Développement des Actions Culturelles et Sociales de Bellecroix (A.D.A.C.S.)	65 667 Euros
- Interassociation de Gestion des Centres Socioculturels de la Grange-aux-Bois	50 653 Euros
- Centre d'Animation Culturelle et Sociale Georges Lacour	69 112 Euros
- Comité de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Centre	48 531 Euros
- Centre d'Activités et de Loisirs de Plantières	43 722 Euros
- Interassociation de Gestion du Centre Familial, Social et Culturel de Metz Magny	48 098 Euros
- Centre Culturel de Metz Queuleu	55 624 Euros
- Association de Gestion du Centre Saint-Denis de la Réunion	22 324 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel et Sportif de Sainte-Barbe Fort-Moselle	14 917 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de Metz Vallières	39 591 Euros
- Association de Gestion du Centre Socioculturel de la Corchade	25 202 Euros
- Maison des Associations du Sablon – Centre Social	70 706 Euros
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	82 541 Euros
- Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Quatre-Bornes	101 869 Euros
- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz Borny (Centre Social du Petit Bois)	89 374 Euros
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	126 383 Euros

La dépense totale s'élève à 954 314 Euros dont 531 600 Euros déjà attribués au titre des acomptes qui seront déduits lors du versement des sommes allouées par la présente délibération.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel à intervenir avec les Associations concernées.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur GROS et Madame...

M. JACQUAT – PAULY.

M. le Maire – PAULY.

Mme PAULY – Oui, Monsieur le Maire, cela n'a pas changé depuis 3 ans.

M. le Maire – Non, non, non !

Monsieur GROS, j'ai dit d'abord.

Je sais bien.

Vous démarrez au quart de tour.

Vous avez raison.

C'est comme ça que l'on aboie !

Mme PAULY – Je vous rappelai juste mon nom !

C'est tout !

M. JACQUAT – Il voulait dire Violaine d'abord.

M. le Maire – Oui, je voulais dire Violaine, excusez-moi, de cette familiarité !

Mme PAULY - ...(inaudible)...

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Merci, de me donner la parole Jean-Marie !

- rires dans la salle -

M. GROS – Jean-Marie, puisque j'ai parlé ainsi...

- rires dans la salle -

M. GROS – Je constate... je ne rougis pas, je suis très à l'aise.

M... – Il est tout rouge !

M. GROS – Je constate que cette motion comprend un certain nombre d'organismes socioculturels et d'organismes conventionnés, à l'exception du Centre Social MJC Patrotte.

Et donc, effectivement, c'est une situation qui est préoccupante, d'autant plus préoccupante que j'ai appris que la subvention d'avance qui avait été votée au mois de Janvier n'avait pas encore été versée et que l'administrateur provisoire qui a, en charge, l'établissement dans l'état actuel des choses sur décision de justice a le plus grand mal à gérer la situation avec les quelques salariés qui restent et les quelques activités qui restent.

Alors, j'ai entendu tout à l'heure, et j'ai déjà entendu dans d'autres réunions de notre assemblée qu'une des solutions consistait à mettre en place des écoles des sports dans les quartiers pour régler le problème de la jeunesse.

Je pense qu'il faut faire attention à ne pas mélanger les écoles des sports qui sont une chose dans le domaine du sport avec les centres sociaux et les MJC qui sont des organes beaucoup plus complets qui contribuent à l'animation de l'ensemble de la population, y compris celle qui ne peut pas faire de sport, et surtout qui sont des lieux de fabrication de la citoyenneté, et des lieux de concertation des uns avec les autres.

Alors, si l'on veut réussir l'opération de reconstruction de la MJC Patrotte, il faut un minimum de moyens. Et il faut, dans l'état actuel des choses, aider le très petit nombre de personnes qui se collent au travail à réussir leur opération.

En effet, actuellement, le quartier ne va pas bien du tout, et les parents ont tendance à retirer leurs enfants de l'accueil périscolaire qui existait ; il fonctionne encore, mais il est petit. Et l'animation des adolescents est assurée par l'APSS qui a remplacé le fameux DIPS, qui lui-même a été éliminé. On est là devant une toute petite activité réduite et qui risque de disparaître complètement si la Ville n'apporte pas son soutien.

Alors, on conclusion, je pense qu'il est important de rapidement donner un coup de main à l'administrateur provisoire qui est en train de faire les comptes et de lui permettre de continuer à gérer le peu de personnel qui lui reste.

Deuxièmement, de délibérer rapidement sur le reste de la subvention, comme nous le faisons pour l'ensemble des associations socioculturelles qui sont listées dans ce rapport.

Troisièmement, d'aider, bien entendu, la structure à établir ses comptes et son bilan de façon à ce que l'on ait rapidement une assemblée générale qui permette de reconstruire la MJC.

Je sais, par ailleurs, que la CAF qui a retiré son agrément, dans la mesure où il n'y avait pas de projet social, il n'y avait plus de projet social dans ce sens, est prête à le redonner dès que l'on aura établi un projet social, et que son intention est tout à fait positive par rapport à cette structure si elle se remet en route.

Et enfin, je crois qu'il faut solliciter toutes les bonnes volontés du quartier pour qu'elles s'investissent dans le Conseil d'Administration et dans l'assemblée générale de cette structure de façon à ce que cette structure redevienne le centre d'animation qu'elle a été par le passé et qu'elle permette au quartier de se construire autour d'elle, puisque sans elle, je suis très, très inquiet de l'avenir du Pontiffroy, puisque l'on parle d'avenir. Je le dis...

- plusieurs personnes parlent en même temps -

M. GROS – De la Patrotte, pardon. Exact.

Je suis très inquiet pour l'avenir de la Patrotte, si on ne met pas rapidement en place, à nouveau, cette structure.

M. le Maire – Madame PAULY.

Mme PAULY – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Les années passent et de Conseils en Conseils, on pourrait parfois faire du copié-collé en préparant nos interventions, tellement les points sont reconduits sans, surtout, rien y changer !

Plus sérieusement, ce point-ci porte sur des subventions de fonctionnement au titre de la participation au financement de poste de personnels, ce dont on ne peut que se réjouir.

Pour autant, et sans vouloir me répéter, que propose la Ville à la majorité d'associations qui n'ont pas cet avantage d'être conventionnées et se débattent dans de lourdes difficultés financières ?

Il y a encore quelques mois, quand nous évoquions les difficultés importantes rencontrées par le monde associatif, on nous accusait de dresser volontairement un tableau catastrophiste de la situation, alors que tout allait bien !

Aujourd'hui, devant l'ampleur de ces difficultés relayées par la presse locale, vous avez quelques peu révisé vos propos.

Soit ! Mais qu'avez-vous fait pour répondre à cette difficulté de manière globale ?

Nous savons tous qu'une ville a, aujourd'hui, besoin de ces associations qui assurent des missions proches du service public à destination des habitants. Pour autant, cette vie riche d'expérience et de dynamisme est, actuellement, en péril.

Ainsi, ma question est simple, même si nous l'avons mille fois posée : la Ville de Metz a-t-elle, oui ou non, l'intention de remettre à plat sa politique associative, tant sur l'organisation du partenariat de manière générale que sur les aspects financiers qui sont majeurs aujourd'hui ?

Je l'espère en tout cas, et surtout je crains que, sans une réponse forte de la Ville, de nombreux responsables baissent les bras et abandonnent face aux difficultés rencontrées.

Nous l'avons déjà vu pour l'Association Rencontre, par exemple, avec que les conséquences désastreuses que nous connaissons.

Je vous remercie.

M. le Maire – Moi, je suis toujours d'accord pour faire tout, mais à condition que ce soit honnêtement fait, et que ce soit fait dans le sens où la loi nous autorise et ne pas aller plus loin.

C'est la raison pour laquelle, je dirai à Monsieur GROS que, comme toutes les associations qui bénéficient d'un subventionnement supérieur à 23 000 €, la MJC de la Patrotte et la Ville doivent établir une convention - c'est obligatoire - d'objectifs annuels, s'appuyant sur le bilan de l'année passée !

D'une façon générale, les bilans d'activités, surtout financiers sont transmis à la commune au mois de Mai ! En considération de cela, le Trésorier accepte, parce que c'est lui qui décide, le versement d'acomptes, et de la subvention de l'année suivante !

C'est ce qui a été pratiqué en 2004, alors, que le bilan 2003 ne nous fût transmis, et encore, à titre, provisoire, qu'en Septembre 2004 ! Ce délai avait, d'ailleurs, été nécessaire au nouveau Directeur qui n'avait pris ses fonctions qu'au printemps 2003 !

Les évènements et désordres connus en 2004 ont conduit à un éclatement du Conseil d'Administration et à une décision de désengagement que vous nous dites provisoire – et je m'en rejouis - de la CAF et au départ, désormais, acté du directeur !

Aussi, les autorités institutionnelles n'ont plus eu d'interlocuteur légitime, ou en mesure d'exercer leurs fonctions depuis un bon semestre !

De ce fait, le bilan provisoire 2003 n'a toujours pas été consolidé, et le bilan 2004 n'est, évidemment, pas en notre possession !

Alors, par conséquent, et c'est tout à fait légal et technique, le Trésorier ne verse pas sans une convention d'objectifs nouvelle qui, d'ailleurs, ne peut pas être élaborée en ce moment ! Manque de moyens !

La situation globale de la Patrotte ne pourra donc être examinée - et si possible, j'aimerais bien que cela soit le mois prochain - qu'au regard des documents susvisés et attendus, tâche que l'administrateur provisoire se hâte d'accomplir, autant que cela lui soit possible au regard de la situation dans laquelle, il a trouvé la MJC.

J'ajoute que la Ville a provisionné dans son Budget le même montant qu'en 2004, 106 685 €, qui sera diminué toutefois de l'avance de 19 000 € qu'elle a consentie en 2002, et qu'il faudra bien tenir compte de l'absence de finances de la Caisse d'Allocations Familiales en 2005, environ 86 000 € !

Oui ?

M. JACQUAT – Un rectificatif s'il vous plaît.

M. le Maire – Oui ?

M. JACQUAT – Madame PAULY a accusé la Ville de Metz de ne pas avoir aidé l'Association Rencontre...

Mme PAULY - ...(inaudible)...

M. JACQUAT – C'est ce que j'ai compris...

Mme PAULY – Non, non, non, Monsieur JACQUAT ! Non, non ! Je rectifie parce visiblement mes propos ont été mal compris !

Je disais que face à des difficultés financières qui étaient importantes, je ne disais pas que l'Association Rencontre n'avait pas la possibilité de se redresser, je dis que face à des difficultés financières qui étaient réelles, ils ont décidé de baisser les bras par fatigue !

Voilà ce que j'ai dit, et je peux vous donner le texte de mon intervention !

M. le Maire – Oui, oui. D'accord.

Non, non, je sais que vous lisez très vite !

M. JACQUAT – Et moi, je vieillis, c'est ça ?

M. le Maire – Sur le rapport lui-même... oui ? Mais, Madame VIALLAT, vous n'étiez pas inscrite.

Mme VIALLAT – C'est pour dire que je ne prendrais pas part au vote Monsieur le Maire.

M. le Maire – Ah, vous ne prenez pas part au vote ?

D'accord.

M. VIALLAT – Voilà.

M. le Maire – Et Monsieur VETTER ?

M. VETTER – Egalement, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Vous ne prenez pas part au vote non plus, également.

Ne prennent pas part au vote Madame VIALLAT et Monsieur VETTER.

A part ça, pas d'opposition au rapport ?

Il est adopté.

Et le prochain est présenté par Madame VIALLAT, point n° 17.

POINT 17 – Attribution de subventions à diverses associations sportives.

Rapporteur : Mme VIALLAT – Conseiller Délégué

Monsieur le Maire,

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE :

1°) D'attribuer les subventions suivantes :

a) Aide au sport amateur de Haut Niveau : catégorie Elite

- Handball Metz Métropole	150 000 € (dont 89 500 € déjà attribués)
- S.M.E.C. - section Tennis de Table	46 000 € (dont 34 350 € déjà attribués)
- A.S.P.T.T. - section Tennis	14 000 €
- Alliance Judo Metz	2 000 €
- Cercle d'Echecs Metz Bobby Fischer	11 500 € (dont 2 500 € déjà attribués)
- Metz Triathlon	5 500 €
- Athlétisme Metz Métropole	18 600 €

b) Aide au sport amateur de Haut Niveau : catégorie Performance

- S.M.E.C. Handball Masculin	140 000 € (dont 70 800 € déjà attribués)
- Rugby-Club de Metz	51 500 € (dont 15 250 € déjà attribués)
- Société des Régates Messines	24 400 €
.au titre de la gestion du port de plaisance	2 600 €
- Renaissance Sportive de Magny	28 000 €

- Association Sportive Pouilly/Metz	2 000 €
- Kayak Club de Metz	16 000 €
c) Subventions pour manifestations	
- Athlétisme Metz Métropole	
.Semi Marathon de Lorraine	6 100 €
.2 ^{ème} Trial du Saint-Quentin	500 €
- Cercle de Yachting à Voile de Metz	
.Six heures de Metz Olgy	2 500 €
- Aventure Mont Saint-Quentin	
.Trophée des Crapauds	1 500 €
- Ronde Pétanque de Metz	
.Grand Prix de la Ville de Metz	763 €
- Cyclo-Club de Metz	
.Circuit des Côtes de Moselle	500 €
- La Boule Messine	
.Grand Prix Ville de Metz	750 €
- Circuit de Lorraine	
.première édition	4 000 €
- Metz Triathlon	
.16ème Triathlon International de Metz	3 050 €
- S.M.E.C. Judo	
.Championnat de France de 1 ^{ère} division	4 574 €
- Tennis Club de la Natation Messine	
.Tournoi seniors	500 €
.Tournoi jeunes	500 €
- S.M.E.C. Badminton	
.Tournoi International Jeunes	1 525 €
- A.S.P.T.T. VTT	
.10ème édition de la Randonnée des Lavoirs	1 500 €
- S.M.E.C. Volley	
.20ème Tournoi International de la Ville de Metz	763 €
- Boxing Club Messin	
.Soirée de Gala mixte	1 000 €
- Club d'Echecs Metz Alékhine	
.Tournoi International de la Ville de Metz	7 000 €
- S.M.E.C. Handball Masculin	
.Tournoi des 4 frontières	500 €
- Association Nancy-Metz à la marche	

.Nancy-Metz à la marche	305 €
- Rugby Club Metz Moselle .Challenge Julien Lajoie	1 200 €
- Association Sportive du Golf de Metz .Coupe de la Ville de Metz	763 €
- Prestaserv/Capelle .Open de Football en salle	15 000 €
- A.S. Pouilly/Metz Volley .Tournoi de rentrée	100 €

d) Subventions de fonctionnement

- S.M.E.C. Omnisports	4 550€
- A.S.P.T.T. Metz	62 496 €
- Budokaï de Metz	500 €
- Auto Modèle "Le Graouilly"	1 300 €
- S.M.E.C Section Badminton	2 000 €
- Boxing Club de Metz	800 €
- VC3M	1 500 €
- Alékhine	4 000 €
- Ecole Française des Echecs de Metz	2 000 €
- Société d'Escrime de Metz	6 000 €
- Association Sportive du Golf Metz Technopôle	1 200 €
- Espérance Metz Sablon	1 750 €
- Association Gymnique de Metz	19 000 €
- S.M.E.C Section Judo	1 100 €
- Judo Club Fort Moselle/Metz	310 €
- Société de Natation de Metz	12 500 €
- Sports de Glace de Metz	10 000 €
- Amicale de Pétanque de Magny	400 €
- Ronde Pétanque	1 000 €
- La Boule Messine	1 000 €
- Metz Pétanque Sablonnaise	550 €
- S.M.E.C Section Tennis	9 500 €
- Natation Messine	6 000 €
- Tennis Club de Magny	1 000 €
- Société de Tir de Metz	2 000 €
- Cercle de Yachting à Voile de Moselle	5 000 €
- S.M.E.C. Base Ball	1 000 €
- Metz Basket Club	45 000 €
- Entente Sportive Messine	9 000 €
- Amicale du Personnel Municipal - section Football	7 000 €
- Union Lorraine de Plantières	10 500 €
- Football-Club de Metz Devant les Ponts	12 000 €
- Cercle Omnisports de Metz Bellecroix	8 500 €
- Metz Magny Handball	1 800 €
- S.M.E.C. Handball Féminin	3 500 €
- S.M.E.C Section Volley-ball	3 900 €
- Association Sportive des Cheminots	8 500 €
- Association Sportive de la Police	300 €
- Club Alpin Français de Moselle	600 €
- Handisport Metz	800 €
- Union Sportive et Loisirs des Sourds de Metz	350 €
- Club Sportif et Artistique de Garnison	100 €

- Décathlon Moderne Lorrain	3 000 €
- Multi Loisirs de la Grange-aux-Bois	1 000 €
- USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré)	3 100 €
- C.M.S.E.A.	330 €
-A.P.S.I.S.	165 €
- Karaté Club de Metz	2 000 €
- Cyclo-Club de Metz	460 €
- Aventure Mont Saint-Quentin	300 €
- Association de Gymnastique Volontaire	200 €
- Para-Club Sportif de Metz	150 €
- La Gaule de Magny	250 €
- Amicale des Pêcheurs du Sablon	160 €
- Metz Plongée Loisirs	800 €
- Club de Plongée et Recherche Sous Marine	400 €
- Nautilus Club de Metz	500 €
- Plongée Nature VTT	350 €
- Association Sportive des Sapeurs-Pompiers	350 €
- Club Touristique Lorrain	500 €
- Handi Cap Evasion	600 €
- Club Vosgien	500 €
- Les Amis de la Nature	350 €
- S.M.E.C Section Randonnées	230 €
- Spéléo-Club de Metz	400 €

e) Participation au financement des Ecoles de Sports

- Comité de Gestion des Centres Sociaux de Borny :

* E.S.A.P. Borny :

- poste de responsable : 30 500 € (dont 15 245 € déjà versés)
- fonctionnement : 9 000 €

2°) De répondre par la négative aux associations suivantes :

- Ecole de Karaté 57
- A.S.P.T.T. section gymnastique volontaire

3°) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations sportives et les organisateurs des manifestations précitées.

La dépense totale s'élève à 665 249 €.

Ordonne les inscriptions budgétaires correspondantes.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci, Madame.

Docteur... Monsieur, excusez-moi, Colonel PLANCHETTE.

Ce n'était pas de mauvaise volonté, c'était... ma langue a fourché.

M. PLANCHETTE – Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Je voudrais, d'abord, tout de suite sur ce sujet, dissiper un malentendu pour que l'on ne me fasse pas dire des choses que je n'aurais pas dites, comme ce fut le cas lors d'une séance précédente en ce qui concernait l'attribution d'une subvention au FC Metz.

Il faut savoir que nous ne sommes, absolument, pas opposés aux subventions aux clubs sportifs.

Et pas non plus aux clubs de l'élite, parce que nous savons bien combien cette élite participe au rayonnement de la ville et je pense que c'est un intérêt que l'on ne peut pas négliger.

Je voudrais simplement souligner, dans le cas présent, que cette répartition des subventions ne souligne pas assez la complémentarité qu'il y a entre les différentes activités sportives.

Alors, je m'explique.

On fait un distinguo, là, entre le sport d'élite, et puis le sport d'élite performance, et puis après, les sports collectifs, les sports individuels.

C'est très bien, mais, moi, je ferai un autre genre de distinguo.

Pour moi, il y a 2 catégories de sports : il y a le sport d'élite et il y a le sport de masse. Et puis, je n'en vois pas d'autres !

- rires dans la salle -

M. JACQUAT – En loisirs.

M. PLANCHETTE – Il y a le sport d'élite et le sport de masse, et je pense qu'il faut absolument avoir conscience de la complémentarité qu'il y a entre ces 2 types d'activités sportives !

Parce que l'on a besoin de la masse pour détecter l'élite, c'est indispensable, et je crois que l'on a besoin de l'élite pour motiver la masse !

S'il n'y a pas d'élite, il n'y a pas d'ambition dans la masse, il n'y a pas d'exemple !

Donc, ces 2 formes sont absolument complémentaires !

Or, quand je regarde la répartition des crédits, je ne veux pas dire que cette répartition ne soit pas bonne, et probablement que l'on ne peut pas faire autrement, mais, à peu près trois quarts de la subvention va au sport d'élite et le dernier quart va au sport de masse ! Donc, il me semble qu'il y a là un déséquilibre qui ne peut pas persister.

Et cela rejoint ce que je disais dans un propos précédent concernant le Budget.

Je pense que l'on pourrait faire mieux dans ce domaine-là, si on acceptait des partenariats.

Alors, je prends un exemple pour montrer la misère du sport de masse.

Je prends le club, le FC Devant-les-Ponts que je connais mieux que les autres, je pourrais en dire pareil pour d'autres sans doute.

Je regarde l'allocation. Elle est, actuellement, de 12 000 €. Eh bien, elle était de 12 000 € en 2003, elle était de 12 000 € en 2004, et elle est encore de 12 000 € en 2005. Ce qui veut dire que, non seulement, il n'y a pas d'augmentation, mais si on tient compte de l'inflation et puis des difficultés, en fait de l'augmentation des coûts de gestion, eh bien, il y a une diminution de ce budget d'aide.

Alors, voilà, je pense que là, c'est quand même encore une évidence qu'il faudrait trouver d'autres partenariats pour arriver à financer ça. Ce qui permettrait de ne rien retirer au sport d'élite que nous apprécions tous et qui est, vraiment, le moteur du sport !

Je vous remercie.

M. le Maire – Bien.

Merci, de cette constatation. Elle ne posait pas vraiment de question.

Alors, sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

Il est adopté.

Point n° 18, Madame MASSON-FRANZIL.

POINT 18 – Programme d'Investissement 2005 – Travaux neufs et d'entretien sur les équipements sportifs et socio-éducatifs.

Rapporteur : Mme MASSON-FRANZIL – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU l'inscription au Programme d'Investissement 2005 des enveloppes d'entretien et de travaux neufs sur les équipements sportifs et socio-éducatifs,

VU le Code des Marchés Publics du 7 Janvier 2004, pris notamment dans ses articles 10, 26, et 57 à 59

DECIDE la réalisation des opérations suivantes, pour un montant total de 705 230€.

I - EQUIPEMENTS SPORTIFS

1) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES: 66 500 €

- COSEC rue des déportés (Queuleu) : 30 200 €
 - * remplacement de la production d'eau chaude sanitaire
 - * remplacement des 4 aérothermes de la grande salle
- Gymnase rue Théodore de Gargan (Patrotte) : 36 300 €
 - * rénovation extérieure

2) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DANS LES CENTRES BALNEAIRES : 260 000 €

- Piscine Olympique (rue Lothaire) : 225 000 €
 - * achat d'un robot nettoyeur : 25 000 €
 - * remplacement du faux plafond : 200 000 €
- Piscine Belletanche : 35 000 €
 - * reconditionnement de la protection cathodique des filtres

3) TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR : 184 400 €

- Terrain du "bâtiment blanc" au Kayak club : 11 600 €
 - * aménagement du terrain après démolition du bâtiment
- Gymnase de Vallières : 14 900 €
 - * aménagement des abords
- Complexe Sportif de la Grange-aux-Bois : 11 000 €
 - * création d'un local gaz au club-house
- Stade Baron Dufour : 15 500 €
 - * remise en peinture des vestiaires non réhabilités
- Régates Messines : 26 000 €
 - * réfection des ouvrages bois sur le bâtiment
- Complexe Sportif des Hauts de Blémonts : 8 000 €
 - * remise en état du portail
- Stade du Plateau (Magny) : 22 100 €
 - * aménagement des abords du terrain d'honneur
- Complexe Sportif de Bellecroix : 5 300 €
 - * renforcement de la clôture, rue du Gers

- Bassin de la Pucelle : 15 000 €
* tranche annuelle de travaux d'entretien
- Piscine Olympique, rue Lothaire : 10 000 €
* pose de bavolets sur la clôture côté Jardin de la Seille
- Divers stades : 28 000 €
* remise en peinture des mains courantes
- Local place de l'Eglise Saint-Fiacre (Metz-Sablon) : 17 000 €
* agrandissement du local

4) REFECTION ET ENTRETIEN DES PLATEAUX SPORTIFS ET COURTS DE TENNIS : 42 330 €

- * COURTS DE TENNIS : 15 000 €
* tranche annuelle d'entretien
- * PLATEAUX SPORTIFS : 27 330 €
 - Rue Beausoleil (Magny) : 3 500 €
* remplacement d'un pare ballons
 - Rue de Périgueux (Bellecroix) : 3 030 €
* remplacement d'une clôture
* suppression d'une partie du bac à sable
 - Rue Jules Michelet (Borny) : 16 000 €
* réfection du revêtement
 - Corchade (Vallières) : 1 500 €
* suppression d'une partie du bac à sable
 - Rue Alcan (Plantières) : 3 300 €
* réfection du grillage

5) RENOUVELLEMENT DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS DIVERS : 52 000 €

- Salles de sports et stades ---> 40 000 €
- Centres Balnéaires ---> 12 000 €

II - EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS : 100 000 euros

- Centre Social Georges Lacour, 6, rue Yvan Goll : 86 600 €
* réhabilitation complète de la grande salle : 60 800 €
* remplacement des rideaux de la grande salle : 25 800 €
- Centre Socioculturel de Bellecroix, 13, rue de Toulouse : 1 400 €
* remplacement du revêtement de sol dans le hall d'entrée
- Maison de la Culture et des Loisirs de Metz, 36, rue Saint Marcel : 4 500 €
* mise aux normes d'hygiène de la cuisine pour l'accueil des enfants
- Centre Culturel de la Patrotte, 2, rue Paul Chevreux : 2 000 €
* remplacement de la porte d'entrée vers le logement du gardien
- Ensemble des bâtiments socioculturels : 5 500 €

* divers travaux de mises aux normes

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de préparer et engager la procédure de marché public par voie d'appel d'offres, ou le cas échéant sous la forme de la procédure adaptée, pour l'exécution des travaux ;

RENVOIE à la Commission d'Appels d'Offres la désignation de l'attributaire du marché ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle s'y rapportant, y compris les avenants éventuels dans la limite des crédits votés au budget et dans les conditions prévues à l'article 19 du Code des Marchés Publics et à procéder au paiement des sommes correspondantes ;

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Oh !

Alors, Monsieur PLANCHETTE, Monsieur GROS et Monsieur BERTINOTTI.

Monsieur PLANCHETTE.

M. PLANCHETTE – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

En ce qui concerne cette répartition, je suis un peu surpris parce que j'avais quelques attentes, en particulier, en ce qui concerne mon quartier. Et je reviens encore, sur le Stade Baron Dufour à Devant-les-Ponts que je connais bien. Et il semblerait, d'après les dirigeants de ce club, que lors des précédentes campagnes électorales de printemps dernier, vous aviez fait quelques promesses sur des réalisations que je ne vois pas arriver.

Vous avez, il y a peu de temps, réalisé un beau terrain synthétique. Ce terrain synthétique, on ne peut pas l'homologuer parce qu'il n'y a pas de vestiaire. Alors, c'est quand même gênant !

Ensuite, il y a des vestiaires qui sont, actuellement, en rénovation, mais c'était une obligation de le faire parce qu'ils ne sont pas en conformité. Donc, si on n'avait pas fait ces quelques travaux qui, je vois, représentent une modeste somme de 15 000 €, si on ne faisait pas ces travaux-là, on n'aurait plus pu faire les matchs !

Donc, là, il y a quelque chose qui ne va pas.

Alors, je voudrais vous demander s'il serait possible, à l'avenir, de repenser cette affaire-là ? Parce qu'avoir un beau terrain synthétique et ne pas pouvoir l'homologuer, c'est quand même un peu frustrant.

Ensuite, il faut quand même savoir que ce club est important puisqu'il y a plus de 300 licenciés, ce n'est quand même pas rien ! Plus de 300 jeunes qui travaillent là !

Donc, je pense qu'il faudrait faire un effort pour leur donner, au moins, un vestiaire et même une salle de réunion, parce qu'ils n'ont pas de salle de réunion. Ils ne peuvent pas recevoir les visiteurs. Ils ne peuvent pas organiser une manifestation. C'est la misère.

Donc, je souhaiterais quand même qu'un effort soit fait et que cette chose-là soit prise en considération.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. PLANCHETTE – Je pense quand même que ce n'est pas la meilleure façon, me semble-t-il d'aider tous les bénévoles qui viennent travailler là-dedans. Ils sont nombreux tous ces gens qui viennent pendant leur week-end entraîner les jeunes, les soutenir. Je pense qu'il faudrait faire quelque chose qui les motive un peu plus.

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Oui, une très courte intervention pour faire une suggestion.

Il y a eu une quinzaine d'années une politique de développement des tennis municipaux ouverts à tout le monde qui ont connu un certain succès à la période du succès du tennis. Et le succès du tennis, s'est un peu calmé et beaucoup de tennis municipaux de

quartier, sont peu, voire pas fréquentés, et dans certains cas, mal fréquentés, et par moment vandalisés.

Je pense qu'il faudrait repenser cette politique.

Je vois qu'on dépense 15 000 € pour restaurer les cours de tennis municipaux.

Je pense qu'il faudrait avoir une réflexion pour en juger, véritablement, la fréquentation, et en second lieu, envisager des reconversions.

Les équipements de type City-stade rencontrent un grand succès et, finalement, résistent bien à tous les brise-fer qui peuvent les fréquenter dans certains cas. Et je pense que cela a été une véritable, un plus pour la ville ! Systématiquement, cela fonctionne ! C'est très fréquenté ! Et c'est un succès puisque ce n'est pas dégradé ou peu dégradé !

Alors que les tennis municipaux – je pense – sont arrivés en bout de leur période de fonctionnement !

Je vous remercie.

M. le Maire – Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Monsieur le Maire, Chers Collègues.

Nous avons, au cours de ce Conseil, évoqué, à plusieurs reprises, le programme d'investissement 2005, et je crois que c'est le dernier point qui concerne l'investissement en 2005.

Alors, je voudrais faire part de mon étonnement sur une lacune qui se trouve être soulignée, aujourd'hui, par la sortie d'un hebdomadaire.

On n'a absolument pas évoqué, en 2005, les conditions d'accueil du TGV. Ce sont des investissements qui sont nécessaires et qui n'apparaissent à aucun moment dans aucun des documents que nous avons évoqués ce soir.

Alors, il semble qu'effectivement, à 27 mois de son arrivée, il y ait un certain flou sur les conditions de l'accueil de cet investissement qui est très important pour Metz.

Alors, ma crainte est simple, et sans vouloir développer trop longtemps, mais c'est : le TGV ne risque-t-il pas d'arriver en Juillet 2007 dans un grand chantier inachevé ?

Parce que le flou que l'on peut constater tient, à mon avis, au moins à 3 facteurs.

M. le Maire – Je ne vois pas le rapport avec le rapport ?

M. BERTINOTTI – Non, le rapport, c'est simplement, qu'il n'y a pas eu...

M. le Maire – Il n'y a pas de rapport ?

M. BERTINOTTI - ...ce soir, l'occasion à propos du programme d'investissement, l'occasion d'évoquer...

M. le Maire – Mais, si !

Le Budget !

Nom d'un bleu !

Si vous l'avez oublié, ne vous rattrapez pas maintenant !

M. BERTINOTTI – Je ne l'ai absolument pas oublié !

Je dis, simplement, que ce point-là aurait pu être évoqué...

M. le Maire – Mais, si !

Le Budget, c'était le moment d'évoquer ça !

M. BERTINOTTI – D'accord.

M. le Maire – Mais, je vous ai dit que vous n'aviez pas de grand dessein !

Vous n'aviez pas d'avenir !

Vous n'avez pas de vision !

Alors, vous venez avec le TGV sur un rapport sportif parce que vous n'y avez pas pensé avant !

M. BERTINOTTI – Non ! Ce n'est pas sur des problèmes d'équipements sportifs, c'est sur des problèmes d'investissement !

Je termine, Monsieur le Maire, en disant, quand même, qu'il y a 3 facteurs en tous les cas qui justifient le flou que l'on peut avoir sur ces conditions d'accueil.

Le premier, on le connaît, c'est sur la définition de la ZAC de l'Amphithéâtre. Il y a là un certain nombre d'équipements, je pense au Palais des Sports, ou au siège de la CA2M qui restent, encore, hypothétiques...

- **plusieurs personnes parlent en même temps** -

M. BERTINOTTI – Ils restent hypothétiques !

C'est écrit en ces termes !

Le deuxième facteur de flou – j'insiste – c'est l'aménagement de la rue Aux Arènes ! Au point...

M. le Maire – Vous êtes en train de faire dérailler votre train !

M. BERTINOTTI – Non, mais d'accord !

M. le Maire -Alors, arrêtez !

M. BERTINOTTI – On est d'accord.

M. le Maire – Parce que lorsqu'un train, il déraille, il s'arrête !

M. BERTINOTTI – Non, non, non.

M. KASTENDEUCH – Laissez-nous parler de sport, Monsieur BERTINOTTI.

M. BERTINOTTI – Et je...

M. KASTENDEUCH – Nous en avons très peu l'occasion généralement !

M. BERTINOTTI – Je termine... je terminerai...

M. KASTENDEUCH – A peine en ce moment !

M. BERTINOTTI – Je terminerai mon intervention !

Mais, c'est assez sportif comme intervention, mais je suis prêt à continuer !

Sur l'aménagement de la rue Aux Arènes, on ne voit bien que pour l'instant, on a un couloir à bus, avec le risque d'avoir 2 passerelles qui passent au-dessus. C'est un risque !

Enfin, troisièmement, on ne voit pas à quoi va ressembler l'arrière de la gare.

Alors, Monsieur le Maire, tout à l'heure, vous disiez, justement, à la fin du Débat Budgétaire que Metz avait toujours un temps d'avance.

M. JACQUAT – Il déraile !

M. BERTINOTTI - Eh bien, il me semble que cela fait quand même une quinzaine d'années que se pose la question de l'arrivée du TGV...

M. le Maire – Ecoutez ! Ce n'est pas parce que vous avez été mouché au Débat Budgétaire qu'on va le recommencer !

M. BERTINOTTI – D'accord. Mais...

M. le Maire – Soyez un peu modeste !

M. BERTINOTTI - ...je vais terminer mon propos, en disant...

M. le Maire – Vous vous êtes planté !

Prenez-en acte, c'est tout !

M. BERTINOTTI - ...que cela manque de réflexion prospective...

M. le Maire – Et je vous coupe la parole !

Et je vous retire la parole !

Elle n'a rien à voir avec le point !

Et je fais répondre par Monsieur KASTENDEUCH.

M. KASTENDEUCH – Oui, Monsieur le Maire.

Je crois que sur les 3 intervenants, le seul qui était sur les rails, c'était Monsieur Dominique GROS, même s'il a un train de retard, puisque l'on n'a pas attendu ses conseils et ses observations sur les tennis municipaux, puisque le Service Jeunesse et Sports vient de terminer, justement - il a travaillé depuis quelques mois sur ce sujet - on vient de terminer une enquête, justement, sur l'utilité et l'utilisation de ces tennis de quartier.

Donc, je tiens à disposition de Monsieur GROS, et à tous ceux qui le souhaiteront, cette étude, parce que c'est vrai que l'on a constaté, effectivement, une désaffectation de certains terrains, un mauvais état, aussi, de quelques-uns. Et l'on va en transformer en fonction des quartiers.

On va individualiser les réponses parce que l'on ne va pas faire un global.

On va étudier chaque lot de tennis municipaux puisque, comme me le soufflait Monsieur Rémy TRITSCHLER, mon prestigieux prédécesseur à cette fonction, c'est vrai que la Ville de Metz avait été avant-gardiste dans le domaine des tennis de quartier, puisqu'elle avait anticipé la mode du tennis, la démocratisation du tennis. Cela avait été une des décisions prises par Monsieur Rémy TRITSCHLER quand il était aux Affaires Sportives.

Donc, là, maintenant, à moi de gérer ce patrimoine. On est en train de le faire, je vous le dis, et je tiens à votre disposition précisément, en fonction des constats que vous avez pu faire, des décisions que l'on a prises.

Ensuite, Monsieur PLANCHETTE, là, par contre, vous étiez à côté de la plaque !

Je suis désolé de vous le dire.

Mais quand vous parlez du FC Devant-les-Ponts, et que vous dites que c'est la misère au FC Devant-les-Ponts, je tiens simplement, quand même, au niveau financier à vous dire que cette association n'a, a priori, pas besoin d'argent public supplémentaire, puisque j'ai été à son assemblée générale de l'année dernière et son bilan est positif !

Donc, je veux bien alimenter une caisse qui est positive, mais, permettez-moi, quand même, de juger que quand les bilans, en assemblée générale, sont positifs, on s'en félicite, et on les invite à continuer de la sorte !

Donc, il n'y a pas besoin d'argent pour... !

M. PLANCHETTE – Il n'y a pas...

M. KASTENDEUCH – Concernant les travaux...

M. PLANCHETTE – Il n'y a pas que la misère financière !

M. KASTENDEUCH – Laissez- moi ! Laissez-moi continuer justement !

Cela va être encore pire pour vous !

M. PLANCHETTE – Non, mais...

M. KASTENDEUCH – Sur les investissements...

M. le Maire – Monsieur PLANCHETTE, personne ne vous a interrompu !

M. KASTENDEUCH - ...vous parlez du Stade Baron Dufour...

M. PLANCHETTE – Je ne peux pas laisser dire des choses pareilles !

M. KASTENDEUCH – Comme ça ?

Mais, laissez-moi terminer !

M. le Maire – Personne ne vous a interrompu !

M. KASTENDEUCH – J'allais venir sur votre terrain, et ça va être encore pire pour vous puisque vous parlez des investissements et vous dites que la Ville de Metz n'aide pas les petites associations, ou les associations, en l'occurrence le FC Devant-les-Ponts.

Quand vous prenez des exemples, préparez votre travail !

Je vais vous donner les chiffres d'investissement faits au Stade Baron Dufour !

En 2003, 300 000 € : transformation du terrain rouge en terrain synthétique !

2004, 400 000 € dépensés dans l'extension des vestiaires !

Et effectivement, en 2005, une enveloppe moins importante de 15 000 € pour la rénovation des vestiaires existants !

Alors, si ce n'est pas des efforts ça ?

Vous calculez : 400 000 € + 300 000 € + 15 000 €, cela fait quand même plus de 700 000 € dépensés pour un club qui évolue en Division d'Honneur Régionale, voire en Promotion d'Honneur !

Donc, si ça, ce n'est pas des efforts importants, eh bien, je ne m'y connais pas en effort – je dirai – de subvention municipale !

Donc, je vous laisserai juge !

Par contre, effectivement, Monsieur BERTINOTTI, l'association TGV, je ne la connais pas !

J'ai beau chercher dans mon listing !

- rires dans la salle -

M. le Maire – Le TGV, il marque des buts avec lui !

Bon !

M. KASTENDEUCH – Voilà.

M. le Maire – Oui, mais une seconde !

Il n'y a pas de débat !

M. PLANCHETTE – Je veux répondre.

D'abord, il y a d'autres formes de misère que la misère financière.

M. le Maire – Oui... non, mais vous ne vous rattrapez pas non plus !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. PLANCHETTE – Attendez !

Permettez !

Permettez !

Quand même !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. PLANCHETTE – C'est un club qui maintenant a...

M. le Maire – Vous avez droit à une minute pour une explication de vote !

M. PLANCHETTE – Bon !

Vous avez fait un beau terrain et l'on ne peut pas y jouer parce qu'il n'est pas homologué !

M. KASTENDEUCH – Mais ne dites pas n'importe quoi, Monsieur PLANCHETTE !

Ne dites pas n'importe quoi !

M. PLANCHETTE – Il n'est pas homologué !

M. KASTENDEUCH – Il n'est pas homologué ! Evidemment qu'il n'est pas homologué !

M. PLANCHETTE – Bon !

Vous aviez promis un vestiaire !

M. KASTENDEUCH - Il est homologué pour les jeunes !

M. PLANCHETTE – Vous avez promis un vestiaire, il n'y en a pas !

Il n'y a pas de salle de réception !

M. KASTENDEUCH – Mais les vestiaires arrivent !

M. PLANCHETTE – On ne peut...

M. KASTENDEUCH – Les travaux débutent !

M. PLANCHETTE – Non...

M. KASTENDEUCH – Ne dites pas n'importe quoi !

Les travaux débutent !

M. PLANCHETTE – Alors, écoutez, où alors, les dirigeants du club m'ont raconté des histoires, ce qui m'étonnerait !

M. KASTENDEUCH – Eh ben, ouais !

En ben, ouais !

- **plusieurs personnes parlent en même temps** –

M. le Maire – Mon Colonel, allez faire un tour à Devant-les-Ponts pour vous renseigner !

Bon !

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'autre observation ?

Il est adopté.

Allez, point n° 19, Monsieur SAPAC.

POINT 19 – Maintenance de divers licences et matériels informatiques.

Rapporteur : M. SAPAC – Conseiller Municipal

Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal,
La Commission des Finances et des Affaires Économiques entendue,

VU la nécessité de renouveler la maintenance portant sur divers licences et matériels informatiques,

DECIDE le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, nécessaire à la conclusion d'un marché d'une durée de un an, éventuellement reconduit sur 2 ans supplémentaires, ayant pour objet la maintenance de divers licences et matériels informatiques, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés Publics, sur la base d'un montant global prévisionnel de 210 000 euros TTC, dont les crédits seront ouverts annuellement au titre des budgets concernés.

DEFERE à la Commission d'Appels d'offres, seule compétente, le soin de désigner l'attributaire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à la mise en œuvre de cette procédure et à engager, en sa qualité de personne responsable du marché toutes actions nécessaires à son déroulement, y compris tous avenants éventuels, dans la limite des crédits votés annuellement, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Pas d'observation ?

Merci, Monsieur SAPAC.

Adopté.

Monsieur GREGOIRE, point n° 20.

POINT 20 – Autorisation de signature de marchés publics.

Rapporteur : M. GREGOIRE – Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,
Les Commissions entendues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L.2122-21,

Vu la loi du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat (CE 13 octobre 2004, n°254007, Commune de Montélimar),

Vu le Budget Primitif 2005,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux du 25 mars 2004, 29 avril 2004, 1^{er} juillet 2004, 30 septembre 2004, 29 octobre 2004, 20 décembre 2004 et 27 janvier 2005 autorisant Monsieur le Maire à lancer, conformément au Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres ouvert pour les marchés suivants :

- Réhabilitation et extension des vestiaires du Stade Baron Dufour (CM du 01/07/2004)
- Restauration des couvertures et charpentes des bas-côtés et chapelles adjacentes de l'Eglise Saint-Eucaire (CM du 29/04/2004) ;
- Prestations de nettoyage dans divers bâtiments municipaux de la Ville de Metz (CM du 29/10/2004) ;
- Acquisition de licences office de la Société Microsoft (CM du 30/09/2004) ;
- Extension du réseau privé de radiocommunication de la Police Municipale (CM du 20/12/2004) ;
- Travaux de réfection à l'Eglise Sainte-Ségoène (CM du 25/03/2004) ;
- Réfection de murs de clôture dans les cimetières du Sablon et de Vallières (CM du 29/04/2004) ;
- Construction du gymnase Paul Valéry (CM du 01/07/2004) ;
- Actions de communication, d'information et de relations publiques (CM du 28/10/2004) ;
- Réaménagement des voies piétonnes rue du Grand Cerf et en Bonne Ruelle (CM du 27/01/2005) ;

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu les décisions prises par les Commissions d'Appel d'Offres du 8 décembre 2004, 16 février 2005, 23 février 2005, 2 mars 2005 et 9 mars 2005,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels des contrats à intervenir, au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de ceux-ci, tel qu'il ressort des pièces constitutives des marchés, mais aussi le montant exact et l'identité de l'attributaire,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés et les avenants repris dans le tableau annexé à la présente et tout document contractuel s'y rapportant,

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant à assurer l'exécution des marchés correspondants.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Monsieur GROS.

M. GROS – Oui, juste un mot.

Cela commence, par "réhabilitation et extension des vestiaires du Stade Baron Dufour", c'est bien non ?

M. GREGOIRE – C'est justement le lot "carrelages", ce qui veut dire que le reste c'est quand même déjà fait.

M. GROS – Voilà.

Et alors, c'est intéressant, parce que cela me permet de dire d'une façon complètement décontractée qu'un terrain de foot qui n'a pas de vestiaire à côté de lui, le pouvoir sportif ne l'homologue pas !

Donc, réhabiliter des vestiaires, alors qu'il faut traverser – c'est comme ça, excusez-moi, moi, j'ai joué au foot autrement ! – Mais, maintenant, c'est comme ça ! Réhabiliter les vestiaires et obliger les jeunes à traverser la rue, eh bien, le pouvoir sportif n'homologue pas !

Voilà ce qui pose le problème.

Il y a, effectivement, le nouveau terrain et il ne peut pas être homologué !

Je voulais dire parce que certains n'avaient pas compris !

M. le Maire – Alors, Madame GENET, ensuite, Monsieur KASTENDEUCH.

Mme GENET – Oui, simplement pour vous dire que je rencontre très fréquemment le Président du Club qui est une femme – je tiens quand même à le souligner – c'est une femme qui est Président du Club de Devant-les-Ponts.

Donc, j'ai très souvent l'occasion de la rencontrer dans un supermarché où nous faisons nos courses ensemble, et elle m'a dit, pas plus tard qu'avant hier, toute sa satisfaction de l'aide de la Ville de Metz, mais qui m'a quand même dit, avoir été un tout petit peu déstabilisée par des paroles qu'un Conseiller Municipal lui aurait retransmis...

M. GROS – Lequel ?

Mme GENET - ...concernant...

M. JACQUAT – Le Colonel.

Mme GENET - ...concernant une éventuelle...

M. PLANCHETTE – Alors, moi, elle ne m'a pas dit la même chose, Madame !

Mme GENET - ...concernant une éventuelle...

M. PLANCHETTE – Ces ragots ne m'intéressent pas, Madame !

Mme GENET - ...un éventuel retrait des aides de la Ville !

Ce en quoi, je lui ai dit qu'il n'en était absolument pas... je ne sais pas qui avait pu lui dire ça, mais en tous les cas, pas quelqu'un qui devait étudier ses dossiers à fond !

Merci.

M. le Maire – Monsieur KASTENDEUCH.

M. KASTENDEUCH – Simplement, une précision pour Monsieur Dominique GROS.

Simplement, c'est bien, il essaie de me donner des leçons sur le fonctionnement des clubs, sur le sport. C'est bien. Je note.

Simplement, je voulais simplement dire à Monsieur GROS, c'est qu'il y a 2 dimensions dans un fonctionnement sportif, c'est-à-dire qu'il y a l'entraînement et la compétition.

C'est vrai que ce terrain, le petit terrain rouge qui était destiné à l'entraînement et qui est destiné à l'entraînement a été transformé en terrain synthétique pour la pratique d'entraînement !

Au niveau des jeunes, on va pouvoir l'homologuer pour la compétition. Il est évident que pour les seniors, cela va être un peu plus compliqué !

Mais, le but n'était pas du tout celui-là ! C'était de permettre aux jeunes de pouvoir s'y entraîner et y disputer des matchs ! Et aux adultes, aux seniors et aux juniors, de pouvoir simplement s'y entraîner !

Voilà ! Voilà la destination de ce terrain synthétique.

M. le Maire – Sur le rapport lui-même, pas d'opposition ?

Il est adopté.

Monsieur GREGOIRE, point n° 21.

POINT 21 – Révision des formules d'indexation de tarifs des contrats de Délégation de Service Public suite à la disparition de certains indices.

Rapporteur : M. GREGOIRE – Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

VU la circulaire n° 2004-27 du 29 mars 2004 du Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

VU le communiqué paru au Bulletin Officiel de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes du 30 septembre 2004,

VU le contrat en date du 6 avril 2001 pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé place de Maud'huy,

VU le contrat de concession en date du 29 décembre 1993 d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle,

VU la convention et le cahier des charges de délégation de service public et ses annexes relatifs à l'exploitation par affermage du service public de production et distribution d'eau potable sur le périmètre de la compétence de la Ville de Metz en date du 23 juin 2003 et son avenant n°1 en date du 13 décembre 2004,

VU le contrat de concession en date du 29 juillet 1991 d'un parc de stationnement place de la Comédie,

VU la convention de délégation de service public, le cahier des charges et l'avenant n°1 en date du 17 mai 2002 relatifs à l'exploitation du Palais Omnisports Les Arènes,

VU le contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Metz en date du 19 juillet 2004,

VU la convention de concession en date du 22 décembre 1975 afférente à la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement situés l'un sous la place du Marché Couvert, l'autre sous la place Saint Thiébault, et ses avenants n°1 et 2, respectivement en dates des 9 juillet 1993 et 5 décembre 2003.

DECIDE d'adopter les avenants aux contrats susmentionnés,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération.

La motion est en conséquence.

M. le Maire – Merci.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Point n° 22, Monsieur TRITSCHLER.

- plusieurs personnes parlent en même temps –

M. TRITSCHLER – Ah, pardon, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Vous dormez ?

M. TRITSCHLER – Non, non.

Pas du tout, Monsieur le Maire.

- rires dans la salle –

- plusieurs personnes parlent en même temps –

POINT 22 – Communication concernant les Conseils de Quartiers des Cantons I, II, III et IV.

Rapporteur : M. TRITSCHLER – Adjoint au Maire

Monsieur le Maire,

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la Démocratie de Proximité,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son nouvel article L 2143-1,
VU sa délibération en date du 27 février 2003

PREND ACTE que chaque Conseil de Quartier s'est réuni en séance plénière au cours du premier trimestre 2005, aux dates suivantes :

- le 21 février 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton I,
- le 22 mars 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton II,
- le 28 février 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton III,
- les 10 février et 9 mars 2005 pour le Conseil de Quartier du Canton IV.

PREND CONNAISSANCE des travaux des Conseils de Quartiers dont la synthèse est présentée par chacun des Rapporteurs.

M. le Maire – Pas d'opposition ?

Madame OLESINSKI.

Mme OLESINSKI – Je voudrais juste revenir sur le Conseil de Quartier du Canton II qui s'est déroulé le 22 Mars 2005 sur Queuleu et auquel j'ai été invitée pour la première fois depuis la mise en place des... ah, ben, oui, grâce à mon ami, Monsieur René DARBOIS.

Je voulais dire que l'objectif de la loi était de favoriser la Démocratie de Proximité, et là, je me suis aperçue à cette soirée que l'on ne répondait pas, apparemment, aux attentes des Messins et qu'on était loin de l'esprit de la loi.

Les réunions se font sur invitation, et apparemment, on a peine à trouver des invités, ce n'est pas ce que j'appellerais des volontaires.

Bien que chaque membre du Conseil de Quartier - et ils sont 5 - ait l'autorisation d'inviter 7 à 8 personnes, seule une toute petite dizaine d'habitants du quartier était présente.

Alors, ma question, c'est pourquoi rester, donc, dans le registre de la confidentialité, plutôt que d'ouvrir au plus grand nombre sous forme de réunions publiques ?

Celles qui ont été mises en place pour le PLU ont démontré l'intérêt - Madame GENET l'a rappelé tout à l'heure - l'intérêt que les Messins portaient à leur environnement.

Merci.

M. le Maire – Très bien.

Dont acte.

Pas d'opposition au rapport ?

Dont acte également.

Les Communications, point n° 23.

POINT 23 - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2002, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives compétentes.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas**Décisions prises par M. le Maire****1°****Recours contentieux de la commune**

OBJET	DATE DU RECOURS	JURIDICTION COMPETENTE
Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain « SOTRAMEUSE » en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003 réglementant le stationnement sur le site	26 janvier 2005 15 février 2005 22 février 2005	Tribunal de Grande Instance de Metz
Recours en indemnisation consécutivement à un refus d'autorisation de défiler	17 janvier 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg
Recours en interprétation d'une disposition d'un contrat d'affermage	31 janvier 2005	Tribunal Administratif de Strasbourg

2°**Décisions rendues par les diverses juridictions**

JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DE LA DECISION	DECISION
Tribunal de Grande Instance de Metz	Demande de référé en vue de l'expulsion de gens du voyage occupant le terrain « Sotrameuse » en violation des dispositions de l'arrêté municipal du 25 avril 2003	26 janvier 2005 16 février 2005 23 février 2005	L'expulsion est ordonnée.

2^{ème} cas**Décisions prises par M. KHALIFE, Adjoint au Maire****1°**

Docteur Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire de la Ville de Metz,

VU les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 13 janvier 2005.

D E C I D E d'accepter le remboursement des frais en règlement des préjudices suivants :

- 2 636,19 € pour la remise en état du mur endommagé le 1^{er} décembre 2003 au 1 rue Charles le Payen.
- 83,18 € pour la réparation de la cellule électrique d'ouverture et de fermeture automatiques du portail 1, rue Charles le Payen endommagée le 5 mai 2004.

2°

Docteur Khalifé KHALIFE, Adjoint au Maire de la Ville de Metz,

VU les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 13 janvier 2005.

D E C I D E d'accepter le remboursement des frais en règlement des préjudices suivants :

- 1 136,20 € pour la remise en état du panneau de basket endommagé au gymnase Périgueux le 6 juillet 2004.
- 658,40 € pour la réparation du support à feux tricolores Boulevard de Trêves/Fournier endommagé le 5 octobre 2004.

3^{ème} cas

Décisions prises par M. TRITSCHLER, Adjoint au Maire

Décisions prises par Monsieur Rémy TRITSCHLER, Adjoint au Maire, relatives à des locations de salles. (voir tableau ci-joint)

4^{ème} cas

Communication d'un acte administratif pris par Mme STEMART, Adjoint au Maire

Communication de l'acte administratif pris par Madame Anne STEMART, Adjoint au Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 1er juillet 2002 :

- Convention relative à l'autorisation pour la Ville de Metz d'entretenir un espace vert implanté sur le domaine SNCF dans la promenade reliant le Pont des Grilles à l'avenue de Blida.

5^{ème} cas

Communication d'un acte administratif pris par M. GREGOIRE, Adjoint au Maire

Communication de l'acte administratif pris par Monsieur Philippe GREGOIRE, Adjoint au Maire, sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 juillet 2002 et l'arrêté de délégations du 1er juillet 2002 :

- Convention relative à l'autorisation donnée par la SNCF à la Ville de Metz afin d'aménager et d'entretenir les abords de l'ancienne gare SNCF de Metz-Nord dans le prolongement de l'aménagement de la ZAC "Cassin".

M. le Maire – Y a-t-il une observation à formuler ?

Oui, Monsieur GROS.

M. GROS – Il y a un endroit où je n'ai pas exactement compris.

Objet : "recours en interprétation d'une disposition d'un contrat d'affermage".
Alors, il y a plusieurs contrats d'affermage qui sont sur le feu en ce moment, et je voudrais savoir de quel contrat d'affermage s'agit-il ?

M. le Maire – Les Arènes.

M. GROS – D'accord.

Il ne s'agit pas du chauffage urbain à Borny ?

M. JACQUAT – Il vous a dit les Arènes, ce sont les Arènes !

M. le Maire – Ce sont les Arènes !

Pas d'autre remarque.

Dont acte.

Je vous remercie.

La séance est levée !

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 10.

Le Président :

signé Jean-Marie RAUSCH

ANNEXES AUX POINTS

2 - 4 - 5 - 10 -

20 - 21 - 23

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT URBAIN
(PDAU)**

REGLEMENT 2005-2007

Conformément aux orientations définies par le Schéma de Cohérence et d'Orientations Départementales (SCOD) Moselle 2015, le Conseil général de la Moselle est le partenaire privilégié des communes mosellanes, notamment afin de les aider à améliorer leur environnement et le cadre de vie des Mosellans.

La PDAU correspond à la volonté d'apporter plus efficacement les moyens nécessaires à la transformation et à l'aménagement des territoires communaux.

Basée sur un partenariat fort, cette politique offre de manière équitable, aux communes de plus de 4 500 habitants, la possibilité de construire un projet global et cohérent et par la même la possibilité de programmer et de globaliser leurs investissements sur une période de trois ans, tout en simplifiant les procédures administratives.

Un contrat PDAU est l'expression d'un projet partagé, il résulte de la convergence entre les objectifs de la commune et ceux du Conseil général.

1. Définition d'un contrat PDAU

1.1 Le présent règlement s'applique aux subventions octroyées au titre de la Politique Départementale d'Aménagement Urbain (PDAU).

La PDAU est une action d'accompagnement des communes en faveur de l'aménagement urbain, dans le cadre d'un conventionnement pluriannuel de trois ans entre le Département et les communes urbaines de plus de 4 500 habitants qui en ont fait préalablement la demande.

La contractualisation n'a aucun caractère obligatoire. Les parties ne sont liées qu'à la signature du contrat, et pour la durée de celui-ci, soit trois ans fermes.

1.2 La signature d'un contrat PDAU entraîne l'exclusion de la commune signataire du régime général d'attribution des subventions pour la durée dudit contrat.

1.3 Une commune s'engagera dans la procédure de conventionnement PDAU dans la mesure où le précédent contrat PDAU n'est pas prolongé en engagement et poursuit les règles de délais d'exécution définies à l'article 9.

1.4 Dans le respect d'une approche par projet, le département ne peut attribuer qu'une seule subvention par projet ou tranche d'opération.

1.5 Les dispositions du Règlement d'Octroi des Subventions d'Equipement de l'année de signature du contrat s'appliquent, le cas échéant, sans qu'il soit porté préjudice aux dispositions du présent règlement.

1.6 La signature du contrat PDAU ouvre droit à subvention, à concurrence du montant contractuel voté pour la commune, et pour la durée stipulée dans le contrat, soit trois ans.

1.7 Les versements ne peuvent porter que sur l'objet du contrat. Le ou les avant-projets détaillés sont réputés faire partie intégrante du contrat.

2. Contrat PDAU et subventions octroyées au titre des programmes "Après-Mines"

2.1 Les subventions départementales octroyées au titre des programmes "Après-Mines" ne peuvent être cumulées avec la PDAU pour la même opération, même si elles ont été notifiées antérieurement à la signature du contrat.

2.2 Une commune qui bénéficie de la PDAU, peut obtenir des subventions départementales au titre des programmes "Après-Mines" pour un projet ou une tranche d'opération qui n'est pas inscrit dans son contrat.

3. Contrat PDAU et subventions octroyées au titre du relèvement des amendes de police (communes de moins de 10 000 habitants)

3.1 Les subventions octroyées au titre du relèvement des amendes de police ne peuvent être cumulées avec la PDAU pour la même opération, même si elles ont été notifiées antérieurement à la signature du contrat.

3.2 Une commune qui a contractualisé à la PDAU, peut obtenir des subventions au titre du relèvement des amendes de police pour un projet ou une tranche d'opération qui n'est pas inscrit dans son contrat.

4. Bénéficiaires des contrats PDAU

4.1 Seules les communes de plus de 4 500 habitants en double compte (chiffres issus du recensement général de la population de 1999 et des recensements complémentaires) sont éligibles à la PDAU.

4.2 En tout état de cause, une commune ne peut être co-contractante à la fois à la PDAU et au Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales (SACR), politique destinée aux communes de moins de 4 500 habitants.

4.3 Une collectivité adhérente à un groupement de communes ne peut prétendre, à titre individuel, à une subvention pour une catégorie de travaux relevant de la compétence exclusive dudit groupement.

4.4 Un groupement de communes peut continuer à solliciter une subvention au titre du barème cadre si l'équipement faisant l'objet de la demande relève de sa compétence.

5. Objet d'un contrat PDAU

5.1 Les contrats PDAU ne peuvent avoir pour objet que des travaux imputables à la section d'investissement (compte 23 des comptes administratifs des communes).

5.2 L'objet du contrat est l'aménagement urbain en général. Tout ce qui n'est pas spécifiquement exclu du présent règlement est éligible.

5.3 Un contrat PDAU peut avoir pour objet une création, une réhabilitation, ou une réutilisation d'un équipement ou d'un espace public. Les communes proposeront un programme d'aménagement global avec une liste d'opérations localisées et identifiées.

5.4 Les extensions d'équipements existants ou la création de nouveaux équipements sont autorisées dans la mesure où l'investissement n'a pas pour objet un usage privatif, qu'il s'agisse par exemple d'un lotissement, d'une voie nouvelle ou de la viabilisation d'une zone d'activités.

5.5 Un contrat PDAU peut porter sur des travaux d'aménagements extérieurs et intérieurs. Sont toutefois exclus d'une manière générale toutes les dépenses faisant l'objet d'un marché de fournitures.

5.6 Sont exclues du champ d'intervention de la PDAU, les opérations suivantes :

- Les équipements matériels et mobiliers, à l'exception des acquisitions de premier mobilier dans le cadre de la construction d'un équipement collectif
- Le matériel technique roulant
- Les travaux de peinture et de simple entretien
- les dépenses de fonctionnement
- L'élaboration des documents d'urbanisme
- L'alimentation en eau potable (AEP)
- Les travaux d'assainissement collectifs ou non, sauf assainissement pluvial.
- La collecte sélective et le traitement des ordures ménagères
- L'aménagement des cours d'eau non domaniaux, la création et le curage des fossés
- Le rescindement d'immeubles en bordure des Routes Départementales
- L'achat et la pose des poteaux d'incendie et d'une manière générale tout investissement en rapport avec les centres de secours et de lutte contre l'incendie
- Les raccordements aux Voiries et Réseaux Divers (VRD) des bâtiments d'élevage
- Les travaux connexes au remembrement des associations foncières
- La protection des Espaces Naturels Sensibles
- Les opérations de restauration du patrimoine dont la maîtrise d'ouvrage est assumée par l'Etat
- Les opérations de restauration et de mise en valeur des calvaires
- L'achat des instruments de musique
- Les travaux de restauration des orgues
- La construction et l'humanisation des unités d'hébergement des personnes âgées
- La construction et l'humanisation des établissements de protection de l'enfance
- Les constructions et l'entretien de foyers de jeunes travailleurs
- Les opérations ayant bénéficié d'un financement au titre des amendes de police relatives à la circulation routière
- Les opérations bénéficiant du Fonds National de Développement des Adductions d'Eau (FNDAE)

- Les opérations bénéficiant de financements au titre du volet Après-Mines du Contrat de Plan Etat-Région

5.7 Les travaux d'aménagement des aires destinées aux gens du voyage sont éligibles à la PDAU pour les communes de plus de 5000 habitants, conformément au schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage, selon les barèmes suivants :

- Place neuve :
 - ⇒ Plafond : 15 245 € HT/place
 - ⇒ Plan de financement : Etat 70%, Département 10% (conformément aux règles d'écrêtement de l'article 13.3 infra)

- Réhabilitation :
 - ⇒ Plafond : 9147 € HT/place
 - ⇒ Plan de financement : Etat 70%, Département 10% (conformément aux règles d'écrêtement de l'article 13.3 infra)

- Aire de grand passage :
 - ⇒ Plafond : 114 336 € HT
 - ⇒ Plan de financement : Etat 70%, Département 10% (conformément aux règles d'écrêtement de l'article 13.3 infra)

5.8 La commune co-signataire doit, à terme, avoir et pouvoir justifier par les documents adéquats, de la maîtrise foncière de l'espace dans lequel seront réalisés les travaux, ou bénéficier d'un bail emphytéotique pour une durée suffisante sur ce même espace.

Si la propriété communale n'est que partielle, le coût d'acquisition pourra être intégré au projet. Le contrat ne pourra toutefois pas porter sur la constitution de réserves foncières.

La dépense prise en compte est celle résultant de l'estimation du service domanial ou celle retenue par la commission des opérations immobilières.

5.9 La commune peut effectuer des travaux sur des immeubles ou des équipements dont l'usage a été concédé à une autre personne morale de Droit Public, à la condition *sine qua non* d'être propriétaire à la fois de la parcelle de terrain et de l'immeuble ou de l'équipement.

Toute demande de subvention doit être assortie d'une copie de la convention régissant les rapports entre le maître d'ouvrage et le mandataire.

L'aménagement d'un bien ou d'un équipement concédé à une autre personne morale de Droit Public doit en outre s'intégrer dans un plan d'aménagement d'ensemble. Le contrat ne peut porter exclusivement sur un aménagement de ce type.

La personne morale de Droit Public locataire ou ayant l'usage de l'immeuble ou de l'équipement peut en outre participer financièrement à la réalisation des travaux. Dans cette hypothèse, la participation est prise en compte dans le plan de financement comme une subvention par un tiers.

5.10 Outre les travaux et équipements en matériel proprement dit, sont subventionnables toutes les dépenses liées à l'investissement, y compris les études préliminaires et les honoraires d'ingénierie, sans excéder un pourcentage de 30% du montant total du projet.

Ces coûts ne peuvent faire l'objet d'une subvention particulière. Toutefois, ils peuvent être compris dans le devis estimatif d'une opération ou d'une tranche fonctionnelle même s'ils ont déjà été réalisés (dérogation à la règle de non-engagement des travaux avant la signature de la convention).

5.11 Les travaux en régie sont éligibles à la PDAU, sous réserve qu'ils apparaissent dans la section investissement du budget de la commune.

Pour procéder au versement de la subvention, la commune fera parvenir aux services départementaux un état visé par le Receveur Municipal accréditant ces dépenses d'investissement.

6. Projets d'un contrat PDAU

6.1 Dans le cadre de la PDAU, le partenariat entre la commune et le Département se conçoit sous la forme d'un projet global décliné en objectifs et projets opérationnels. La démarche d'ingénierie conjointe conduite entre les deux partenaires est garante du consensus sur les objectifs visés liant les deux partenaires.

6.2 Dans un souci de cohérence et de bonne gestion, le nombre maximal de projets par contrat est fixé à 4, à moins que l'enveloppe maximale individuelle de la commune ne soit pas consommée entièrement.

Dans ce cas, il conviendra d'ajouter le nombre de projets nécessaires, en cohérence avec les règles d'écrêtement et de cofinancements, conformément aux dispositions visées à l'article 13 *infra*.

6.3 Un projet ne peut être financé à un taux départemental inférieur à 20% (hors aires d'accueil des gens du voyage), à moins que le contrat ne comporte qu'un seul projet ou que la part des cofinanceurs ne soit supérieure à 50% (ou 60% s'il s'agit de DGE ou de financements européens), conformément aux dispositions visées à l'article 13 *infra*.

7. Candidature et dossier PDAU

7.1 La PDAU fait l'objet d'un appel à projets, par courrier, auprès de toutes les communes éligibles. Le conventionnement se décompose en trois étapes :

- acte de candidature
- dossier de candidature
- conventionnement

7.2 Un acte de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Lettre d'intention adressée au Président du Conseil Général sollicitant l'aide départementale dans le cadre de la PDAU
- Une délibération du Conseil Municipal faisant acte de candidature pour 3 ans
- Un descriptif sommaire du ou des projets devant faire l'objet d'un conventionnement à la PDAU, incluant au minimum un estimatif du montant des travaux

Les actes de candidature sont à transmettre au service instructeur à l'adresse suivante:

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
Division du Développement des Territoires Mosellans
Service d'Aide aux Communes Mosellanes
6 rue Mozart BP 11096
57036 Metz cedex 1

Tél : 03 87 65 86 51 - Fax : 03 87 65 86 41

L'acte de candidature doit être transmis au plus tard le **15 mars** de la 1^{ère} année de la convention.

7.3 Le dossier de candidature est transmis ultérieurement ou concomitamment à l'acte de candidature, en un seul exemplaire, et comprend **obligatoirement** les pièces suivantes :

✓ Pour l'ensemble du contrat :

- Une délibération du Conseil Municipal listant les projets envisagés et habilitant Monsieur le Maire à signer la convention PDAU

✓ Pour chaque projet :

- Une notice descriptive du projet comprenant les objectifs ou finalités auxquels répond le projet
- Un plan de situation
- Un plan de masse et plans nécessaires à la compréhension du projet
- Une (ou plusieurs) photo(s) de l'existant
- Un devis **détaillé** hors taxes
- Un plan de financement (cofinancements acquis et en cours de demande) avec copies des décisions ou des courriers de demande des subventions sollicitées
- Un échéancier prévisionnel des travaux
- Avis SDIS, DDASS, Inspection d'Académie, etc., le cas échéant
- Situation juridique des terrains et immeubles, le cas échéant (voir article 5.8 et 5.9 supra)
- L'ensemble des pièces administratives disponibles pour le dépôt de permis de construire, le cas échéant
- Tout autre document que la commune jugera utile de transmettre pour décrire ses projets

Les dossiers de candidature sont à transmettre au service instructeur à la même adresse que les actes de candidature.

Le dossier de candidature doit être transmis au cours de la 1^{ère} année de contractualisation, **impérativement avant le 15 novembre**.

8. Instruction d'un contrat PDAU

8.1 Le département peut être un partenaire au quotidien de la commune pour l'ingénierie initiale de son projet. Les dossiers sont instruits administrativement et techniquement pour être en conformité avec le présent règlement.

8.2 La nature des travaux faisant l'objet du contrat ne peut être en contradiction avec les spécifications techniques des programmes thématiques du Règlement d'Octroi des Subventions d'Équipement.

8.3 Des avis techniques sont émis par les services compétents du Département, dans chaque domaine, et transmis à la commune pour modification et adéquation des projets.

8.4 Un contrat PDAU (ou un avenant au contrat) ne peut être signé que lorsque le dossier de la commune est complet administrativement et que chaque projet a reçu un avis technique favorable par les services instructeurs.

8.5 Après instruction par les services, les projets de contrats sont présentés aux Commissions d'Arrondissement qui sont fondées à demander des précisions ou des modifications sur les dossiers qui leurs sont soumis.

9. Délais d'exécution et caducités d'un contrat PDAU

9.1 Un contrat PDAU est en cours de validité à compter de la signature de celui-ci par toutes les parties contractantes.

En tout état de cause, l'exécutif de toutes les parties co-signataires devra avoir reçu spécifiquement, par délibération, délégation de son assemblée délibérante pour signer les contrats.

9.2 Les travaux ne peuvent avoir fait l'objet d'un engagement, ou d'un commencement d'exécution, avant l'accord de la Commission Permanente (date de présentation du rapport).

9.3 Par dérogation, il est possible d'engager les travaux préalablement sous réserve de demander et d'obtenir un préfinancement. Le préfinancement est réservé à titre exceptionnel à des situations imprévisibles : sinistre ou sécurité - santé des personnes, grosses réparations à caractère inopiné.

Les demandes motivées de préfinancement sont à adresser à Monsieur le Président du Conseil Général. Pour mémoire, l'obtention d'un préfinancement ne constitue en aucun cas une garantie de financement par le Conseil Général, sous quelque forme que ce soit.

9.4 Les travaux ne peuvent avoir fait l'objet d'un engagement, ou d'un commencement d'exécution avant le 1^{er} janvier de la 1^{ère} année du contrat.

Cette mesure vaut préfinancement et permet à la commune de démarrer ses travaux avant la signature du contrat, dès lors qu'elle a fait acte de candidature, conformément aux dispositions de l'article 7.2 supra.

9.5 Toutes les opérations programmées par le contrat pour une année donnée devront faire l'objet d'un commencement d'exécution, au plus tard le 1^{er} novembre de la dernière année de la convention, sous peine de rendre caduque la subvention correspondante. (voir article 14.1 pour la définition d'un commencement d'exécution)

9.6 L'ensemble des opérations contractualisées devra faire l'objet d'un achèvement, au plus tard dans un délai d'un an suivant la fin de la convention.

Dans l'hypothèse où les travaux ne seraient pas achevés, le solde de la subvention est frappé de caducité.

9.7 Le Conseil général de la Moselle se réserve le droit de vérifier ou de faire vérifier sur place la conformité des travaux aux opérations faisant l'objet de la convention. La non-conformité des travaux peut entraîner la caducité de l'intégralité de la subvention.

10. Prolongations d'un contrat PDAU

10.1 Les demandes de prolongation des délais d'un contrat PDAU concernent le commencement d'exécution d'un (ou plusieurs) projet(s) ou son (leur) achèvement (voir articles 9.4 et 9.5 supra pour les définitions des délais).

10.2 Les demandes de prolongation sus-mentionnées sont examinées par le Président de la Commission d'arrondissement et font l'objet d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général, si elles sont approuvées.

10.3 Les prolongations demandées ne peuvent excéder une année supplémentaire, dans tous les cas.

10.4 Sous réserve d'un avis favorable de la Commission permanente du Conseil général, un avenant stipulant les conditions du report est conclu entre les parties cosignataires. (voir article 11 infra pour les modalités relatives aux avenants)

11. Modifications d'un contrat PDAU

11.1 Les modifications ne pourront être apportées au contrat signé que par le biais d'un avenant.

11.2 Les modifications ne peuvent porter que sur :

- Modification du montant ou de la nature des travaux d'un (ou plusieurs) projet(s) du contrat
- Transfert de tout ou partie de l'enveloppe maximale afférente à un projet vers un autre projet (inscrit dans le contrat ou ajouté par le biais du même avenant)
- Ajout d'un (ou plusieurs) projet(s) au contrat
- Retrait d'un (ou plusieurs) projet(s) du contrat
- Prolongation des délais d'exécution

11.3 Toutes les dispositions du présent règlement sont applicables aux avenants. L'avenant est adopté dans les formes et selon la procédure applicable au contrat; notamment dans le cas de constitution et d'instruction de dossiers de nouveaux projets au contrat, dont les modalités sont précisées par les articles 5, 6 et 7 supra.

11.4 Les demandes motivées de modifications de contrat sont à adresser à Monsieur le Président du Conseil Général par courrier.

11.5 Les demandes d'avenant seront présentées annuellement aux Commissions d'Arrondissement avant proposition pour acceptation à la Commission permanente du Conseil général.

11.6 Dans le cas de transfert de tout ou partie de l'enveloppe maximale afférente à un projet vers un autre projet, le report de subvention ne peut être inférieur à 5 000 €.

11.7 Si un projet est soldé à un taux de réalisation compris entre 90% et 100%, le reliquat de subvention dégagé ne peut être réaffecté sur un autre projet.

11.8 Il ne sera pas accepté plus de 2 avenants par contrat, y compris les avenants de prolongation. Par ailleurs, il ne sera signé qu'un avenant par an.

11.9 Dans le cas d'un avenant concernant une demande de prolongation de délais d'exécution, se reporter à l'article 10 supra.

12. Enveloppes maximales PDAU

12.1 Le montant de l'enveloppe maximale octroyée, pour la durée du contrat, est stipulé dans la convention signée entre les différentes parties co-contractantes.

Il résulte du montant de l'enveloppe maximale individuelle calculée pour chaque commune et votée préalablement par l'Assemblée départementale.

12.2 Les enveloppes maximales communales individuelles sont forfaitaires et non révisables, une fois votées par l'Assemblée départementale.

Elles n'engagent le Conseil général de la Moselle ni sur la signature de contrats futurs, ni sur le montant des enveloppes maximales correspondantes. Le fait de ne pas obtenir une subvention sollicitée auprès d'un cofinanceur autre que le Conseil général n'entraîne pas l'ajustement de l'enveloppe maximale à la hausse.

12.3 Le montant des enveloppes maximales communales individuelles que peut escompter une commune pour un contrat ne sera pas inférieur à 100 000 €, sous réserve de propositions d'investissements éligibles et compatibles avec le présent règlement.

12.4 Si un contrat comporte plusieurs projets, une ventilation entre ces différents projets de l'enveloppe maximale globale est arrêtée d'un commun accord entre les différentes parties co-contractantes.

12.5 Les parts de l'enveloppe maximale globale affectées à chaque projet du contrat ne peuvent être inférieures à 20 000 €/projet.

13. Cofinancements et écrêtements d'un contrat PDAU

13.1 Il est tenu compte des cofinancements pour, le cas échéant, le calcul de l'écrêtement d'un (ou plusieurs) projet(s) ou de la globalité du contrat.

13.2 Les subventions octroyées au titre de la PDAU sont cumulables avec toutes autres subventions de collectivités, d'Etablissement Public Industriel et Commercial, de la Région, de l'Etat.

13.3 Le total des cofinancements ne peut excéder 70% du montant subventionnable.

Cependant, l'écrêtement peut être porté :

- ✓ à 80% du montant subventionnable, si la commune cosignataire bénéficie :
 - de subventions européennes
 - de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) octroyée par l'Etat (seules seront prises en compte les DGE notifiées à partir du 1^{er} janvier 2003).
 - de subventions pour les travaux d'aménagement des aires destinées aux gens du voyage, l'Etat participant à hauteur de 70% du coût (pour les plafonds par type de travaux, voir article 5.7 supra).
- ✓ à plus de 80% du montant subventionnable si la commune cosignataire bénéficie de la dotation de l'Etat concernant les Monuments Historiques (immeubles et objets mobiliers) ou tout autre investissement listé par le décret n°2000-1022 du 17 octobre 2000.

13.4 En l'absence de tout cofinancement, le montant de la participation départementale varie de 20% minimum (10% dans le cas de travaux d'aménagement des aires destinées aux gens du voyage) à 50% maximum du montant hors taxes de chaque opération subventionnable.

13.5 Le montant pris en considération pour le calcul de l'écrêtement est le total du montant subventionnable, à savoir le montant total hors taxes des travaux faisant l'objet de la convention, tous projets confondus et projet par projet, le cas échéant diminué du montant subventionnable ayant servi à calculer le montant d'une subvention octroyée préalablement sur la même opération.

13.6 L'enveloppe maximale globale écrêtée devient définitive au moment de la signature du contrat, même si elle est inférieure à l'enveloppe maximale individuelle votée pour la commune.

Cette enveloppe maximale ne pourra être augmentée à nouveau par le biais d'un avenant, même si un montant de travaux est revu à la hausse ou si la commune souhaite inclure un nouveau projet au contrat.

13.7 L'écrêtement est également applicable au décompte final. Si, en raison de l'abandon d'un projet inscrit dans le contrat, le total de l'enveloppe maximale devait excéder 70 %, ou 80 % du montant total des travaux effectivement réalisés, un titre de recette serait émis pour la différence.

14. Versement des subventions d'un contrat PDAU

14.1 La commune bénéficiaire d'un contrat PDAU peut bénéficier d'une avance forfaitaire de 50 % de la part de l'enveloppe maximale afférente à chaque projet inscrit au contrat, à l'engagement des travaux et après la signature du contrat par toutes les parties concernées.

La justification d'un commencement d'exécution se présentera sous la forme :

- de l'inscription (totale ou partielle) au budget de la commune,
- d'un ordre de service ou d'une notification de marché ou d'un certificat de démarrage des travaux,
- d'une photo du panneau d'information installé (fourni par le Conseil général, voir article 15.1).

En aucun cas, des honoraires, des frais d'études divers, ou un marché de maîtrise d'œuvre ne constituent un démarrage de travaux.

14.2 Une subvention frappée de caducité, conformément à l'article 9.5, alors qu'une avance a été versée, entraîne l'émission d'un titre de recettes si le montant de l'avance est supérieur aux montants des droits correspondant au taux effectif de réalisation des travaux.

14.3 En aucun cas, une autorisation de préfinancement accordée par le Président du Conseil général n'ouvre droit au versement d'avances avant la signature de la convention par toutes les parties co-contractantes.

14.4 Les acomptes suivants sont versés au-delà de 50 % de l'enveloppe maximale correspondant à chaque projet, et à concurrence de 95 %, sur production :

- des factures payées portant le visa du Receveur Municipal
- d'un décompte général provisoire des travaux, portant le visa du Receveur Municipal.

Aucun acompte ne peut être inférieur à 2 000 €.

14.5 Le solde est versé à réception des travaux, sur production :

- d'un certificat de réception ou d'achèvement
- d'un décompte général définitif des travaux portant le visa du Receveur Municipal
- d'une photo montrant le projet réalisé
- d'une photo de la plaque d'inauguration installée (fournie par le Conseil général, voir article 15.2).

15. Communication et contrat PDAU

15.1 La commune bénéficiaire d'un contrat PDAU s'engage à mettre en place, au démarrage de chaque projet, un panneau d'information fourni par le Conseil général. La commune contactera le Conseil général préalablement à l'ouverture du chantier afin d'installer ce panneau sur le site dès le démarrage des travaux.

15.2 La commune bénéficiaire d'un contrat PDAU s'engage à mettre en place, une fois le projet achevé, une plaque d'inauguration fournie par le Conseil général. La commune contactera le Département préalablement à l'inauguration afin que la plaque soit apposée le jour de la manifestation.

Dans le cas où l'équipement ne donne pas lieu à une inauguration, une plaque faisant figurer le financement (également fournie par le Conseil général) devra tout de même être apposée à un endroit défini par le contrat PDAU.

15.3 La date d'inauguration devra être fixée conjointement par la commune et le Cabinet du Président du Conseil Général. Les inaugurations doivent faire l'objet d'une invitation protocolaire, avec validation du carton d'invitation par le Cabinet du Président du Conseil Général, le Département devant être considéré comme une puissance co-invitant.

15.4 La commune bénéficiaire d'un contrat PDAU devra envoyer au service de presse du Conseil général l'ensemble des publications inhérentes à l'équipement nouveau ou rénové, notamment les dossiers et articles de presse. Ces publications comporteront obligatoirement la mention et le logotype ci après :



« avec le soutien financier du Conseil Général de la Moselle »
Montant des travaux :... €
Participation du Conseil Général :€ (soit ... %)

16. Achèvement d'un contrat PDAU

16.1 La commune bénéficiaire d'un contrat PDAU adressera au Département, à l'achèvement de la convention, un bilan financier et technique de son exécution.

**GROS ENTRETIEN DE LA VOIRIE
PROGRAMME 2005**

ANNEXE À LA D.C.M. DU 31 MARS 2005

Dans le cadre du programme d'investissement 2005, une somme de 2.048.350 € TTC a été réservée à la réalisation des opérations suivantes :

I) REVÊTEMENTS ET TAPIS ROUTIERS 2 033 350 € TTC

• **OPÉRATIONS LIÉES À L'INTERVENTION DES CONCESSIONNAIRES :**

À l'occasion des travaux effectués par les concessionnaires, le Service Travaux entreprend des restaurations élargies des trottoirs et chaussées touchés par des tranchées.

Les prévisions portent sur un besoin annuel évalué à 76.000 €.

• **TAPIS ROUTIERS, RENFORCEMENTS DE STRUCTURES, REVÊTEMENTS SUPERFICIELS ET AMÉNAGEMENTS DE TROTTOIRS :**

Le gros entretien de la voirie communale se traduit par des actions de reconstruction et restauration des chaussées et trottoirs, dont le coût prévisionnel se monte globalement à 1.957.350 € dont 457.350 € pour les interventions en régie directe.

Ces travaux comportent notamment :

- la reprise des structures de chaussée,
- la réfection de bordures et caniveaux,
- l'application de revêtements routiers,
- l'aménagement de trottoirs,
- la réfection de revêtement en asphalte.

Les textes réglementaires, relatifs à la coordination des travaux, imposent la communication à tous les intervenants du programme annuel des travaux à réaliser sur les voies communales. La liste ci-annexée a été élaborée en tenant compte des intentions connues des gestionnaires des réseaux souterrains, mais peut subir quelques modifications si des travaux imprévisibles doivent être exécutés par ceux-ci en cours d'exercice.

**II) ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DIAGNOSTIC DE
LA VOIRIE**

15 000 € TTC

L'optimisation de la programmation annuelle de l'entretien de la voirie et l'amélioration des outils de mesure de son état général nécessitent le lancement ponctuel d'études.

**PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE
2005**

QUARTIER	RUES	LOCALISATION	MONTANT en € TTC
11	FOLE	Trottoirs+Chaussée de N.Jung à Sganzin	133 600
11	GENERAL MORLOT	Chaussée	55 200
11	HAUT DE WACON	Trottoirs	600
11	SANSONNET	Chaussée	19 000
11	Digue de WADRINAU (Ban Saint Martin)	Parking ville de Metz	38 000
12	CHARLES RICHET	Trottoirs/parkings	5 800
12	THONVILLE	Trottoirs et parkings de Patrotte à Woippy	23 590
13	BELLE ISLE	Trottoirs et parking devant hôpital	20 600
13	SAINT CLEMENT	Chaussée (affaissements)	8 400
21	ARSENAL	Chaussée	78 000
21	RABBIN ELIE BLOCH	Chaussée	48 500
21	GENERAL FERRIE	Pavage	56 000
21	GUSTAVE KAHN	Chaussée	1 700
21	MAZELLE	Chaussée	37 100
21	QUAI DU RIMPORT	Chaussée	50 705
22	PASSERELLE BLD DE TREVES	de Terrasse Bellecroix vers H. De Ranconval	2 600
22	ANNECY	Trottoirs + parking	16 000
22	HERAULT	Trottoirs (coté école)	8 000
22	TROIS ROIS	vers route de Borny	3 900
23	BAUDOCHÉ	Chaussée de Maurice Bompert / Roi Albert	15 800
23	COLINI - DE VILLENEUVE	Chaussée	28 250
23	GEORGES DUCROCQ	Chaussée de Amiral Gueprat à Turgot	153 300
23	JEAN AUBRION	Trottoirs	2 800
23	PROMENADE DE LA SEILLE	Cheminement	56 800
23	RAIGECOURT	Trottoirs	19 000
23	ROEDERER	Chaussée de Général Dalstein à Joseph Hénot	41 700
23	TIVOLI	Trottoirs partiels	21 000
23	TURGOT	Chaussée de G.Ducrocq à 3 Evéchés	63 000
31	COETLOSQUET	Chaussée	43 000
31	FABERT	Reprise affaissements	31 000
31	FRANCOIS DE CUREL / NEUFBOURG	Chaussée (le long du couloir bus)	12 400
31	GAMBETTA	Refection traversées pavage	3 000
31	HENRY MARET	Réfection de la placette	25 800
31	LASALLE	Chaussée de Saint Martin à Neufbourg	15 700
31	NEY	Chaussée (reprises partielles d'affaissements)	18 000
31	ROBERT SCHUMANN	Trottoir de M. Lyautéy à G.Gaston Dupuis	11 900
31	SŒUR HELENE	Chaussée	7 200
31	WINSTON CHURCHILL	Caniveaux et purges chaussée	5 000
32	ANTOINE	Trottoirs côté pair	14 000
32	CHARLES PETRE	Trottoir de Bouteiller à XX ème Corps Américain	1 900
32	JEAN PIERRE JEAN (square)	Trottoirs partiels	3 100

PROGRAMME D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

2005

QUARTIER	RUES	LOCALISATION	MONTANT en € TTC
32	MONSEIGNEUR JOSEPH JEAN HEINTZ	Trottoir + parking	22 000
32	PAUL MICHAUX	Trottoir(coté impair)	1 100
32	XX EME CORPS AMÉRICAIN	Trottoirs partiels	31 400
33	AMPHITHÉÂTRE (avenue)	Trottoirs partiels de Plantières à passage de l'Amphithéâtre	2 700
33	ANDRÉ THEURIET	Chaussée de Plante à limite Zac Malraux	9 800
33	EUGENE JACQUOT	Trottoirs	7 000
33	HANNAUX	Parking arrière bâtiment OPAC	1 100
33	MALGRE NOUS / NOISSEVILLE	Trottoirs/parkings	22 000
33	SAINT PIERRE	Trottoirs partiels + aménagement sécurité	5 800
33	SENTE A MY	Chaussée et trottoirs partiels	240 300
33	TESSIE DU MOTAY	Trottoirs+Chaussée à l'identique	21 500
34	ALISIERS	Chaussée	33 000
34	PONT DE LA VIELLE ROUTE	Chaussée	13 150
34	POUILLY	Création trottoir suite travaux C.Général	9 300
34	SAINT ROCH / MONPEURT	Chaussée	28 800
41	GENERAL METMAN	Trottoirs de Corcahde à Intermarché	17 000
41	GERANIUMS	Trottoirs+Chaussée	47 050
41	GRANDE CHAVOTTE	trottoirs	2 600
41	LOUIS DE LESCURE	Trottoir	4 000
41	SAINTE LUCIE	Trottoirs	1 800
41	SAULNOIS	Chaussée partielle	35 500
41	TOURNESOLS	Chaussée	31 800
42	CHARLES ET LOUIS JACQUARD	Trottoirs de Bon Pasteur à Pange	22 000
42	CHELAINCOURT	Trottoirs	6 500
42	CLAUDE BERNARD	Trottoirs partiels	36 000
42	HUMBEPAIRE	Trottoirs	10 900
42	MELQUE LECOMTE	Création de parkings	3 400
42	PROVENCE	Trottoirs de Guyenne à Ruisseau	4 600
44	MERCY	Trottoirs partiels	6 300
44	SOUFFLIER	Trottoir + chaussée(partiel)	9 400
	BOUCLES ET PEINTURE		22 870
	DIAGNOSTIC DE LA VOIRIE		30 490
	PONTAGE FISSURES	sur différentes rues	15 245
		MAINTENANCE VOIRIE TAPIS ET REGIE	1 957 350
		COORDINATION CONCESSIONNAIRES	76 000
		COUT GLOBAL	2 033 350

PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2005

ANNEXE A LA DCM DU 31.03.2005

I) AMELIORATION ET MISE EN CONFORMITE DU RESEAU

12 - LA PATROTTE/METZ-NORD

Echangeur A31 Metz Nord (mesures conservatoires)	15.000 €
Tunnel sous échangeur route de Thionville	12.000 €

13 - LES ILES

Echangeur rue du Fort Gambetta/avenue de Blida	125.000 €
--	-----------

22 - BELLECROIX

Rue d'Annecy	20.000 €
Rue de l'Hérault	20.000 €

23 - PLANTIERES/QUEULEU

Rue Victor Hugo	47.000 €
Rue de Tivoli (tronçon Saint Maximin/Laurent Charles Maréchal)	77.000 €

31 - CENTRE VILLE

Avenue Robert Schuman (tronçon Maréchal Lyautey/Général Gaston Dupuis)	70.000 €
Rue des Clercs	90.000 €
Rue du Lancieu	25.000 €
Rue Serpenoise	100.000 €
En Fournirue/Place d'Armes	30.000 €

32 - NOUVELLE VILLE

Rue Clovis	40.000 €
Rue Monseigneur Joseph Jean Heintz	32.000 €
Boulevard Saint Symphorien	35.000 €

33 - SABLON

Impasse Tessie du Motay	11.000 €
Rue Gouvy	16.000 €
Rue Saint Pierre (tronçon Chapelle/Saint Bernard)	28.000 €
Rue Eugène Jacquot	28.000 €
Sente à My (tronçon André Malraux – Gabriel Pierné)	30.000 €
Avenue André Malraux (tronçon Sturel Paigné – Sente à My)	50.000 €

41 - VALLIERES

Rue du Général Metman (tronçon Fort des Bordes – SANEF)	44.000 €
Rue de la Grande Chavotte	15.000 €
Rue Louis de Lescure	15.000 €
Impasse Sainte Lucie	15.000 €

42 - BORN Y

Boulevard Solidarité (3 ^{ème} tranche)	140.000 €
---	-----------

TOUS SECTEURS

Remplacement de candélabres après test	50.000 €
Remplacement d'armoires EP	50.000 €
Coordination de travaux et dépannages	50.000 €
Diagnostic des installations + SIG	120.000 €
Test mécanique des candélabres	100.000 €

TOTAL 1.500.000 €

**II) INTERVENTIONS SUR FACADES ET
ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS**

76.000 €

TOTAL 1.576.000 €

PolyExpert

MAIRIE DE METZ

24 JAN. 2005

Route de Thionville

MAIRIE DE METZ

21 JAN. 2005

COURRIER

Pt 10



Experts agréés par les sociétés d'assurances

Bureau de Metz
24, avenue du Général De Gaulle
BP 40017 - Le Ban-Saint-Martin
57056 Metz Cedex 2

VILLE DE METZ
Place d'Armes
BP 21025
57036 METZ CEDEX 1

A l'attention de Madame Pascale Staehler
Service du Patrimoine - cellule assurances

références expert **04MZ122564-CRO**
dossier suivi par **Claude RONDIO**
téléphone/fax **T 03 87 31 80 13 F 03 87 30 34 20**
e-mail **c.rondio@polyexpert.fr**
assuré **VILLE DE METZ**
contrat **Sté AGF n° 35542568**
références sinistre **B0410470265**
sinistre **Choc véhicule terrestre du 17/08/2004**
vos références
Metz, le **mardi 18 janvier 2005**

Lieu du sinistre : Place Saint Etienne 57000 Metz

Madame,

En complément à l'état préparatoire au règlement du dossier sinistre référencé, qui vous a été adressé en date du 17 décembre 2004, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- lettre d'acceptation d'indemnité
à me retourner signée

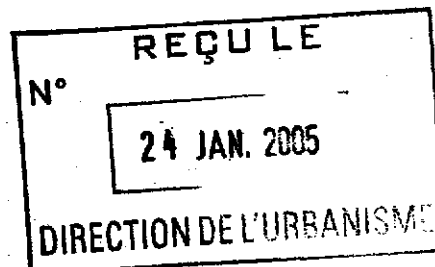
Il conviendra également de me faire parvenir un extrait des délibérations du conseil municipal confirmant l'accord sur le montant de l'indemnité.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments distingués.

Claude RONDIO

Polyexpert Est



→ Patricia
P. 24/01

PJ : lettre d'acceptation

GROSJEAN EXPERTISES
Sarl capital de 100 750 euros
rcs Metz B 326 286 580
Siret 326 286 580 000 39
code NAF 672 Z
TVA intracom. FR 63326286580
Tél : 03 87 31 80 10



**LETTRE D'ACCEPTATION D'INDEMNITE
Y COMPRIS ACOMPTE**

Nom de l'assuré
Adresse

VILLE DE METZ
HOTEL DE VILLE 57000 METZ

Représenté par
Adresse

MR LE MAIRE
Risque Place St Etienne à METZ

Dossier N°
Contrat N°

B0410470265
35542568

REÇU LE
17. JAN. 2005
POLYEXPERT
GROSJEAN EXPERTISES

Messieurs les Directeurs de la Compagnie d'Assurance
AGF

Monsieur le Directeur,

Je déclare accepter sans réserve et pour solde de tout compte l'indemnité déterminée, suite à l'expertise amiable et contradictoire, en application du contrat sus référencé et consécutif au sinistre survenu le... 17/08/04 à savoir :

INDEMNITE : immédiate

11664 € TTC

différée sur justificatifs

transactionnelle

(autres) :

Je déclare, sous réserve de paiement effectif, tenir quitte et déchargée la Compagnie d'Assurances A.G.F. de toute réclamation quelconque relative au dit sinistre et aux dommages qui en sont résultés.

Il est précisé que, de l'indemnité fixée ci-dessus, sont/seront déduits :

- le montant des acomptes déjà versés à ce jour, soit : NEANT
- le montant des délégations de paiement qui seront directement payées par AGF aux bénéficiaires désignés par moi même, à savoir :

le montant des sommes revenant aux créanciers.

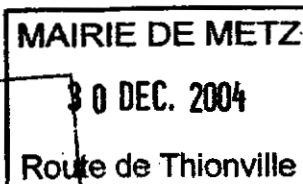
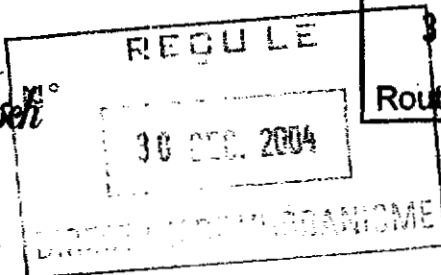
Je vous confirme ne pas être titulaire ou bénéficiaire à titre quelconque de contrats souscrits pour les mêmes risques auprès d'un (ou d'autres) assureurs(s).

A l'issue de délibération du conseil municipal sur acceptation de cette indemnité

Fait à :, le

AGENCE ST-THIEBAULT

Pierre Karotsch



Monsieur le Maire
de la VILLE DE METZ
BP 21025

57036 METZ CEDEX 01

METZ, le 27 décembre 2004

Concerne : sinistre vol du 25.07.04 (gymnase de la Patrotte)
v/réf. non communiquée
n/réf. 2004.259
A l'attention du SERVICE DU PATRIMOINE
Madame BALSO

Monsieur le Maire,

→ Patricia
E 03/01

Nous nous référons au sinistre désigné en marge.

Nous vous adressons, ci-joint, lettre d'acceptation pour une indemnité immédiate de la somme de € 1454.39.

A réception de ce document régularisé par vos soins, nous serons en mesure de vous faire parvenir notre règlement.

L'indemnité différée de valeur à neuf, soit € 634.05, vous sera réglée sur présentation des justificatifs, dans un délai de deux ans à compter de la date de survenance du sinistre.

Dans cette attente,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Michèle PIROT

AGENCE CONSEIL EN ASSURANCES

39, place Saint-Thiébauld - 57000 METZ - Téléphone : 03 87 36 16 95 - Télécopie : 03 87 36 87 33 - E-mail : karotsch@free.fr

CCP NANCY 344658 G



AGF
Assurances
Entreprise régie par le Code des Assurances
S.A. capital de 646 135 000F-R.C.S. Créteil 552 087 454
1, rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg
tél : 03.88.25.31.31. fax : 03.88.36.60.52

AGENCE ST THIEBAULT
Pierre Karotsch
39, place St Thiébault
57000 METZ
tél : 03.87.36.16.95. fax : 03.87.36.87.33.

LETTRE D'ACCEPTATION

ASSURE

N° de sinistre 2004.259
Nom de l'Assuré VILLE DE METZ
Nom du Tiers
N° de police 35542568

Somme en chiffres € 1454.39

Je soussigné, Monsieur le Maire de la VILLE DE METZ
BP 21025
demeurant à 57036 METZ CEDEX

reconnais **AGF ASSURANCES**

quitte et déchargée de toute obligation relative au sinistre dont j'ai été victime le 25.07.04
moyennant paiement de la somme de :

MILLE QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE EUROS 39 CENTIMES

pour solde complet et définitif, en exécution de la police d'assurance sus-indiquée, paiement qui sera
effectué après signature de la présente quittance.

**(indemnité différée € 634.05 payable sur justificatifs dans un délai de deux ans à compter de la date
de survenance du sinistre)**

(1)

(1) En cas de sinistre VOL, ajouter la mention : "Je m'engage à informer immédiatement la Société d'Assurances de la
restitution éventuelle des objets volés et à opter, soit pour la reprise desdits objets, soit pour leur délaissement en
faveur de la Société d'Assurances suivant les Conditions Générales de la police, tout en lui fournissant les
renseignements obtenus directement ou indirectement sur la découverte du ou des malfaiteurs".

Payé les sommes indiquées ci-dessus :	
par	<input type="checkbox"/> Compensation/en espèces <input type="checkbox"/> Virement postal <input type="checkbox"/> Chèque postal <input type="checkbox"/> Chèque bancaire N° en date du sur
A	le 20 L'Assureur-conseil

Fait à le 20
Signature (2)

(2) Porter la mention : "lu et approuvé
avant la signature.

REHABILITATION ET EXTENSION DES VESTIAIRES DU STADE BARON DUFOUR							
<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
9	Carrelage	JNC CARRELAGE	2, chemin de Silvange - 57280 MAIZIERES LES METZ	11 899,30€	6 mois	AOO	8 décembre 2004
RESTAURATION DES COUVERTURES ET CHARPENTES DES BAS-COTES ET CHAPELLES ADJACENTES DE L'EGLISE SAINT-EUCAIRE							
<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Couverture (tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2)	LE BRAS FRERES	69, rue Victor Hugo BP 93 - 54800 JARNY	283 763,87€	28 mois	AOO	16 février 2005
2	Charpente (tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2)	LE BRAS FRERES	69, rue Victor Hugo BP 93 - 54800 JARNY	79 149,69€	28 mois	AOO	16 février 2005
3	Maçonnerie pierre de taille	LEON NOEL	10, rue Porte de Nancy - 55300 SAINT MIHIEL	146 500,93€	28 mois	AOO	2 mars 2005
4	Vitraux (tranche ferme + tranches conditionnelles 1 et 2)	SALMON	28, route de Thionville - 57140 WOIPPY	8 055,18€	28 mois	AOO	16 février 2005
PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS DIVERS BATIMENTS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE METZ							
<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
	sans objet	TINUS	2, rue Chèvremont BP 50293 - 57006 METZ CEDEX 01	21 908,90€	21 mois	AOO	16 février 2005

P+20

ACQUISITION DE LICENCES OFFICE DE LA SOCIETE MICROSOFT

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>prix unitaire moyen (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
	sans objet	ECONOM PRODUCTS AND SOLUTIONS	4, rue de la Foucotte - 54000 NANCY	154,52€	3 ans	AOO	23 février 2005

EXTENSION DU RESEAU DE RADIOCOMMUNICATION DE LA POLICE MUNICIPALE

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
	sans objet	SYS ET COM	5, rue de Lorraine Zone l'Ambanie - 57970 YUTZ	62 239,84€	17 mois	AOO	2 mars 2005

TRAVAUX DE REFECTION A L'EGLISE SAINTE SEGOLENE

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Gros-œuvre	STROILI	Z.A sur Triangle - 57245 PELTRE	11 032,50€	3 mois	AOO	2 mars 2005
2	Charpente couverture	MUGERLI	14, route d'Aumetz - 57390 AUDUN LE TICHE	91 895,76€	3 mois	AOO	2 mars 2005
3	Assèchement des murs	SOGEMIA	Zac du Sirius - 57360 AMNEVILLE	16 228,52€	3 mois	AOO	2 mars 2005
4	Menuiseries extérieures bois	MENULOR	37, rue du Docteur Schweitzer - 57130 ARS SUR MOSELLE	3 293,62€	3 mois	AOO	2 mars 2005

REFECTION DE MURS DE CLOTURE DANS LES CIMETIERES DU SABLON ET DE VALLIERES							
<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Cimetière du ablou - réfection mur clôture gros-œuvre	STROILI	Z.A sur Triangle - 57245 PELTRE	42 413,98€	2 mois	AOO	2 mars 2005
2	Ancien cimetière de Vallières - réfection mur clôture gros-œuvre ravalement	STROILI	Z.A sur Triangle - 57245 PELTRE	7 904,49€	2 mois	AOO	2 mars 2005
CONSTRUCTION DU GYMNASE PAUL VALERY							
<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Gros-œuvre (variante libre)	OLIVO	12, rue des Serruriers - 57070 METZ	258 391,33€	8 mois	AOO	2 mars 2005
2	Charpente métallique (base + option)	LE BRAS	69, rue Victor Hugo BP 93 - 54800 JARNY	52 798,86€	8 mois	AOO	2 mars 2005
3	Bardage extérieur translucide	SEI	10, Grand rue - 54670 MILLERY	31 188,20€	8 mois	AOO	2 mars 2005
4	Bardage véture	SOPREMA	6, rue des Feivres BP 65035 - 57071 METZ CEDEX 3	17 578,35€	8 mois	AOO	2 mars 2005
5	Etanchéité (base + option)	SEI	10, Grand rue - 54670 MILLERY	14 567,79€	8 mois	AOO	2 mars 2005
6	Couverture zinguerie	MAYEUR ET ROMANI	Z.A. Route de Vitry BP 61 - 57270 UCKANGE	53 110,17€	8 mois	AOO	2 mars 2005
7	Menuiserie extérieure en alliage léger	SUTTER	Rue des Artisans - 57190 FLORANGE	24 029,31€	8 mois	AOO	2 mars 2005
8	Menuiserie intérieure	MENULOR	37, rue du Docteur Schweitzer - 57130 ARS SUR MOSELLE	8 535,73€	8 mois	AOO	2 mars 2005

ANNEXE AU POINT RELATIF A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2005

9	Plâtrerie-cloison faux-plafonds	ERGENEKON	199, rue Lavoisier Technopole Forbach Sud - 57600 OETING	24 323,06€	8 mois	AOO	2 mars 2005
10	Sols minces	CORBIAUX	21, Route de Caranusca - 57100 THIONVILLE GARCHE	26 396,80€	8 mois	AOO	2 mars 2005
11	Carrelage	SAVO	Route de Nelling - 57660 PETIT-QUENTIN	10 503,75€	8 mois	AOO	2 mars 2005
12	Peinture	EST PEINTURE	4, rue du Docteur Schweitzer - 57130 ARS SUR MOSELLE	11 242,40€	8 mois	AOO	2 mars 2005
13	Chauffage ventilation	CLIMALOR	20, Route de Thionville - 57140 WOIPPY	61 547,35€	8 mois	AOO	2 mars 2005
14	Plomberie-sanitaire	CLIMALOR	20, Route de Thionville - 57140 WOIPPY	32 289,60€	8 mois	AOO	2 mars 2005
15	Electricité	DE NARDA	Z.I. rue du Docteur Schweitzer - 57130 ARS SUR MOSELLE	19 806,96€	8 mois	AOO	2 mars 2005
16	Aménagement des accès	COLAS EST	Rue des Garennes - 57155 MARLY	24 817,60€	8 mois	AOO	2 mars 2005
17	Espaces verts	KEIP	15, rue de la Gare - 57340 MORHANGE	2 839,30€	8 mois	AOO	2 mars 2005

ACTIONS DE COMMUNICATION, D'INFORMATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant minimum et maximum annuel du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Communication du dispositif Carte "Spectacles à la Carte"	SPEEDI RYCHI NYLON	19-21 Place Saint-Jacques - 57000 METZ	6 250€ / 26 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
2	Information culturelle	REPUBLICAIN LORRAIN	3, Avenue des Deux Fontaines - 57777 METZ CEDEX 9	8 000€ / 32 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
3	Conception et réalisation de diverses affiches destinées aux supports d'affichage sur mobilier urbain	EREL CONSEIL	17, rue Claude Chappe - 57078 METZ CEDEX 3	6 500€ / 26 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005

ANNEXE AU POINT RELATIF A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2005

4	Communication annuelle fêtes de la mirabelle	REPUBLICAIN LORRAIN	3, Avenue des Deux Fontaines - 57777 METZ CEDEX 9	3 750€ / 15 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
5	Plaquette Ville - Metz Ville ouverte	EREL CONSEIL	17, rue Claude Chappe - 57078 METZ CEDEX 3	7 500€ / 30 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
6	Veille informative et relais de l'information locale vers la presse spécialisée	JB COMMUNICATION	16, rue de Pont-à-Mousson - 57000 METZ	10 000€ / 40 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
7	Rédaction d'articles économiques pour le Vitre à Metz sur la base d'un thématique mensuelle	LOTUS BLEU	10, La Tannerie BP 40028 - 57072 SAINT JULIEN LES METZ CEDEX 3	5 000€ / 20 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
8	Préparation de conférences de presse et compte-rendu	JB COMMUNICATION	16, rue de Pont-à-Mousson - 57000 METZ	2 500€ / 10 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
9	Lettre d'information ponctuelle	JB COMMUNICATION	16, rue de Pont-à-Mousson - 57000 METZ	5 000€ / 20 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005
10	Lettre périodique sur la Quartier de l'Amphithéâtre	LOTUS BLEU	10, La Tannerie BP 40028 - 57072 SAINT JULIEN LES METZ CEDEX 3	7 500€ / 30 000€	3 ans	AOO	9 mars 2005

REAMENAGEMENT DES VOIES PIETONNES RUE DU GRAND CERF ET EN BONNE RUELLE

<i>n° du lot</i>	<i>DESIGNATION DU LOT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant du marché (TTC)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>CAO Date d'attribution</i>
1	Voirie réseaux divers	JEAN LEFEBVRE EST	Voie romaine BP 620 - 57146 WOIPPY CEDEX	245 248,05€	13 semaines	AOO	9 mars 2005
2	Eclairage public	AMEC SPIE	116, route de Thionville - Zone de Tilly Bât. 15 - 57140 WOIPPY	31 995,42€	13 semaines	AOO	9 mars 2005

AVENANTS DE MARCHES PUBLICS

<i>numéro de l'avenant</i>	<i>OBJET DE L'AVENANT</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Adresse titulaire</i>	<i>Montant de l'avenant (HT)</i>	<i>N° de procédure et Montant initial du marché HT</i>	<i>Type de procédure</i>	<i>Avis favorable de la CAO du</i>
1	Réhabilitation du bâtiment extension Cosc Dauphiné à Metz Borny - lot n°4 Menuiserie extérieure aluminium	BIEBER	1, rue Tiebergarten - 67430 DIEMERINGEN	+ 1 955,00 €	040128 12 549,44 €	AOO	16 février 2005

ANNEXE AU POINT RELATIF A L'AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2005

I	Réhabilitation du bâtiment extension Cosec Dauphiné à Metz Borny - lot n°5 Menuiserie intérieure	JOFFROY	22, rue Raymond Mondon - 57860 RONCOURT	+ 1 284,56 €	040129 6 928,00 €	AOO	16 février 2005
I	Réhabilitation du bâtiment extension Cosec Dauphiné à Metz Borny - lot n°6 Plâtrerie cloisons	ECLIPSE	20, rue ligier Richier - 57360 MALANCOURT LA MONTAGNE	+ 2 000,00 €	040130 17 438,00 €	AOO	16 février 2005
I	Remplacement de plancher bois à l'Eglise Saint-Clément	LAPIERRE	6, rue du Ruisseau St Pierre - 57245 PELTRE	+ 5 550,00 €	040171 15 836,00 €	AOO	9 mars 2005
I	Création de grilles et portails complexe sportif Saint Symphorien à Longeville-les-Metz	S.M.F	R.A. de Lavoisier Z.A. - 57690 CREHANGE	+ 1 995,00 €	PA04B30 16 280,00 €	procédure adaptée	9 mars 2005

DISPOSITIONS ACTUELLES	MODIFICATIONS APORTEES PAR AVENANT	OBSERVATIONS
<p>Contrat du 6/04/2001 pour l'affermage du parking Maud'huy (durée du contrat : 12 ans)</p> <p>art. 25 : La modification de la rémunération du fermier résulte de l'application d'un coefficient K donné par la formule suivante :</p> <p>$0,20 + 0,60 S/S_0 + 0,05 EL/E_0 + 0,15 PSDC/PSDC_0 + e C/Co$</p> <p>S : indice INSEE du taux de salaire France entière toutes professions EL : coût de l'énergie électrique PSDC : produits et services divers C : indice du coût de la construction publié par l'INSEE</p> <p>Les valeurs en 0 sont les valeurs indiquées à l'article 26</p> <p>art. 29.1 du contrat : une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de l'affermage est versée le 1er mars de chaque année par le fermier à la Ville de Metz. Cette redevance est fixée à 2 000 €. Cette redevance est indexée sur l'indice du coût de la construction.</p>	<p>Les parties conviennent de se rapprocher annuellement pour évoquer la réindexation de la rémunération du fermier. L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le Fermier de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville. A défaut d'accord entre les parties, il pourra être fait utilisation de la formule d'indexation suivante :</p> <p>$0,20 + 0,60 S/S_0 + 0,05 \text{ Electricité basse tension mois } M + 0,15 \text{ Electricité basse tension mois } 0$</p> <p>$\frac{(PSDC \text{ juillet } 2004)}{PSDC \text{ Mo}} \times \frac{FSD2 \text{ mois d'actualisation}}{FSD2 \text{ juillet } 2004}$</p> <p>S : salaires - Salaires du secteur privé et semi-public - Indice industriel du salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés (base 100 en décembre 1998) - identifiant 064693845 publié par l'INSEE Electricité basse tension (ancienne appellation dans le contrat : EL) : base 100 en 2000 - indice 40-10-02 au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment PSDC : Produits et services divers de catégorie C FSD2 : Frais et services divers 2 -base 100 en juillet 2004- publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment</p> <p>Les valeurs en 0 sont les valeurs des indices publiées au 6/04/01</p> <p>Une redevance annuelle pour occupation du domaine public par les ouvrages de l'affermage est versée le 1er mars de chaque année, à terme échu par le fermier à la Ville de Metz. Cette redevance est fixée à 2 000 €. Les parties conviennent de faire varier le montant de cette redevance par l'application d'un coefficient M :</p> <p>$M = ICC / ICC_0$</p> <p>ICC₀ : valeur de l'indice du coût de la construction au 6/04/01 ICC : valeur de l'indice du coût de la construction au moment de l'établissement du calcul de M</p>	<p>Dispositions de l'avenant n°1 sont applicables dès avril 2001</p> <p>Cette formulation permet de mettre en œuvre une discussion préalable lors des demandes d'augmentation des tarifs. A défaut d'accord, la formule d'indexation pourra être utilisée.</p> <p>PSDC est remplacé par FSD2. La formule retenue est conforme à celle proposée par le Ministère Dernière valeur publiée de PSDC est celle de l'indice du mois de juillet 2004</p> <p>Suppression de l'indice C/Co car e = 0</p>

Pr 21

<p>art. 29.2 du contrat : une redevance annuelle destinée à couvrir les charges de la collectivité est versée le 1er juin de chaque année par le fermier à la collectivité. Cette redevance est égale à un pourcentage des recettes hors taxes encaissées l'année précédente</p>	<p>Une redevance annuelle destinée à couvrir les charges de la collectivité est versée le 1er juin de chaque année par le fermier à la Collectivité. Cette redevance est égale à un pourcentage des recettes HT encaissées au titre de l'année civile précédente.</p>	<p>Précision sur la notion d'année</p>
<p>Contrat de concession du parking Comédie du 29/07/1991 (durée de la concession : 30 ans)</p> <p>art. 34 : les parties conviennent de faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 32 par l'application d'un coefficient K :</p> <p>$0,20 + 0,50 S/So + 0,05 EL/ELo + 0,15 PSDC/PSDCo + 0,10 C/Co$</p> <p>S : indice mensuel départemental des salaires dans le département de la Moselle pour les industries du BTP, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du BTP dans ce département EL : électricité moyenne tension - valeur mensuelle publiée à la date de référence du coût de l'énergie électrique C : valeur mensuelle publiée à la date de référence du coût de la construction publiée par BMS PSDC : produits et services divers de catégorie C</p> <p>Les valeurs des indices LORo, CS1Ho, Elo, PSDCo et ICCo sont les valeurs des mêmes indices précédemment définis, à la date de signature du présent contrat.</p>	<p>Les parties conviennent de se rapprocher annuellement pour évoquer la réindexation de la rémunération du concessionnaire. L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le concessionnaire de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville. A défaut d'accord entre les parties, il pourra être fait utilisation de la formule d'indexation suivante :</p> <p>1.1. De la date de suppression de l'indice Electricité moyenne tension jusqu'à la publication de la dernière valeur de PSDC, les parties pourront faire varier les tarifs unitaires prévus à l'art. 32 par l'application d'un coefficient K donné par la formule :</p> $0,20 + 0,50 \left(\frac{LOR \times CS1H}{LORo \times CS1Ho} \right) + 0,05 \left(\frac{EL \text{ avril } 2000}{EL \text{ Mo}} \right) + 0,15 \frac{PSDC}{PSDCo} + 0,10 \frac{ICC}{ICCo}$ <p>Electricité basse tension Mois de révision + 0,15 PSDC + 0,10 ICC Electricité basse tension avril 2000 PSDCo ICCo</p> <p>LOR : indice mensuel en Lorraine des salaires dans BTP -base 100 en 1979- majoré du coefficient des charges sociales (CS1H) EL : Electricité distribuée en moyenne tension Electricité basse tension -base 100 en 2000- identifiant INSEE 085011305 et référence 40-10-02 au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment PSDC : Produits et services divers de catégorie C ICC : indice du coût de la construction</p> <p>Les valeurs des indices LORo, CS1Ho, Elo, PSDCo et ICCo sont les valeurs du mois de juillet 1991</p>	<p>Dispositions du présent avenant sont applicables dès mai 2000</p> <p>Cette formulation permet de mettre en œuvre une discussion préalable lors des demandes d'augmentation des tarifs. A défaut d'accord, la formule d'indexation pourra être utilisée</p> <p>Formule élaborée pour prendre en compte la disparition de l'indice "Electricité moyenne tension" en avril 2000</p> <p>indice salarial inchangé mais sigle différent</p>

<p>Art. 47.2 -alinéa 2- La somme ainsi versée formera le cautionnement. Ce montant sera révisable tous les 3 ans.</p>	<p>1.2. A compter d'août 2004, le coefficient K =</p> $0,20 + 0,50 \frac{(LOR \times CS1H)}{ORo \times CS1Ho} + 0,05 \frac{(EL_{avril\ 2000} \times Electricité\ basse\ tension\ M\ révision)}{EL\ Mo\ Electricité\ basse\ tension\ avril\ 2000}$ $+ 0,15 \frac{(PSDC\ juillet\ 2004 + FSD2\ mois\ de\ révision)}{PSDC\ Mo\ SD2\ juillet\ 2004} + 0,10 \frac{ICC}{ICCo}$ <p>FSD2 juillet 2004 : valeur de l'indice Frais et services divers série 2 (base 100 en juillet 2004) du mois du juillet 2004 FSD2 mois de révision : dernière valeur de l'indice FSD2 publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment au moment de l'établissement de K Les valeurs des indices LORo, CS1Ho, ELo et PSDCo sont les valeurs des indices du mois de juillet 1991, date de la signature du contrat</p> <p>La somme ainsi versée formera le cautionnement. Le montant de la caution sera déterminée tous les 3 ans à compter de la date de signature du contrat, d'un commun accord entre les parties.</p>	<p>PSDC est remplacé par FSD2. La formule retenue est conforme à celle proposée par le Ministère. La dernière valeur publiée de PSDC est celle du mois de juillet 2004</p> <p>Renvoi à une discussion entre les cocontractants sur la révision de la caution</p>
<p>Convention de concession du 22/12/1975 de deux parcs de stationnement souterrain situés l'un sous la place du Marché Couvert, l'autre sous la place St Thiébault</p> <p>Art. 17 de la convention : Tarifs</p> <p>art. 19 de la convention : Variation dans les prix Les valeurs actualisées à une époque déterminée de toutes les sommes mentionnées dans le présent document seront obtenues en multipliant les valeurs de base par le coefficient K résultant de l'expression :</p> $K = 0,60 \frac{S}{So} + 0,20 \frac{Lma}{Lmao} + 0,20 \frac{Cm}{Cmo}$ <p>S : indice mensuel départemental des salaires dans le département de la Moselle pour les industries du bâtiment et des travaux publics, publié au BOSP, majoré du coefficient de charges sociales pour les industries du bâtiment dans ce département</p>	<p>L'article 17 de la convention est complété comme suit :</p> <p>alinéa 1 : L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le Concessionnaire de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville. A défaut d'accord entre les parties, il pourra être fait utilisation des clauses mentionnées ci dessous.</p> <p>Les valeurs actualisées à une époque déterminée seront obtenues en multipliant les valeurs de base par le coefficient K résultant de l'expression :</p> $K = 0,60 \frac{LOR}{483 \times 1,7216} + 0,20 \frac{(acier \times 1,3290)}{244} + 0,20 \frac{(ciment \times 1,2095)}{230}$ <p>LOR : indice mensuel en Lorraine des salaires dans l'industrie du Bâtiment et des Travaux publics publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du bâtiment (CS1H) acier : 27-10-32 Profilés en aciers non alliés de qualité : est un indice de</p>	<p>Dispositions du présent avenant sont applicables au 1er janvier 2004</p> <p>Cette formulation permet de mettre en œuvre une discussion préalable lors des demandes d'augmentation des tarifs. A défaut d'accord, la formule d'indexation pourra être utilisée.</p> <p>L'indice salarial n'est pas modifié, seul le sigle change</p>

Lma : indice mensuel de l'acier (laminés marchands A33) publié au BOSP
Cm : indice pondéré national mensuel du prix du ciment 210/325 publié au BOSP
So, Lmao, Cmo représentent les valeurs des mêmes indices au mois de novembre 1975

prix à la production -base 100 en décembre 2003- publié au Moniteur
coefficient de raccordement à Lma : 1,3290
(référence INSEE : identifiant 085985951)
est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul de K
ciment : 26-51-20 Ciments CPJ : est un indice de prix à la production -base 100 en 2000- (référence INSEE : identifiant 085457000)
coefficient de raccordement à Cm : 1,2095
est la dernière valeur connue au moment de l'établissement de K
483 : valeur de l'indice salarial du mois de novembre 1975
1,7216 : valeur du coefficient de charges sociales du mois de novembre 1975
244 : valeur de l'indice acier du mois de novembre 1975
230 : valeur de l'indice ciment du mois de novembre 1975

LES ARENES - Convention de délégation de service public du 17/05/2002

(Durée du contrat : 6 ans)

art. 4 du contrat : Tarifs

alinéa 5 - Tous les tarifs indiqués ci-dessus (y compris la redevance et la contribution particulière de fonctionnement de service public) pourront être révisés selon la formule d'indexation suivante :

$$F = F_o \left(0,50 \frac{M}{MO} + 0,50 \frac{S}{SO} \right)$$

F : montant révisé

Fo : montant d'origine

M : indice du coût de la main d'œuvre des services fournis aux entreprises

Mo : valeur de cet indice connue à la date du démarrage du contrat de délégation

S : indice général des produits et services divers publié par l'INSEE

So : valeur de cet indice connue à la date du démarrage du contrat

Tous les tarifs indiqués ci-dessus (y compris la redevance et la contribution particulière de fonctionnement de service public) pourront être révisés selon la formule d'indexation suivante :

$$F = F_o \times \left(0,50 \frac{ICHTTS2}{ICHTTS2_o} + 0,50 \left(\frac{PSDD \text{ juillet } 2004}{PSDD Mo} \times \frac{FSD3 \text{ mois de révision}}{FSD3 \text{ juillet } 2004} \right) \right)$$

F : montant révisé

Fo : montant d'origine

ICHTTS2 : coût de la main-d'œuvre - indice du coût horaire du travail - tous salariés - base 100 en octobre 1997 - services principalement rendus aux entreprises
identifiant INSEE : 063021809

correspond au paramètre ICHTTS2 publié par le Moniteur des TP et du B

ICHTTS2 : dernière valeur connue au moment du calcul de F

ICHTTS2o : valeur de cet indice connue à la date de démarrage du contrat de délégation, soit 116,7

PSDD juillet 2004 : valeur du dernier indice Produits et services divers de catégorie D -base 100 en janvier 1990-

correspond à l'indice du mois de juillet 2004, soit 126,8

PSDD Mo : valeur de l'indice PSDD connue à la date de démarrage du contrat

FSD3 juillet 2004 : l'indice Frais et services divers série 3 -base 100 en juillet 2004-

Dispositions de cet avenant sont applicables à compter de juillet 2004

La formule élaborée pour prendre en compte le remplacement de l'indice PSDD par l'indice FSD3 est conforme à celle proposée par le Ministère

La dernière valeur publiée de PSDD est celle du mois de juillet 2004

L'indice salarial ne change pas, seul le sigle est modifié

	<p>remplace l'indice PSDD supprimé FSD3 mois de révision : correspond à la dernière valeur de FSD3 publiée par le Moniteur des TP et du B, au moment de l'établissement du calcul de F.</p>	
<p>Contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle du 2/12/1993 (durée de la concession : 30 ans)</p> <p>art. 33 - Indexation des tarifs</p> <p>Les parties conviennent de faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 31 par l'application d'un coefficient K donné par la formule :</p> $K = 0,20 + 0,50 S/S_0 + 0,05 EL/EL_0 + 0,15 PSDC/PSDC_0 + 0,10 C/C_0$ <p>S : indice mensuel départemental des salaires dans le département de la Moselle pour les industries du bâtiment et des TP, majoré du coefficient des charges sociales EL : valeur mensuelle du coût de l'énergie électrique PSDC : indice Produits et services divers C : valeur mensuelle du coût de la construction So, ELo, Co, PSDCo : valeurs des mêmes indices précédemment définis à la date de signature du présent contrat</p>	<p>L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le Fermier de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville. A défaut d'accord, il pourra être fait utilisation de la formule d'indexation suivante :</p> <p>1.1. De la date de suppression de l'indice Electricité moyenne tension, soit avril 2000 jusqu'à la publication de la dernière valeur de l'indice PSDC :</p> $K = 0,20 + 0,50 \left(\frac{LOR \times CS1H}{LOR_0 \times CS1H_0} \right) + 0,05 \left(\frac{EL_{avril\ 2000}}{EL_{Mo}} \times \frac{Electricité\ basse\ tension\ mois\ m}{Electricité\ basse\ tension\ avril\ 2000} \right) + 0,15 \times \frac{PSDC}{PSDC_0} + 0,10 \frac{ICC}{ICCo}$ <p>EL avril 2000 : indice de prix de vente industriel de l'Electricité distribuée en moyenne tension - référence 401003 au Moniteur des TP et du B EL Mo : indice Electricité moyenne tension, valeur de décembre 1993 Electricité basse tension mois m : indice de prix à la production - identifiant INSEE : 085011305 - référence : 40-10-02 électricité basse tension au Moniteur Est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul de K Electricité basse tension mois avril : correspond à l'indice du mois d'avril 2000 PSDC : Produits et services divers de catégorie C ICC : indice du coût de la construction</p>	<p>Les dispositions du présent avenant sont applicables à compter d'avril 2000</p> <p>Cette formulation permet de mettre en œuvre une discussion préalable lors des demandes d'augmentation des tarifs. A défaut d'accord, la formule d'indexation pourra être utilisée.</p> <p>L'indice salarial n'a pas changé, seul le sigle est modifié</p> <p>Formule élaborée pour prendre en compte la disparition de l'indice Electricité moyenne tension en avril 2000. L'indice Electricité basse tension remplace l'indice EL Electricité moyenne tension</p> <p>PSDC est remplacé par FSD2 : la formule retenue est conforme à celle proposée par le Ministère La dernière valeur publiée de l'indice PSDC est celle de juillet 2004</p>

<p>art. 46 -alinéa 2- du contrat</p> <p>La somme ainsi versée formera le cautionnement. Ce montant sera révisable tous les trois ans.</p>	<p>1.2. A compter de juillet 2004</p> $K = 0,20 + 0,50 \left(\frac{LOR \times CS1H}{LORo \times CS1Ho} \right) + 0,05 \left(\frac{EL \text{ avril } 2000}{EL \text{ Mo}} \times \frac{\text{Electricité basse tension mois de révision}}{\text{Electricité basse tension avril } 2000} \right) + 0,15 \left(\frac{PSDC \text{ juillet } 2004}{PSDC \text{ Mo}} \times \frac{\text{FSD2 mois de révision}}{\text{FSD2 juillet } 2004} \right) + 0,10 \frac{ICC}{ICCo}$ <p>PSDC juillet 2004 : valeur du dernier indice Produits et services divers de catégorie C publié au Moniteur - correspond à l'indice du mois de juillet 2004 soit 123,7 PSDC Mo : valeur de l'indice du mois de décembre 1993, date de signature du contrat FSD2 juillet 2004 : indice Frais et services divers, valeur du mois de juillet 2004</p> <p>La somme ainsi versée formera le cautionnement. Le montant de la caution pourra être réévalué tous les trois ans à compter de la date de signature du contrat, d'un commun accord entre les parties. S'il fournit une caution personnelle et solidaire ou une garantie bancaire du même montant, le concessionnaire pourra être dispensé de ce versement.</p>	<p>L'indice salarial est le même que celui du contrat, seul le sigle est modifié</p> <p>indice du coût de la construction : le sigle C est remplacé par ICC</p>
<p>Contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Metz en date du 19/07/2004</p> <p>Art. 33 - Variation de l'ensemble des tarifs</p> <p>alinéa 1 - Les parties conviennent de faire varier chaque année, à la date anniversaire d'ouverture du crématorium, les tarifs par application des coefficients donnés par la formule de variation :</p> $K = 0,10 + 0,90 \left((0,25 \frac{S}{So}) + (0,10 \frac{EG}{EGo}) + (0,65 \frac{PSDA}{PSDAo}) \right)$ <p>S : indice trimestriel du salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés -base 100 en 1998- L'indice de référence est l'indice du 4e trimestre de l'année de la révision EG : indice mensuel Electricité, gaz, chaleur -base 100 en 2000- L'indice de référence est l'indice du mois de décembre de l'année précédant la révision PSDA : indice mensuel Produits et services divers de catégorie A</p>	<p>alinéa 1 - Les parties conviennent de faire varier chaque année, à la date anniversaire d'ouverture du crématorium, les tarifs par application des coefficients donnés par la formule de variation :</p> $K = 0,10 + 0,90 \left((0,25 \frac{S}{So}) + (0,10 \frac{EG}{EGo}) + (0,65 \frac{FSD1}{FSD1o}) \right)$ <p>S : indice trimestriel du salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés -base 100 en 1998- Identifiant INSEE : 0646993845 L'indice de référence est l'indice du 4e trimestre de l'année précédant la révision EG : indice mensuel Electricité, gaz, chaleur -base 100 en 2000-. L'indice de référence est l'indice du mois de décembre de l'année précédant la révision FSD1 : indice mensuel Frais et services divers 1 -base 100 en juillet 2004- L'indice de</p>	<p>Les dispositions du présent avenant sont applicables dès que les formalités de transmission et de notification au contrôle de légalité auront été effectuées</p> <p>PSDA est remplacé par FSD1. La formule retenue est conforme à celle proposée par le Ministère</p>

base 100 en 1990 - L'indice de référence est celui du mois de décembre de l'année précédant la révision
So, EGo, PSDAo sont les valeurs de ces indices du mois de décembre 2005

référence est l'indice du mois de décembre de l'année précédant la révision
So, EGo et FSD1o sont les valeurs de ces indices du mois de décembre 2005.

Convention de délégation de service public, le cahier des charges relatifs à l'exploitation par affermage du service de production et de distribution d'eau potable et ses annexes en date du 23 juin 2003

art. 16.2 de la convention - Evolution de la rémunération du Fermier

1) Le coefficient Kn a la définition suivante :

$$0,12 + 0,43 \frac{ICHTTS1}{ICHTTS1o} + 0,25 \frac{TPO1}{TPO1o} + 0,05 \frac{EMTt}{EMTto} + 0,15 \frac{PSDC}{PSDCo}$$

ICHTTS1 : salaire des industries mécaniques et électriques - coût horaire du travail tous salariés, charges salariales comprises

TPO1 : index général tous travaux

EMTt : électricité moyenne tension, tarif vert A

PSDC : produits et services divers série C

Les valeurs de ICHTTS1, TPO1, EMTt et PSDC sont les valeurs connues au premier jour du semestre, les valeurs d'indice o étant les valeurs connues au 1er avril 2003

$$Kn = 0,12 + 0,43 \frac{ICHTTS1}{ICHTTS1o} + 0,25 \frac{TPO1}{TPO1o} + 0,05$$

$$\frac{EMTt}{EMTto} + 0,15 \left(\frac{PSDC \text{ juillet } 2004}{PSDC \text{ Mo}} \times \frac{FSD2 \text{ M}}{FSD2 \text{ juillet } 2004} \right)$$

ICHTTS1 : indice du coût horaire du travail, tous salariés, charges salariales comprises

TP01 : index général tous travaux -base 100 en janvier 1975-

EMTt : Electricité moyenne tension - tarif vert A - indice 40-10-10 -base 100 en 2000- publié par le Moniteur

PSDC Mo : Produits et services divers série C, indice PSDC connu au 1er avril 2003

FSD2 : Frais et services divers série 2 -base 100 en juillet 2004- publié par le Moniteur, remplace l'indice PSDC

FSD2 M : indice connu le 1er jour du semestre de révision des tarifs

FSD2 juillet 2004 : correspond à l'indice du mois de juillet 2004, soit 100

Les valeurs de ICHTTS1, TPO1, EMTt et FSD2 sont les valeurs connues au 1er jour du semestre de révision des tarifs

Les valeurs d'indice o sont les valeurs connues au 1er avril 2003 pour les indices ICHTTS1, TPO1 et EMTt

Les dispositions de cet avenant sont applicables à compter de sa transmission au contrôle de légalité et sa notification à la Société Mosellane des Eaux

PSDC est remplacé par FSD2. La formule retenue est conforme à celle proposée par le Ministère

La dernière valeur publiée de l'indice PSDC est celle du mois de juillet 2004

Formules de variation des tarifs des prestations complémentaires :

art. 42.3 a) du cahier des charges et première partie de la page 1 du bordereau de prix

$$K1n = 0,20 + 0,80 \text{ PSDDn/PSDDo}$$

PSDDn : dernière valeur de l'indice Produits et services divers publiée avant le 1er jour du mois au cours duquel le Fermier commence l'exécution des prestations

PSDDo : valeur connue de PSDD à la date d'effet du contrat

art. 42.3. b) du cahier des charges et deuxième partie de la page 1 du bordereau de prix

$$K2n = 0,20 + 0,80 \frac{\text{TP10-4n}}{\text{TP10-4o}}$$

TP10-4n : dernière valeur de l'indice national de prix du génie civil (canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de fonte) publié avant le 1er jour du mois où le Fermier commence l'exécution des prestations

TP10-4o : valeur connue de cet indice à la date d'effet du contrat

$$K1n = 0,20 + 0,80 \left(\frac{\text{PSDD juillet 2004}}{\text{PSDD Mo}} \times \frac{\text{FSD3 M}}{\text{FSD3 juillet 2004}} \right)$$

PSDD juillet 2004 : dernier indice publié avant suppression, soit l'indice du mois de juillet 2004

PSDD Mo : PSDD connu à la date de prise d'effet du contrat (01/07/2003)

FSD3 M : indice connu la veille du 1er jour du mois au cours duquel le Fermier commence l'exécution des prestations ou des travaux

FSD3 juillet 2004 : est égal à 100 (indice base 100 en juillet 2004)

$$K2n = 0,20 + 0,80 \left(\frac{\text{TP10-4 janvier 2004}}{\text{TP10-4 Mo}} \times \frac{\text{TP10a M}}{\text{TP10a janvier 2004}} \right)$$

TP10-4 janvier 2004 : indice Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux fonte - correspond à l'indice du mois de janvier 2004

TP10-4 Mo : correspond à l'indice connu à la prise d'effet du contrat

TP10a M : indice Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en janvier 2004) publié par le Moniteur - indice connu la veille du 1er jour du mois au cours duquel le Fermier commence l'exécution des prestations ou des travaux

TP10a janvier 2004 : est égal à 100

PSDD est remplacé par FSD3. La formule retenue est conforme à celle proposée par le Ministère

TP10a (base 100 en janvier 2004) remplace TP10-4.

La formule retenue est conforme à celle proposée par le Ministère

La dernière valeur publiée de TP10-4 est celle d'avril 2004

AVENANT N°1

AU CONTRAT POUR L’AFFERMAGE D’UN PARC DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUÉ PLACE DE MAUD’HUY A METZ EN DATE DU 6 AVRIL 2001

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 31 mars 2005, ci-après désignée par “La Ville de Metz”,

D’une part,

ET

La Société PARCS G.F.R dont le siège est 1, avenue Ney 57000 METZ, représentée par Monsieur Claude DEBRIL, agissant en qualité de Directeur Général, ci-après désignée “Le Fermier”.

D’autre part,

PRÉAMBULE

Le contrat pour l’affermage d’un parc de stationnement souterrain situé place de Maud’huy à Metz stipule, en son article 25, que l’indexation annuelle de la rémunération du fermier résultera de l’application d’un coefficient K donné par la formule suivante :

$$K = 0,20 + 0,60 S/S_0 + 0,05 EL/EL_0 + 0,15 PSDC/PSDC_0 + e C/C_0$$

Or, l’indice PSDC n’est plus ni calculé, ni publié par le Ministère de l’Economie, des Finances et de l’Industrie. Toutefois, afin d’aider les utilisateurs à déterminer les formules d’indexation adaptées à leurs besoins, des références indiciaires de remplacement ont été diffusées par les services compétents du Ministère précité.

Le présent avenant a par conséquent pour objectif d’actualiser le coefficient multiplicateur d’indexation annuelle.

A la demande du Fermier, des corrections seront faites quant aux valeurs d’origine retenues pour les indices mentionnés dans la formule.

Par ailleurs, des précisions seront apportées à l’article 29 en ce qui concerne les modalités de versement, par le Fermier, de la redevance annuelle pour occupation du domaine public et de la redevance annuelle d’exploitation.

CONTRAT

ARTICLE 1 : L’article 25 du contrat en date du 6 avril 2001 pour l’affermage d’un parc de stationnement souterrain situé place de Maud’huy est modifié comme suit :

Les parties conviennent de se rapprocher annuellement pour évoquer la réindexation de la

rémunération du fermier définie à l'article précédent.

L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le Fermier de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville.

A défaut d'accord entre les parties, il pourra être fait utilisation de la formule d'indexation suivante :

$$K = 0,20 + 0,60 \times \frac{S}{S_o} + 0,05 \times \frac{\text{Electricité basse tension Mois } m}{\text{Electricité basse tension Mois } o} + 0,15 \times \left(\frac{\text{PSDC juillet 2004}}{\text{PSDC Mo}} \times \frac{\text{FSD2 mois d'actualisation}}{\text{FSD2 juillet 2004}} \right)$$

est le coefficient multiplicateur d'indexation annuelle

S	Salaires - salaires du secteur privé et semi-public - indice trimestriel du salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés (base 100 en décembre 1998) - identifiant : 064693845 - publié par l'INSEE est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
So	est la dernière valeur de l'indice publiée par l'INSEE à la date de signature du contrat d'affermage, soit le 6 avril 2001
Electricité basse tension Mois m	indice 40-10-02 Electricité basse tension -base 100 en 2000- publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, (correspond à l'indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE) est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
Electricité basse tension Mois o	est la dernière valeur de l'indice publiée à la date de signature du contrat d'affermage, soit le 6 avril 2001
PSDC juillet 2004	est la valeur du dernier indice Produits et services divers de catégorie C (PSDC) publié, correspond à l'indice du mois de juillet 2004 soit 123,7
PSDC Mo	est la valeur de l'indice PSDC connue au 6 avril 2001, date de la signature du contrat, valeur publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
FSD2 mois d'actualisation	correspond à la dernière valeur de l'indice Frais et services divers série 2 (base 100 en juillet 2004) publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
FSD2 juillet 2004	correspond à la valeur de l'indice Frais et services divers série 2 (base 100 en juillet 2004) du mois de juillet 2004

ARTICLE 2 : L'article 29.1. du contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain place de Maud'huy en date du 6 avril 2001 est modifié comme suit :

"Une redevance annuelle pour occupation du domaine public par les ouvrages de l'affermage est versée le 1er mars de chaque année, à terme échu, par le fermier à la Ville de Metz.

Cette redevance est fixée à 2 000 € (euros) TTC.

Les parties conviennent de faire varier le montant de cette redevance par l'application d'un coefficient M donné par la formule :

$$M = \frac{ICC}{ICCo}$$

dans laquelle :

ICCo est la valeur de l'indice du coût de la construction connue au 6 avril 2001, date de la signature du contrat, soit celle du 3eme trimestre 2000 (indice : 1093 publié par l'INSEE)

ICC est la valeur de l'indice du coût de la construction publiée par l'INSEE, valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient M."

ARTICLE 3 : L'article 29.2. du contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain place de Maud'huy en date du 6 avril 2001 est modifié comme suit :

"Une redevance annuelle destinée à couvrir les charges de la collectivité est versée le 1er juin de chaque année par le fermier à la collectivité. Cette redevance est égale à un pourcentage des recettes hors taxes encaissées au titre de l'année civile précédente. Son calcul est défini comme suit :

Recettes < ou = à 304 898 € HT : redevance = 27% (recettes HT)

Recettes > 304 898 € HT : redevance = 27% (304 898 HT) + 90% (recettes HT - 304 898 € HT)

A défaut de versement de cette redevance à la date convenue, la collectivité peut prélever sur le cautionnement prévu à l'article 39, le montant des sommes dues."

ARTICLE 4 : Les dispositions des articles 1, 2 et 3 du présent avenant sont applicables dès avril 2001, date de signature du contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain place de Maud'huy.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat d'affermage du 6 avril 2001.

Fait à Metz, le
en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

Pour la Société PARCS G.F.R

Jean-Marie RAUSCH
Maire de Metz

Claude DEBRIL
Directeur Général

AVENANT N°1

AU CONTRAT DE CONCESSION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PLACE DE LA COMEDIE A METZ EN DATE DU 29 JUILLET 1991

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 31 mars 2005, ci-après désignée par "La collectivité",

D'une part,

ET

La Société Parking de la Comédie, Société en Nom Collectif, dont le siège social est 1, avenue Ney 57000 METZ, représentée par la Foncière des Régions, Société anonyme, elle-même représentée par Monsieur Claude DEBRIL, agissant en qualité de membre du Directoire, ci-après désignée "Le concessionnaire".

D'autre part,

PRÉAMBULE

Le contrat de concession d'un parc de stationnement situé sous la place de la Comédie à Metz stipule, en son article 34, que les parties conviennent de faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 32 par l'application d'un coefficient K donné par la formule suivante :

$$K = 0,20 + 0,50 S/S_0 + 0,05 EL/EL_0 + 0,15 PSDC/PSDC_0 + 0,10 C/Co$$

Or, l'indice Produits et services divers catégorie C (PSDC) d'une part, l'indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 en 1990- (paramètre INSEE : EL) d'autre part, ne sont plus ni calculés, ni publiés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

La dernière valeur publiée de l'indice PSDC - 123,7 - est celle du mois de juillet 2004. La dernière valeur connue de l'indice EL - 92,9 - est celle du mois d'avril 2000.

Toutefois, afin d'aider les utilisateurs à déterminer les formules d'indexation adaptées à leurs besoins, des références indiciaires de remplacement des indices PSD ont été diffusées par les services compétents du Ministère précité.

Par ailleurs, il sera substitué à l'indice disparu "électricité moyenne tension", l'indice intitulé par l'INSEE "indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant INSEE : 085011305 (référence : 40-10-02 électricité basse tension au Moniteur des Travaux Publics)

Le présent avenant a par conséquent pour objectif d'actualiser le coefficient d'indexation des tarifs.

Par ailleurs, des précisions seront apportées à l'article 47.2. afférent au cautionnement.

CONTRAT

ARTICLE 1 : L'article 34 du contrat de concession en date du 29 juillet 1991 d'un parc de stationnement place de la Comédie est modifié comme suit :

"Les parties conviennent de se rapprocher annuellement pour évoquer la réindexation de la rémunération du concessionnaire définie à l'article précédent.

L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le concessionnaire de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville. A défaut d'accord entre les parties, il pourra être fait utilisation de la formule d'indexation suivante :

1.1. De la date de suppression de l'indice électricité moyenne tension -base 100 en 1990- jusqu'à la publication de la dernière valeur de l'indice PSDC, les parties pourront faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 32 par l'application d'un coefficient K donné par la formule :

$$K = 0,20 + 0,50 \left(\frac{\text{LOR} \times \text{CS1H}}{\text{LOR}_0 \times \text{CS1H}_0} \right) + 0,05 \left(\frac{\text{EL avril 2000}}{\text{EL Mo}} \right) \times$$

$$\left(\frac{\text{Electricité basse tension mois de révision}}{\text{Electricité basse tension avril 2000}} \right) + 0,15 \times \frac{\text{PSDC}}{\text{PSDC}_0} + 0,10 \times \frac{\text{ICC}}{\text{ICC}_0}$$

LOR	indice mensuel en Lorraine des salaires dans l'industrie du bâtiment et des Travaux Publics (base 100 en 1979) publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du bâtiment (CS1H) sont les dernières valeurs connues au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
EL avril 2000	indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE valeur d'avril 2000 : 92,9
EL Mo	indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE : valeur de juillet 1991 soit 102,5
Electricité basse tension mois de révision	indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE (référence : 40-10-02 électricité basse tension au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment) est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
Electricité basse tension avril 2000	indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE correspond à la valeur du mois d'avril 2000
PSDC	indice Produits et services divers de catégorie C (base 100 en janvier 1990), valeur publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,

est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

ICC indice du coût de la construction (base 100 au 4ème trimestre 1953) publié par l'INSEE
est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

ICCo valeur de l'indice ICC connue le 29 juillet 1991, date de signature du contrat.

Les valeurs des indices LORo et PSDCo sont les valeurs du mois de juillet 1991.

1.2. A compter d'août 2004, les parties pourront faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 32 par l'application d'un coefficient K donné par la formule :

$$0,20 + 0,50 \frac{(LOR \times CS1H)}{LORo \times CS1Ho} + 0,05 \frac{(EL \text{ avril } 2000 \times \text{Elect basse tension mois de révision})}{EL \text{ Mo} \text{ Electricité basse tension avril } 2000} \\ + 0,15 \times \frac{(PSDC \text{ juillet } 2004 \times \text{FSD2 mois de révision})}{PSDC \text{ Mo} \text{ FSD2 juillet } 2004} + 0,10 \times \frac{ICC}{ICCo}$$

LOR indice mensuel en Lorraine des salaires dans l'industrie du bâtiment et des Travaux Publics (base 100 en 1979) publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du bâtiment (CS1H)
est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

LORo valeur de l'indice du mois de juillet 1991

EL avril 2000 indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE : égal à 92,9

EL Mo indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE : valeur de juillet 1991 soit 102,5.

Electricité basse tension mois de révision indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE au moment du calcul du coefficient K
(référence : 40-10-02 électricité basse tension au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment)
est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

Electricité basse tension avril 2000 indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE : correspond à la valeur du mois d'avril 2000

PSDC juillet 2004 est la valeur du dernier indice Produits et services divers de catégorie C (PSDC) publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, correspond à l'indice du mois de juillet 2004 soit 123,7

PSDC Mo est la valeur de l'indice PSDC du mois de juillet 1991, date de la signature

du présent contrat, valeur publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, soit 101

FSD2 juillet 2004	correspond à la valeur de l'indice Frais et services divers série 2 (base 100 en juillet 2004) du mois de juillet 2004 publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
FSD2 mois d'actualisation	correspond à la dernière valeur publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment de l'indice au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
ICC	valeur de l'indice du coût de la construction (base 100 au 4eme trimestre 1953) publiée par l'INSEE est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
ICCo	valeur de l'indice ICC connue le 29 juillet 1991, date de signature du contrat.

ARTICLE 2 : L'article 47.2. -alinéa 2- du contrat de concession d'un parc de stationnement place de la Comédie en date du 29 juillet 1991 est modifié comme suit :

“La somme ainsi versée formera le cautionnement. Le montant de la caution sera déterminé tous les trois ans à compter de la date de signature du contrat, d'un commun accord entre les parties. S'il fournit une caution personnelle et solidaire, ou une garantie bancaire du même montant, le concessionnaire pourra être dispensé de ce versement.”

ARTICLE 3 : Les dispositions des articles 1 et 2 du présent avenant sont applicables dès mai 2000.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat de concession d'un parc de stationnement place de la Comédie du 29 juillet 1991.

Fait à Metz, le
en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

Société Parking de la Comédie

Jean-Marie RAUSCH
Maire de Metz

Claude DEBRIL
Directeur Général

AVENANT N° 3

A LA CONVENTION DE CONCESSION EN DATE DU 22 DECEMBRE 1975 DE DEUX PARCS DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN SITUÉS L'UN SOUS LA PLACE DU MARCHÉ COUVERT, L'AUTRE SOUS LA PLACE SAINT THIEBAULT

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 31 mars 2005, ci-après désignée par "Le Concédant",

D'une part,

ET

La Société VINCI PARK, Société anonyme, dont le siège social est 61, avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE, représentée par Monsieur Paul COIFFARD, agissant en qualité de Directeur Régional Ile de France Grand Est - Immeuble le Dufy - 1, place de Turenne 94410 SAINT MAURICE, ci-après désignée "Le concessionnaire".

D'autre part,

PRÉAMBULE

La convention de concession en date du 22 décembre 1975 concernant la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement souterrain situés l'un sous la Place du Marché Couvert, l'autre sous la Place Saint Thiébault stipule en son article 19, que les valeurs actualisées à une époque déterminée de toutes les sommes mentionnées seront obtenues en multipliant les valeurs de base par le coefficient K résultant de l'expression :

$$K = 0,60 \frac{S}{S_0} + 0,20 \frac{L_{ma}}{L_{mao}} + 0,20 \frac{C_m}{C_{mo}}$$

Or, l'indice pondéré national du prix du ciment (CPJ CEM II/32,5 et 32,5 R) n'a plus été ni calculé ni publié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie après la valeur de décembre 2003 (sigle Cm dans la formule).

De même, l'indice "Lma Petit profilé laminé à chaud" n'est plus calculé par la DFCCRF à compter des valeurs de janvier 2004.

Toutefois, afin d'aider les utilisateurs à déterminer les formules d'indexation adaptées à leurs besoins, des références indiciaires de remplacement ont été diffusées par les services compétents du Ministère précité.

Il est proposé de remplacer l'indice Cm, par l'indice "26-51-20 ciments CPJ" qui est un indice de prix à la production -base 100 en 2000- calculé par l'INSEE : son coefficient de raccordement est 1,2095.

Par ailleurs, il est proposé de substituer à l'indice Lma disparu, l'indice "27-10-32 Profilés en aciers non alliés de qualité" qui est un indice de prix à la production calculé par l'INSEE : son coefficient de raccordement est 1,3290.

Le présent avenant a par conséquent pour objectif d'actualiser le coefficient K.

CONVENTION

ARTICLE 1 : L'article 12. b) -alinéa 2- est modifié comme suit :

Le coefficient C ci-dessus pour une année d'exploitation n résulte de l'expression :

$$C = 0,40 \left(0,80 \frac{LOR}{483 \times 1,7216} + 0,20 \frac{TP_n}{TP_o} \right) + 0,60 \frac{(TP1 + TP2)}{2 TP_o} \times (1,05)^n$$

LOR indice mensuel en Lorraine des salaires dans l'industrie du bâtiment et des Travaux Publics publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du bâtiment (CS1H)
sont les dernières valeurs connues au moment de l'établissement du calcul du coefficient C

483 valeur de l'indice salarial de novembre 1975
1,7216 valeur du coefficient de charges de novembre 1975

TP index général tous travaux -base 100 en janvier 1975- publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment (paramètre TP01 au Moniteur)

TPn valeur moyenne, pour l'année n considérée, de l'index TP01

TP1 est la valeur de l'index TPO1 du mois de la mise en service du 1er ouvrage

TP2 est la valeur de l'index TPO1 du mois de la mise en service du 2eme ouvrage

TPo est la valeur de l'index TPO1 au mois de novembre 1975.

ARTICLE 2 : L'article 19 -alinéa 2- de la convention de concession en date du 22 décembre 1975 concernant la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement souterrain situés l'un sous la Place du Marché Couvert, l'autre sous la Place Saint Thiébault est modifié comme suit :

Les valeurs actualisés à une époque déterminée seront obtenues en multipliant les valeurs de base par le coefficient K résultant de l'expression :

$$K = 0,60 \frac{LOR}{483 \times 1,7216} + 0,20 \frac{(\text{acier} \times 1,3290)}{244} + 0,20 \frac{(\text{ciment} \times 1,2095)}{230}$$

LOR indice mensuel en Lorraine des salaires dans l'industrie du bâtiment et des Travaux Publics publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du bâtiment (CS1H)
sont les dernières valeurs connues au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

acier 27-10-32 Profilés en aciers non alliés de qualité : est un indice de prix à la production établi en nomenclature CPF -base 100 en décembre 2003- publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

coefficient de raccordement à Lma : 1,3290
(référence INSEE : identifiant 085985951)
est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du
coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

ciment

26-51-20 Ciments CPJ : est un indice de prix à la production établi en
nomenclature CPF, calculé par l'INSEE -base 100 en 2000-
publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
coefficient de raccordement à Cm : 1,2095
(référence INSEE : identifiant 085457000)
est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du
coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

483

valeur de l'indice salarial du mois de novembre 1975

1,7216

valeur du coefficient de charges sociales du mois de novembre 1975

244

valeur de l'indice acier du mois de novembre 1975

230

valeur de l'indice ciment du mois de novembre 1975

ARTICLE 3 : L'article 17 est complété comme suit :

alinéa 1 : L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le Concessionnaire de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville. A défaut d'accord entre les parties, il pourra être fait utilisation des clauses mentionnées ci-dessous.

ARTICLE 4 : Les dispositions des articles 1, 2 et 3 du présent avenant sont applicables au 1er janvier 2004.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions de la convention de concession en date du 22 décembre 1975 concernant la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement souterrain situés l'un sous la Place du Marché Couvert, l'autre sous la Place Saint Thiébault, et de ses avenants n° 1 du 9 juillet 1993 et n° 2 du 5 décembre 2003.

Fait à Metz, le
en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

Pour la Société VINCI PARK

Jean-Marie RAUSCH
Maire de Metz

Paul COIFFARD
Directeur Régional Ile de France Grand Est

AVENANT N° 2

A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET AU CAHIER DES CHARGES DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN DATE DU 17 MAI 2002 CONCERNANT L'EXPLOITATION DU PALAIS OMNISPORTS LES ARENES

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 31 mars 2005, ci-après désignée par "La collectivité",

D'une part,

ET

La Société en Nom Collectif Les Arènes de Metz, dont le siège est 5, avenue Louis Le Débonnaire 57000 METZ, représentée par Monsieur Thierry BISKUP, agissant en qualité de gérant, ci-après désignée "Le Fermier"

D'autre part,

PRÉAMBULE

La convention de délégation de service public relative à la gestion du Palais Omnisports Les Arènes situé 5, avenue Louis Le Débonnaire à Metz stipule, en son article 4 -alinéa 5- que tous les tarifs (y compris la redevance et la contribution particulière de fonctionnement de service public) pourront être révisés selon la formule d'indexation suivante :

$$\text{Montant révisé} = \text{Montant d'origine} \times \left(0,50 \frac{M}{M_0} + 0,50 \frac{S}{S_0} \right)$$

Or, l'indice "Produits et services divers" (sigle S dans la formule) n'est plus ni calculé, ni publié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : la dernière valeur publiée est celle du mois de juillet 2004.

Toutefois, afin d'aider les utilisateurs à déterminer les formules d'indexation adaptées à leurs besoins, des références indiciaires de remplacement des indices PSD ont été diffusées par les services compétents du Ministère précité.

Le présent avenant a par conséquent pour objectif d'actualiser la formule d'indexation des tarifs.

CONVENTION

ARTICLE 1 : L'article 4 -alinéa 5- de la convention de délégation de service public en date du 17 mai 2002 concernant la gestion du Palais Omnisports Les Arènes situé 5, avenue Louis Le Débonnaire à Metz est modifié comme suit :

"Tous les tarifs indiqués ci-dessus (y compris la redevance et la contribution particulière de fonctionnement de service public) pourront être révisés selon la formule d'indexation suivante :

$$F = F_0 \times \left(0,50 \frac{\text{ICHTTS2}}{\text{ICHTTS2}_0} + 0,50 \left(\frac{\text{PSDD juillet 2004}}{\text{PSDD Mo}} \times \frac{\text{FSD3 mois de révision}}{\text{FSD3 juillet 2004}} \right) \right)$$

F	Montant révisé
F ₀	Montant d'origine
ICHTTS2	Coût de la main-d'oeuvre - ICHT-TS - Indice du coût horaire du travail - Tous salariés - base 100 en octobre 1997 - : services principalement rendus aux entreprises - NAF 74 -identifiant 063021809- publié par l'INSEE (correspond au paramètre ICHTTS2 - Services aux entreprises - charges comprises - publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment) ICHTTS2 : dernière valeur connue au moment du calcul de F
ICHTTS2 ₀	valeur de cet indice connue à la date de démarrage du contrat de délégation, soit 116,7
PSDD juillet 2004	est la valeur du dernier indice Produits et services divers de catégorie D (PSDD) -base 100 en janvier 1990- publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, correspond à l'indice du mois de juillet 2004 soit 126,8
PSDD Mo	est la valeur de l'indice PSDD connue à la date de démarrage du contrat
FSD3 juillet 2004	l'indice Frais et services divers série 3 -base 100 en juillet 2004- remplace l'indice PSDD supprimé : publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment correspond à la valeur de l'indice FSD3 du mois de juillet 2004, soit 100
FSD3 mois de révision	correspond à la dernière valeur, publiée par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, de l'indice au moment de l'établissement du calcul de F."

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 du présent avenant sont applicables à compter de juillet 2004.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions de la convention et du cahier des charges de la délégation de service public du 17 mai 2002.

Fait à Metz, le
en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

Pour la S.N.C. Les Arènes

Jean-Marie RAUSCH
Maire de Metz

Thierry BISKUP
Le Gérant

AVENANT N°1

AU CONTRAT DE CONCESSION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PLACE DU GENERAL DE GAULLE A METZ EN DATE DU 29 DECEMBRE 1993

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 31 mars 2005, ci-après désignée par "La collectivité",

D'une part,

ET

La Société Parking Gare Charles de Gaulle, Société en Nom Collectif, dont le siège social est 1, avenue Ney 57000 METZ, représentée par la Foncière des Régions, Société anonyme, elle-même représentée par Monsieur Claude DEBRIL, agissant en qualité de membre du Directoire, ci-après désignée "Le concessionnaire".

D'autre part,

PRÉAMBULE

Le contrat de concession d'un parc de stationnement souterrain situé place du Général de Gaulle à Metz stipule, en son article 33, que les parties conviennent de faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 31 par l'application d'un coefficient k donné par la formule suivante :

$$K = 0,20 + 0,50 S/S_0 + 0,05 EL/EL_0 + 0,15 PSDC/PSDC_0 + 0,10 C/C_0$$

Or, l'indice Produits et services divers catégorie C (PSDC) et l'indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 en 1990- (paramètre INSEE : EL) ne sont plus ni calculés, ni publiés par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

La dernière valeur publiée de l'indice PSDC - 123,7 - est celle du mois de juillet 2004. La dernière valeur connue de l'indice EL - 92,9 - est celle du mois d'avril 2000.

Toutefois, afin d'aider les utilisateurs à déterminer les formules d'indexation adaptées à leurs besoins, des références indiciaires de remplacement des indices PSD ont été diffusées par les services compétents du Ministère précité.

Par ailleurs, il sera substitué à l'indice disparu "électricité moyenne tension", l'indice intitulé par l'INSEE "indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant INSEE : 085011305 (référence : 40-10-02 électricité basse tension au Moniteur des Travaux Publics)

Le présent avenant a par conséquent pour objectif d'actualiser le coefficient d'indexation des tarifs.

Par ailleurs, des précisions seront apportées à l'article 46 afférent au cautionnement.

CONTRAT

ARTICLE 1 : L'article 33 du contrat de concession en date du 29 décembre 1993 d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle est modifié comme suit :

L'augmentation des tarifs sera déterminée d'un commun accord entre les parties sur la base des justifications apportées par le Fermier de l'augmentation normale des charges d'exploitation et après acceptation de la Ville. A défaut d'accord entre les parties, il pourra être fait utilisation de la formule d'indexation suivante :

1.1. De la date de suppression de l'indice électricité moyenne tension -base 100 en 1990-, soit avril 2000, jusqu'à la publication de la dernière valeur de l'indice PSDC, les parties pourront faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 31 par l'application d'un coefficient K donné par la formule :

$$K = 0,20 + 0,50 \left(\frac{\text{LOR} \times \text{CS1H}}{\text{LORo} \times \text{CS1Ho}} \right) + 0,05 \left(\frac{\text{EL avril 2000}}{\text{EL Mo}} \times \frac{\text{Electricité basse tension mois } m}{\text{Electricité basse tension avril 2000}} \right) \\ + 0,15 \times \frac{\text{PSDC}}{\text{PSDCo}} + 0,10 \times \frac{\text{ICC}}{\text{ICCo}}$$

LOR	indice mensuel en Lorraine des salaires dans l'industrie du bâtiment et des Travaux Publics (base 100 en 1979) publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du bâtiment (CS1H) sont les dernières valeurs connues au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
EL avril 2000	indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE (référence : 401003 Electricité moyenne tension au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment) valeur d'avril 2000 : 92,9 (dernière valeur calculée et publiée)
EL Mo	indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE : valeur de décembre 1993 soit 104,7
Electricité basse tension mois m	indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE (référence : 40-10-02 électricité basse tension au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment) est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
Electricité basse tension mois avril	indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE : correspond à la valeur de l'indice du mois d'avril 2000
PSDC	indice Produits et services divers de catégorie C (base 100 en janvier 1990), valeur publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application

ICC	indice du coût de la construction (base 100 au 4eme trimestre 1953) publié par l'INSEE est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
ICCo	valeur de l'indice connue en décembre 1993

Les valeurs des indices LORo, CS1Ho et PSDCo sont les valeurs du mois de décembre 1993, date de signature du présent contrat

1.2. A compter de juillet 2004, les parties pourront faire varier les tarifs unitaires prévus à l'article 31 par l'application d'un coefficient K donné par la formule :

$$0,20 + 0,50 \frac{(LOR \times CS1H)}{LORo \times CS1Ho} + 0,05 \frac{(EL \text{ avril } 2000 \times \text{Electricité basse tension mois de révision})}{EL \text{ Mo } \text{Electricité basse tension avril } 2000}$$
$$+ 0,15 \left(\frac{PSDC \text{ juillet } 2004}{PSDC \text{ Mo}} \times \frac{FSD2 \text{ mois de révision}}{FSD2 \text{ juillet } 2004} \right) + 0,10 \left(\frac{ICC}{ICCo} \right)$$

LOR	indice mensuel en Lorraine des salaires dans l'industrie du bâtiment et des Travaux Publics (base 100 en 1979) publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, majoré du coefficient des charges sociales pour les industries du bâtiment (CS1H) est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
LORo	valeur de l'indice du mois de décembre 1993
EL avril 2000	indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE : égal à 92,9
EL Mo	indice de prix de vente industriel de l'électricité distribuée en moyenne tension -base 100 année 1990- publié par l'INSEE : valeur de décembre 1993 soit 104,7
Electricité basse tension mois de révision	indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension" -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE au moment du calcul du coefficient K (référence : 40-10-02 électricité basse tension au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment) est la dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
Electricité basse tension avril 2000	indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le marché français, dans l'industrie - Nomenclature CPF - Electricité basse tension -base 100 en 2000- identifiant 085011305 - publié par l'INSEE correspond à la valeur du mois d'avril 2000
PSDC juillet 2004	est la valeur du dernier indice Produits et services divers de catégorie C (PSDC) publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, correspond à l'indice du mois de juillet 2004 soit 123,7

PSDC Mo	est la valeur de l'indice PSDC du mois de décembre 1993, date de la signature du présent contrat, valeur publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
FSD2 juillet 2004	correspond à la valeur de l'indice Frais et services divers série 2 (base 100 en juillet 2004) du mois de juillet 2004 publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
FSD2 mois d'actualisation	correspond à la dernière valeur publiée au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment de l'indice au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
ICC	valeur de l'indice du coût de la construction (base 100 au 4eme trimestre 1953) publiée par l'INSEE dernière valeur connue au moment de l'établissement du calcul du coefficient K déterminé au plus tard dans les 15 jours précédant son application
ICCo	valeur connue de l'indice au mois de décembre 1993

ARTICLE 2 : L'article 46 -alinéa 2- du contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle en date du 29 décembre 1993 est modifié comme suit :

"La somme ainsi versée formera le cautionnement. Le montant de la caution pourra être réévalué tous les trois ans à compter de la date de signature du contrat, d'un commun accord entre les parties. S'il fournit une caution personnelle et solidaire, ou une garantie bancaire du même montant, le concessionnaire pourra être dispensé de ce versement."

ARTICLE 3 : Les dispositions des articles 1 et 2 du présent avenant sont applicables à compter d'avril 2000.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle en date du 29 décembre 1993.

Fait à Metz, le
en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

Pour la Société Parking Gare Charles de Gaulle

Jean-Marie RAUSCH
Maire de Metz

Claude DEBRIL
Directeur Général

AVENANT N° 1

AU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN CREMATORIUM A METZ EN DATE DU 19 JUILLET 2004

ENTRE

La Ville de Metz, représentée par son Maire en exercice, Monsieur Jean-Marie RAUSCH, dûment autorisé à la signature des présentes par délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 31 mars 2005, ci-après désignée par "La collectivité",

D'une part,

ET

La Société des Crématoriums de France, Société anonyme, dont le siège social est 144, avenue de la Libération 59270 BAILLEUL, représentée par Monsieur Pierre VIDALLET agissant en qualité de Président Directeur Général, ci-après désignée "Le concessionnaire".

D'autre part,

PRÉAMBULE

Le contrat de concession en date du 19 juillet 2004 pour la construction et l'exploitation d'un crématorium dans le cimetière de l'Est à Metz stipule, en son article 33, que les parties conviennent de faire varier, chaque année, à la date anniversaire d'ouverture du crématorium, les tarifs par application des coefficients donnés par la formule de variation :

$$K = 0,10 + 0,90 ((0,25 S/S_0) + (0,10 EG/EG_0) + (0,65 PSDA/PSDA_0))$$

Or, l'indice Produits et services divers catégorie A (PSDA) n'est plus ni calculé, ni publié par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : la dernière valeur publiée est celle du mois de juillet 2004.

Toutefois, afin d'aider les utilisateurs à déterminer les formules d'indexation adaptées à leurs besoins, des références indiciaires de remplacement des indices PSD ont été diffusées par les services compétents du Ministère précité.

Le présent avenant a par conséquent pour objectif d'actualiser le coefficient d'indexation des tarifs.

CONTRAT

ARTICLE 1 : L'article 33 du contrat de concession en date du 19 juillet 2004 pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Metz est modifié comme suit :

"Les parties conviennent de faire varier chaque année, à la date anniversaire d'ouverture du crématorium, les tarifs par application des coefficients donnés par la formule de variation :

$$K = 0,10 + 0,90 ((0,25 S/S_0) + (0,10 EG/EG_0) + (0,65 FSD1/FSD1_0))$$

- S Indice trimestriel du salaire mensuel brut de base de l'ensemble des salariés
Base 100 en décembre 1998
Indice publié par l'INSEE (identifiant : 064693845)
L'indice de référence est l'indice du 4eme trimestre de l'année de la révision
- EG Indice de prix à la production - Production française commercialisée sur le
marché français, dans l'industrie - Electricité, gaz et chaleur
Base 100 en 2000
Indice publié par l'INSEE (identifiant : 085000995)
(référence : 40-00-00 Electricité, gaz et chaleur au Moniteur des Travaux
Publics et du Bâtiment)
L'indice de référence est l'indice du mois de décembre de l'année précédant la
révision
- FSD1 Indice mensuel Frais et services divers 1
Base 100 en juillet 2004
Indice publié au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
L'indice de référence est l'indice du mois de décembre de l'année précédant la
révision.

So, EGo et FSD1o sont les valeurs de ces indices du mois de décembre 2005.”

ARTICLE 2 : Les dispositions du présent avenant sont applicables dès que les formalités de transmission et de notification au contrôle de légalité auront été effectuées.

Il n'est pas autrement dérogé aux dispositions du contrat de concession pour la construction et l'exploitation d'un crématorium à Metz en date du 19 juillet 2004.

Fait à Metz, le
en 3 exemplaires originaux

Pour la Ville de Metz

Société des Crématoriums de France

Jean-Marie RAUSCH
Maire de Metz

Pierre VIDALLET
Président Directeur Général

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION ET AU CAHIER DES CHARGES POUR
L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC
DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

- MODIFICATION D'INDICES SERVANT AUX REVISIONS TARIFAIRES -

Entre,

Monsieur Jean-Marie RAUSCH, Maire de Metz, agissant en cette qualité et dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2005, d'une part,

Et,

Monsieur Serge CAVELIUS, agissant en qualité de Gérant de la Société Mosellane des Eaux, dont le siège social est situé 103, rue aux Arènes à Metz,

Vu la convention de délégation de service public, le cahier des charges relatif à l'exploitation par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable et ses annexes en date du 23 juin 2003,

Vu l'avenant n°1 portant sur la mise en œuvre de l'individualisation des compteurs,

Préambule

Dans une circulaire en date du 29 mars 2004, le Ministère de l'équipement, des transports, du logement, en accord avec le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et les professionnels concernés, a souhaité simplifier l'utilisation des index TP « Travaux Publics » et réviser l'ensemble de la composition des index TP.

De même, le Ministère des finances a annoncé dans un communiqué en date du 15 juin 2004, la fin du calcul et de la publication des cinq indices « produits et services divers » (PSD) ; ainsi, les dernières valeurs publiées de ces indices sont celles correspondant au mois de juillet 2004.

Il convient donc de remplacer les indices concernés par de nouveaux, adaptés à l'objet de la délégation de service public de production et de distribution d'eau potable.

ARTICLE 1er

Les références aux indices PSDC, PSDD et TP10-4 dans les articles 16.2 de la convention de délégation de service public et 42.3 du cahier des charges du service public de production et de distribution d'eau potable et figurant également dans le bordereau des prix qui y est annexé, sont supprimées à compter du 31 décembre 2004.

ARTICLE 2

Les indices annulés sont remplacés par les indices suivants :

- pour ce qui concerne l'indice PSDC, par l'indice FSD2, publié par l'INSEE et repris par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- pour ce qui concerne l'indice PSDD, par l'indice FSD3, publié par l'INSEE et repris par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment,
- pour ce qui concerne l'indice TP10-4, par l'indice TP10a, publié par l'INSEE et repris par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment.

ARTICLE 3

3.1 - Le premier paragraphe de l'article 16.2 de la convention de délégation de service public est ainsi modifié :

$K_n = 0,12 + 0,43 \text{ ICHTTS1/ICHTTS1}_o + 0,25 \text{ TP01/TP01}_o + 0,05 \text{ EMTt/EMTt}_o + 0,15 \text{ (PSDC juillet 2004/PSDC Mo x FSD2 M/FSD2 juillet 2004)}$

ICHTTS1 : indice du coût horaire du travail - Tous salariés (base 100 en octobre 1997) - industries mécaniques et électriques charges salariales comprises (NAF 28 à 35) publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment (identifiant : 063021506 pour l'INSEE)

TP01 : index général tous travaux (base 100 en janvier 1975) publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

EMTt : électricité moyenne tension, tarif vert A - indice 40-10-10 (base 100 en 2000) publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

La formule de raccordement à l'indice PSDC est la suivante :

$$\frac{\text{PSDC juillet 2004}}{\text{PSDC Mo}} \times \frac{\text{FSD2 M}}{\text{FSD2 juillet 2004}}$$

PSDC juillet 2004 : est le dernier indice PSDC publié et correspond à l'indice du mois de juillet 2004

PSDC Mo : est l'indice PSDC connu au 1^{er} avril 2003

FSD2 : indice Frais et Services divers série 2 (base 100 en juillet 2004), publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, remplace l'indice PSDC

FSD2 M : indice connu le 1^{er} jour du semestre de révision des tarifs

FSD2 juillet 2004 : correspond à l'indice du mois de juillet 2004, soit 100

Le coefficient de variation Kn sera calculé au début de chaque semestre calendaire.

Les valeurs de ICHTTS1, TP01, EMTt et FSD2 sont les valeurs connues au premier jour du semestre de révision des tarifs

Les valeurs d'indice o sont les valeurs connues au 1^{er} avril 2003 pour les indices ICHTTS1, TP01 et EMTt

3.2 - L'article 42.3 du cahier des charges et la page 1 du bordereau de prix annexé sont ainsi modifiés :

Au a) de l'article 42.3 et à la « PREMIERE PARTIE » de la page 1 du bordereau de prix :

La référence à l'indice PSDD mentionnée par ces dispositions est supprimée. Cet indice est remplacé par l'indice Frais et Services Divers série 3 dénommé FSD3 (base 100 en juillet 2004)

La formule K1n est modifiée de la manière suivante :

$$\text{K1n} = 0,20 + 0,80 \left(\frac{\text{PSDD juillet 2004}}{\text{PSDD Mo}} \times \frac{\text{FSD3 M}}{\text{FSD3 juillet 2004}} \right)$$

PSDD juillet 2004 : dernier indice publié avant suppression, correspond à l'indice du mois de juillet 2004

PSDD Mo : correspondant à l'indice connu à la date de prise d'effet du contrat (1^{er} juillet 2003)

FSD3 M : est l'indice connu la veille du 1^{er} jour du mois au cours duquel le Fermier commence l'exécution des prestations ou des travaux ;

FSD3 juillet 2004 : est égal à 100 (indice base 100 en juillet 2004)

Au b) de l'article 42.3 et à la « DEUXIEME PARTIE » de la page 1 du bordereau de prix :

La référence à l'indice TP10-4 mentionnée par ces dispositions est supprimée. Cet indice est remplacé par l'indice TP10a.

La formule K2n est modifiée de la manière suivante :

$$K2n = 0,20 + 0,80 \left(\frac{\text{TP10-4 janvier 2004}}{\text{TP 10-4 Mo}} \times \frac{\text{TP10a M}}{\text{TP10a janvier 2004}} \right)$$

TP10-4 : indice Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux fonte : est publié jusqu'à la valeur d'avril 2004

TP10-4 janvier 2004 : indice Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux fonte correspondant à l'indice du mois de janvier 2004

~~**TP10-4 Mo :** indice correspondant connu à la date de prise d'effet du contrat~~

TP10a : indice Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en janvier 2004) publié par le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

TP10a M : indice connu la veille du 1^{er} jour du mois au cours duquel le Fermier commence l'exécution des prestations ou des travaux ;

TP10a janvier 2004 : est égal à 100

ARTICLE 4

Le présent avenant sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et sa notification à la Société Mosellane des Eaux. A compter de cette date, toutes les clauses seront applicables y compris celles relatives à la facturation.

Toutes les autres dispositions de la convention, du cahier des charges et de leur avenant n°1, non modifiées ou annulées par le présent avenant, demeurent en vigueur.

Fait à Metz, le

En trois exemplaires originaux.

Pour la Ville de Metz
Le Maire

Pour la Société Mosellane des Eaux
Le Gérant

Jean-Marie RAUSCH

Serge CAVELIUS

LOCATIONS DE SALLE

annexe au 3ème cas

NOM DE LA SALLE	NIVEAU	DATE	NOM DE L'ASSOCIATION OU DU BENEFICIAIRE	TARIF
Centre socioculturel République	2ème étage	22/01/05	ACLI - Associazione Cristiana Lavoratori Italiani (CA2M)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	30/01/05	Association des Marins (CA2M)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	5/02/05	Danse Expression (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	6/02/05	Danse Expression (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	12/02/05	Amicale des Pêcheurs (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	13/02/05	Monsieur BREUIL (baptême)	62 euros
Centre socioculturel République	2ème étage	26/02/05	Monsieur Christophe MANGIN (anniversaire)	62 euros
Centre socioculturel République	2ème étage	1/03/05	Médiathèque du Sablon (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	5/03/05	Danse Expression (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	6/03/05	Danse Expression (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	12/03/05	Amicale des Pêcheurs (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	2ème étage	13/03/05	Amicale des Pêcheurs (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	sous-sol	26/01/05	Club d'Echecs - ALEKHINE (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	sous-sol	10/02/05	SOS Amitié (Metz)	gratuit

12123

LOCATIONS DE SALLE

annexe au 3ème cas

Centre socioculturel République	sous-sol	15/02/05	Croix Rouge Française (Metz)	gratuit
Centre socioculturel République	sous-sol	16/02/05	Croix Rouge Française (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	rez-de-chaussée	20/01/05	Société d'Histoire Naturelle (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	rez-de-chaussée	23/01/05	Ecole de Musique (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	rez-de-chaussée	8/02/05	Fédération des déportés (CA2M)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	rez-de-chaussée	17/02/05	Société d'Histoire Naturelle (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	rez-de-chaussée	8/03/05	Fédération des déportés (CA2M)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	rez-de-chaussée	16/03/05	Société d'Histoire Naturelle (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	2ème étage	25/01/05	Maison des associations (Amnesty international)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	2ème étage	9/02/05	Association de cardiologie (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	2ème étage	22/02/05	Association PIVOD (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	2ème étage	22/02/05	Maison des ass. Amnesty international (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	2ème étage	1/03/05	Association messine de médiation sociale (Metz)	gratuit
Complexe Municipal "Le Sablon"	2ème étage	9/03/05	Association de cardiologie (Metz)	gratuit

LOCATIONS DE SALLE

annexe au 3ème cas

Salle poly. 2 rue des Campanules	5/03/05	Madame TANGUY, animatrice pastorale de Magny	gratuit
Salle poly. 2 rue des Campanules	12/03/05	Madame TANGUY, animatrice pastorale de Magny	gratuit
Salle poly. 2 rue des Campanules	19/03/05	Madame TANGUY, animatrice pastorale de Magny	gratuit